

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983
(51^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

3^e Séance du Mercredi 3 Novembre 1982.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-PIERRE MICHEL.

1. — Loi de finances pour 1983 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6636).

Culture.

M. Planchou, rapporteur spécial de la commission des finances.
M. Pesce, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Max Gallo, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Leng, ministre de la culture.

MM. Queyranne,

Fuchs, le ministre,

Hermier,

Pierre Bas,

Schreiner,

Roland Bernard,

François d'Aubert, le rapporteur spécial,

Hage,

Metzinger.

M. le président.

Réponses de M. le ministre aux questions de :

Mme Lecuir, MM. Colonna, Dollo, Tavernier, Le Drissan, Perrut, Gilbert Gantier, Pinte, Bourg-Broc, Pinte, Robert-André Vivien, Bourg-Broc.

Etat B.

Titre III (p. 6660).

Amendement n° 72 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, Pesce, rapporteur pour avis ; le ministre. — Rejet.

Amendement n° 73 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 74 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre, Pierre Bas. — Rejet.

Amendement n° 75 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 62 de M. Alain Madelin : MM. Alain Madelin, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 57 de la commission des affaires culturelles : MM. Pesce, rapporteur pour avis ; le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 76 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Adoption du titre III.

Titre IV (p. 6664).

Amendement n° 58 de la commission des affaires culturelles : MM. Pesce, rapporteur pour avis ; le rapporteur spécial, le ministre, François d'Aubert. — Adoption.

Amendement n° 77 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre, Pierre Bas. — Rejet.

Amendement n° 63 de M. Alain Madelin : MM. Alain Madelin, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 64 de M. Alain Madelin : MM. Alain Madelin, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 78 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 80 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 79 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 81 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre, Pierre Bas. — Rejet.

Rappel au règlement (p. 6668).

MM. Queyranne, le président.

Reprise de la discussion budgétaire (p. 6668).

Amendement n° 82 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 83 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre, Pierre Bas. — Rejet.

Adoption du titre IV modifié.

Etat C.

Titre V (p. 6669).

Amendement n° 85 de M. Alain Madelin : MM. Alain Madelin, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 84 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 85 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Adoption du titre V.

Titre VI (p. 6670).

Amendement n° 86 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 87 de M. François d'Aubert. — Retrait.

Amendement n° 88 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 89 de M. François d'Aubert : M. François d'Aubert. — Retrait.

Amendement n° 90 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 91 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 92 de M. François d'Aubert. — Retrait.

Adoption du titre VI.

Etat D.

Titre III. — Adoption (p. 6671).

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat (p. 6671).

3. — Ordre du jour (p. 6671).

PRESIDENCE DE M. JEAN-PIERRE MICHEL,
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1983 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983 (n° 1083, 1165).

CULTURE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la culture.

Les temps de parole prévus pour cette discussion sont de : trente minutes pour les commissions, une heure quarante-cinq pour les groupes et trente minutes pour le Gouvernement, interventions principales et phases des questions comprises.

Etant donné l'heure tardive à laquelle nous finirons nos travaux, je serai obligé de faire strictement respecter les temps de parole.

La parole est à M. Planchou, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean Planchou, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de la culture, mesdames, messieurs, l'an dernier, j'ai eu l'honneur de présenter un beau budget. Aujourd'hui, j'ai le privilège d'être le rapporteur d'un bon budget. Et, puisqu'il me faut en passer par-là, étant rapporteur de la commission des finances, jugez-en par ces quelques chiffres.

Le total des crédits de paiement passe de 5 994 à 6 989 millions de francs, soit un accroissement de 16,61 p. 100, sensiblement supérieur à l'évolution des crédits du budget général.

Les dépenses ordinaires — moyens des services et crédits d'intervention — enregistrent un accroissement de 19,20 p. 100.

Enfin, les dépenses en capital n'augmentent que de 8,92 p. 100 mais, l'an passé, leur taux d'accroissement était de 84 p. 100. Le point remarquable, pour 1983, est que les autorisations de programme progressent de 1 950 à 3 600 millions de francs.

De ces quelques chiffres, monsieur le ministre, je voudrais tirer deux enseignements fondamentaux. Votre budget est un budget profondément dynamique si j'en juge par la progression des autorisations de programme. C'est aussi un budget plus sain, plus mature que celui de l'an passé, si l'on met en rapport l'évolution des dépenses en capital et celle des autorisations de programme. Je vous fais grâce des explications contenues dans mon rapport écrit, dont chacun a pu prendre connaissance.

Ainsi, après un budget profondément marqué par l'ardente obligation de mettre à niveau un grand nombre de secteurs de l'action culturelle, le budget de 1983, au-delà de la volonté de dépenser plus, marque la préoccupation profonde de dépenser mieux. En cela, il est parfaitement en phase avec les réitérations du budget général. Il y a une réalité indiscutable, c'est que les crédits de paiement en volume s'accroissent d'un milliard de francs et qu'aujourd'hui l'ensemble des crédits de paiement représente 0,79 p. 100 du budget général, alors qu'il n'en représentait que 0,75 p. 100 dans le budget de 1982.

Si d'ailleurs quelques esprits chagrins osaient nous dire, nous entamer ce que j'appellerais une fausse polémique : « Mais pourquoi donc ce budget n'a-t-il pas atteint dès cette année le fameux 1 p. 100 ? », je leur répondrais, directement sur le fond, qu'il eût été malsain que le budget de 1983 atteigne le niveau de 1 p. 100, compte tenu du contexte de rigueur budgétaire dans lequel il prend forme.

Il est en tout cas une idée que je tiens à mettre en valeur, monsieur le ministre, car je crois qu'elle répond à vos efforts constants et à ceux du Gouvernement : pour la première fois — je vous prends à témoin, messieurs de la droite — le budget de la culture n'est plus la victime désignée de la rigueur budgétaire. (*Murmures sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*) Eh oui ! messieurs, c'est la première fois. Alors, il faut le souligner.

Au contraire, la création artistique, le développement culturel sont considérés comme des armes de sortie de crise.

M. Pierre Micau. Quel langage !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Quand on parle du budget de la culture, on essaie de s'exprimer autrement que par des onomatopées !

M. Pierre Micau. Mais pourquoi nous agresser ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Je dis une certaine vérité !

M. Emmanuel Hamel. Dites-la en douceur !

M. Pierre Micau. Avec culture !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. C'est ce combat contre le repli sur soi, contre les conservatismes de tout poil, pour la promotion des audaces intellectuelles et artistiques, pour l'épanouissement de nouveaux rapports sociaux, c'est cette dimension-là qu'il faut placer dès l'abord de l'analyse de ce projet de budget à laquelle je procéderai à partir de trois clés.

La première clé est la volonté de maîtrise financière, qui conduit à un effort particulier de sélectivité de la dépense. La deuxième clé est le souci de continuité qui se manifeste clairement par rapport au budget de 1982. La troisième clé, enfin et surtout, est l'aspiration profonde à redéfinir et à élargir le champ de l'activité culturelle.

L'effort de sélectivité pour mieux maîtriser la dépense culturelle apparaît essentiellement dans trois chapitres.

Au chapitre des économies générales, qui atteignent 141,5 millions de francs, les réductions concernent, pour la plupart, les crédits alloués aux interventions de votre ministère, et en leur sein, plus particulièrement, les crédits accordés au titre du développement culturel. Si je me réfère aux réponses au questionnaire que nous avons diffusé, cette dernière réduction, notamment celle des crédits destinés au financement des emplois de développement culturel d'initiative locale, ne remet pas en cause les engagements contractés en 1981 et en 1982.

Je sais bien qu'il y a là une réorientation de la politique de l'emploi culturel dans un sens plus sélectif, en fonction de programmes prioritaires sectoriels, avec l'objectif de confier progressivement aux collectivités locales et aux associations la complète maîtrise financière du développement des emplois culturels. Je m'arrêterai cependant sur ce point, qui ne me

paraît pas secondaire, pour souligner que l'on perçoit plus clairement les buts que se fixe ce budget que la nature des moyens mis en œuvre pour les atteindre. Par exemple, la volonté de faire des économies est certes hautement affirmée, les mesures sont évaluées avec précision, mais je ne perçois pas nettement ce que recouvrent les mesures d'économie les plus importantes, qui concernent les crédits consacrés aux conventions culturelles et aux emplois de développement culturel. S'agissant notamment de ces emplois de développement culturel, la volonté de désengagement, d'une part, de sélectivité, d'autre part, est perceptible et manifeste. Néanmoins, à mon sens, les précisions manquent sur la traduction concrète de cette volonté. Cette incertitude, monsieur le ministre, me semble dangereuse, car les partenaires de votre ministère pourraient, en raison même de cette incertitude, pratiquer un désengagement dont les conséquences à court terme pour la création d'emplois seraient évidemment fâcheuses.

Le deuxième chapitre illustratif de l'effort de sélectivité porte sur la croissance modérée des subventions aux établissements publics culturels. Ces établissements ont certes profité de l'effort financier exceptionnel consenti l'an passé. Pour nombre d'entre eux, il s'agissait d'une mise à niveau après une longue période d'austérité, ce qui explique les revalorisations modestes inscrites dans ce projet de budget de 1983. Toutefois, votre rapporteur souhaiterait que l'on s'efforce à l'avenir de planifier l'évolution de ces subventions. Afin de mieux appréhender cette période future, il aimerait aussi connaître votre approche de la réalité dans ce domaine pour les prochains exercices.

Au troisième chapitre qui illustre l'effort de sélectivité figure la croissance maîtrisée des subventions aux grands organismes du secteur culturel. Dans ce domaine également, la progression sera moins rapide mais, surtout, la répartition des subventions se fera en fonction d'orientations sélectives, conformément aux recommandations du rapport Puaux, c'est-à-dire en tenant compte de la cohérence du projet culturel et du renforcement de la création, de l'amélioration de la gestion financière et comptable de ces établissements et de la signature de conventions. Il fallait également le souligner.

J'en viens à la deuxième clé d'analyse : le souci de continuité à travers les actions culturelles.

La première caractéristique de ce souci de continuité dans le projet de budget de 1983 est qu'il maintient globalement l'équilibre établi en 1982 entre les différents secteurs de l'action culturelle, qu'il s'agisse de la lecture publique, des autorisations de programmes accordées pour les monuments historiques, de la priorité en faveur de la création dans le domaine des arts plastiques, du cinéma ou du développement culturel. Toutefois, au niveau de ces actions culturelles « traditionnelles », monsieur le ministre, je formulerais quelques remarques et quelques interrogations d'ordre particulier.

La Bibliothèque nationale est le seul de tous les grands établissements publics nationaux à échapper à la rigueur budgétaire en vue d'aménager les services de traitement, de conservation, de communication, de reproduction, pour développer l'informatique, enrichir les collections et même, ce qui n'est pas la moindre des finalités, pour créer quarante emplois. Votre rapporteur formule le vœu, ne serait-ce que pour prendre date au nom de la représentation nationale, que la direction de la Bibliothèque nationale soit en mesure, après l'application de ce budget, d'apporter des solutions efficaces au problème de communication des ouvrages, qui mécontente de nombreux consultants, notamment ceux qui viennent de province.

Et puis voici une interrogation : les crédits de paiement relatifs aux musées connaissent une diminution très sensible. Or votre rapporteur n'a pas pu obtenir d'éclaircissements suffisants sur les motifs et les effets de cette diminution.

En ce qui concerne l'aide aux théâtres privés, votre rapporteur estime souhaitable que le ministère étudie attentivement l'éventualité du rétablissement, à certaines conditions conventionnelles, de la subvention en faveur du secteur privé des tournées théâtrales, subvention qui avait été supprimée au moment de la création des maisons de la culture. Ces tournées connaissant des difficultés croissantes, il serait bien fondé de procéder à cette étude.

Quant à l'action internationale du ministère de la culture, votre rapporteur n'arrive pas à percevoir nettement quelle sera l'utilisation des crédits importants qui y sont affectés.

Enfin, nous souhaiterions, monsieur le ministre, que vous clarifiez les raisons pour lesquelles les crédits consacrés au fonds d'action culturelle ont été simplement reconduits. Cette

reconduction prélude-t-elle à un recentrage des activités du fonds? Nous aimerions que vous vous expliquiez sur ce point.

Le souci de continuité se caractérise également par la poursuite de l'effort de décentralisation. Cette volonté a trouvé sa traduction la plus spectaculaire dans l'institution de la dotation culturelle régionale. Cette dotation a permis d'accroître la contribution de l'Etat à des secteurs financièrement lourds, mais elle a donné lieu à des difficultés de répartition et d'exécution. Difficultés de répartition au moins pour la part destinée au développement de l'action culturelle des établissements publics régionaux, difficultés d'exécution en raison du caractère global de la dotation qui a connu, dans certains cas, des utilisations autres que culturelles.

C'est pourquoi — je tiens à le souligner — le Gouvernement propose très opportunément que les crédits affectés à l'atténuation des charges et au soutien des actions culturelles des collectivités locales cessent d'être isolés.

Enfin, symbole de cet effort de décentralisation, le rééquilibrage entre Paris et la province de la dépense culturelle se poursuit. Les dépenses réalisées hors de Paris, qui ont représenté 60 p. 100 du total en 1982, en représenteront 70 p. 100 en 1983. Dans une période de restriction budgétaire et de redéploiement du budget de la culture, cet effort est tout à fait remarquable et méritait d'être souligné.

Après l'effort de sélectivité et le souci de continuité, la troisième et dernière clé d'analyse de votre budget est, monsieur le ministre, l'ouverture du champ de l'action culturelle, ouverture qui se manifeste par la redéfinition et l'élargissement de ce champ.

La redéfinition prend en considération, et dans une certaine mesure anticipe, les évolutions dans les modes de production et de diffusion culturelle. En amont et en aval des industries, il s'agit d'appréhender le développement de nouvelles technologies comme la télématique, la micro-informatique et les réseaux câblés audiovisuels qui sont des vecteurs d'expression d'aujourd'hui et de demain. C'est là pour notre pays un véritable défi autant culturel qu'économique, nous en conviendrons tous.

Un auteur écrivait récemment : « Si les productions culturelles ne sont pas capables d'alimenter ces nouveaux réseaux, les productions américaines les envahissent... Jusque'en 1981, les industries culturelles sont en France un secteur sous-estimé, l'essentiel du budget de la culture va au financement d'institutions lourdes... Le principal défaut de cette politique est d'être en porte-à-faux avec la mutation profonde qui affecte les pratiques culturelles des Français... Ceux-ci consacrent de plus en plus de temps à l'utilisation des machines culturelles. » Il aurait existé à terme, conclut l'auteur, un profond divorce entre culture et technologie.

M. Bernard Schreiner. Très juste !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Le fait que, dans le projet de budget qui nous est soumis, l'enveloppe recherche progresse de 40 p. 100, qu'un crédit de 50 millions de francs en mesures nouvelles soit ouvert est significatif de la prise de conscience de ce défi, comme de la nécessité de donner une dimension culturelle et communautaire à ces expérimentations technologiques.

Le deuxième volet de la redéfinition du champ de l'action culturelle concerne la politique des industries culturelles elles-mêmes. L'importance des crédits alloués au cinéma, à l'édition, à l'industrie de l'audiovisuel et à la photographie montre dans quelle mesure le ministère de la culture peut contribuer au renouveau des entreprises françaises dans ces secteurs où le déséquilibre de notre commerce extérieur est particulièrement spectaculaire. Les crédits inscrits à ce projet de budget constituent un soutien remarquable à la volonté politique de conquérir ou de reconquérir le marché intérieur.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Planchou.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Je vais conclure, monsieur le président, mais nous sommes au cœur même de l'analyse, sur des sujets délicats et qui demandent des développements un peu plus longs.

M. le président. Vous disposiez de quinze minutes et vous en avez déjà utilisé dix-neuf.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Vous avez souvent dit, monsieur le ministre, qu'il n'y avait pas un ministre de la

culture au sein du Gouvernement, mais qu'il devait y en avoir quarante-quatre, parce que la création et le développement culturels peuvent et doivent être une possibilité pour sortir de la crise.

Je veux simplement ajouter qu'il n'y a pas qu'un ministre de l'économie et des finances, mais qu'il doit y en avoir quarante-quatre. De ce point de vue-là, vous assumez pleinement, au travers de votre projet de budget, cette responsabilité de reconstruction économique.

Cela dit, s'agissant des actions en faveur des technologies nouvelles et des industries culturelles, j'estime nécessaire que vous nous précisiez comment vous envisagez d'instituer une coordination avec vos collègues directement compétents. Il serait également important que soit précisé le rôle attribué aux entreprises impliquées dans la mise en œuvre de ces actions pour une efficacité maximale de la dépense publique.

Après la redéfinition, il y a l'élargissement du champ de l'action culturelle. Pour répondre au vœu de M. le président, je n'insisterai pas longuement. Il s'agit d'une ouverture vers d'autres groupes sociaux et vers d'autres lieux, notamment vers les entreprises.

La réduction du temps de travail et la modification profonde de son contenu feront de l'entreprise, dans les décennies à venir, le lieu privilégié de l'expression culturelle et de l'intégration de la culture dans la vie de tous les jours. La culture ira aux salariés, elle ira aux travailleurs. Cette dimension aussi, je crois, est présente dans certaines des orientations du projet de budget.

Effort de sélectivité de la dépense, souci de continuité dans les actions culturelles, ouverture du choix culturel : je n'évoquerai, en conclusion, les grands projets d'architecture et d'urbanisme annoncés par le Président de la République le 8 mars dernier que pour faire une observation.

Je suis préoccupé par le fait que le budget de la culture soit pratiquement le seul à supporter le coût de projets d'une telle envergure. Lorsque les équipements qui en résulteront nécessiteront l'engagement d'importants crédits d'investissements, d'ici deux à trois ans, puis ensuite de fonctionnement, il n'est pas douteux que cela risque de déséquilibrer lourdement votre budget.

C'est pourquoi je souhaiterais que la préparation du projet de budget de 1984 donne lieu à une répartition de ces crédits entre différents budgets, celui des charges communes, par exemple, pouvant se voir attribuer une partie de leur montant.

Une ultime considération, enfin. Au moment de la préparation et à la veille de la mise en œuvre du IX^e Plan, de développement économique, social et culturel, je souhaiterais que la dimension culturelle, comme cela a déjà commencé à être le cas dans le plan intérimaire, imprègne cette grande référence pour l'action politique, et que l'action culturelle elle-même s'inscrive globalement dans le cadre de ce développement à cinq ans.

Pour l'immédiat, je demande, bien sûr, à la représentation nationale d'approuver, sous le bénéfice des interrogations que je viens d'exprimer, les crédits du projet de budget qui nous est soumis et dont je souligne une fois encore le caractère profondément dynamique et particulièrement novateur. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Mes chers collègues, pour que les choses soient très claires, je tiens à souligner que lorsque j'essaie de faire respecter l'horaire prévu, c'est pour répondre non pas à mon vœu, mais à celui de l'Assemblée tout entière, puisque tous les groupes sont représentés à la conférence des présidents.

Même si chacun respecte son temps de parole, nous ne pourrions, compte tenu des orateurs inscrits, des questions et de la discussion des amendements, lever la séance avant trois ou quatre heures du matin. Or, demain matin, nous avons à examiner un autre budget, et je rappelle que la Constitution nous enserme dans des délais très stricts.

Je demande à chacun de garder ces considérations présentes à l'esprit.

La parole est à M. Pesce, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Rodolphe Pesce, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, le budget que vous présentez est un bon budget, non seulement eu égard à la conjoncture actuelle, mais aussi en lui-même. Il vous permettra de poursuivre la politique que vous avez mise en œuvre en 1982 et d'engager des actions nouvelles.

Il participe à l'action du Gouvernement pour le développement de l'emploi : aide à la création de 1 400 emplois culturels supplémentaires ; aide à l'emploi pour les collectivités locales ; aide à certains secteurs où l'emploi est menacé, comme celui des métiers d'art. Il y participe également par la relance de l'investissement : les autorisations de programme augmentent de 84 p. 100.

Je compléterai l'analyse du rapporteur spécial de la commission des finances en soulignant quelques aspects qui me semblent essentiels de la nouvelle politique culturelle que vous mettez en œuvre. Il est bien entendu que le projet de budget pour 1983 ne peut se juger d'une manière isolée. La nouvelle politique s'appuie sur les deux budgets de 1982 et de 1983. Certaines actions prioritaires de l'année dernière le sont moins cette année, et inversement. Pour en avoir une vue globale, c'est sur ces deux budgets qu'il faut faire porter notre appréciation.

J'ajouterais trois priorités à celles que M. le rapporteur spécial a soulignées : le projet de budget est marqué par une action importante envers la création, une volonté d'élargissement de l'action culturelle et la prise en compte des nouveaux modes de production et de diffusion.

On retrouve l'action importante envers la création dans chacun des chapitres du budget, qu'ils concernent les musées, le centre national des lettres, les achats d'œuvres d'art pour le centre Georges-Pompidou, le cinéma ou le théâtre.

La volonté d'élargissement de l'action culturelle s'inscrit dans trois directions.

Élargissement vers les jeunes, en premier lieu, au niveau scolaire en particulier, puisque des crédits spécifiques sont prévus au titre de la direction du développement culturel, dont la dotation augmente de 72 p. 100. D'autres crédits spécifiques sont inscrits dans les budgets des différentes directions de votre ministère.

Je présenterai cependant deux remarques à ce sujet. D'une part, il est urgent d'activer la préparation de la loi sur les enseignements artistiques. D'autre part, le ministère de l'éducation nationale devrait agir dans le même sens que le ministère de la culture. De nombreuses suppressions d'horaires dans les matières artistiques dans les lycées, collèges et lycées d'enseignement professionnel à la rentrée ont montré qu'il n'en était pas toujours ainsi.

L'action en faveur des jeunes se traduit aussi pour les chantiers d'archéologie, le rock et dans plusieurs autres domaines.

L'élargissement se fait, en deuxième lieu, en direction du monde rural au niveau des bibliothèques centrales de prêt, des musées, des associations rurales et du cinéma.

Il a lieu, enfin, vers les entreprises : 50 millions de francs sont prévus à cet effet. Vous envisagez, en particulier, la signature de conventions entre votre ministère et les comités d'entreprise. C'est une bonne direction.

Le projet de budget prend en compte, aussi, les nouveaux modes de production. Il faut noter, d'abord, la promotion et le contrôle du développement des nouvelles technologies.

Indéniablement, il était temps de se préoccuper de ce secteur. En effet, si la France fait partie du peloton de tête, grâce à la direction générale des télécommunications, en particulier en ce qui concerne les technologies nouvelles de la télématique, des réseaux câblés et même de la micro-informatique — ce qu'on appelle vulgairement les « tuyaux » — elle a un retard considérable à combler en ce qui concerne la création et le contenu des programmes.

Cinquante millions de francs de mesures nouvelles sont prévus à ce titre dans le projet de budget, mais ce n'est qu'un début, car l'enjeu est capital et l'effort à accomplir — financier, mais aussi de réflexion, d'imagination et de volonté politique — est gigantesque.

De même, monsieur le ministre, vous donnez une priorité aux industries culturelles, en particulier au cinéma.

Enfin le cinéma ! allais-je dire : 1983 sera pour votre budget l'année du cinéma. Cela est vrai, puisque la dotation qui lui est consacrée doublera par rapport à 1982 et représentera 3,8 p. 100 de votre budget, moins toutefois que le centre Georges-Pompidou. Cela est vrai aussi, puisque c'est le début de la mise en œuvre d'une politique globale définie par vos services sur la base du rapport de la mission Bredin.

Cette nouvelle politique s'oriente selon deux axes essentiels.

C'est, d'abord, l'adoption de nouvelles dispositions législatives et réglementaires. Certaines ont été incluses dans la loi du 29 juillet 1982. D'autres le seront dans le projet de loi que vous pourrez, je l'espère, nous présenter au printemps sur les problèmes de la propriété intellectuelle et artistique dans le domaine de l'audiovisuel.

C'est, ensuite, la mise en place de nouvelles structures d'action. Je citerai, en particulier, la création de l'institut de financement du cinéma et la réorganisation de la commission d'avances sur recette. Une action d'envergure sera en outre conduite pour reconquérir le public populaire, en particulier dans les zones rurales et dans les banlieues ouvrières, par l'intermédiaire d'une agence pour le développement régional du cinéma.

Deux points préoccupent toutefois notre commission : les relations entre la télévision et le cinéma, qui me semblent devoir être développées au profit du cinéma, et l'avenir des producteurs indépendants à qui se posent encore des problèmes de survie.

Le projet de budget voit la poursuite des grands projets d'architecture et d'urbanisme dans la région parisienne lancés sous l'ancien septennat ainsi que le lancement d'autres, annoncés par M. le Président de la République. Mes préoccupations sur ce point rejoignent celles de M. le rapporteur spécial.

Il semble indispensable à la commission des affaires culturelles d'insister sur les points suivants :

Le financement de l'exposition universelle ne devrait plus figurer l'année prochaine dans le budget de la culture mais dans celui des charges communes ;

La ville de Paris ou la région Ile-de-France doivent participer, au moins au niveau des dépenses de fonctionnement, à certains équipements. L'expérience du centre Georges-Pompidou montre, en effet, que ce type d'équipement profite en grande partie à Paris et à sa région ;

Parallèlement, la conception même de ces équipements doit prévoir, à côté de leur vocation parisienne et internationale, une vocation de diffusion à l'intérieur du pays ainsi que l'ouverture à de nouveaux publics ;

Enfin, en ce qui concerne la Cité musicale et l'opéra de la Bastille, il semble que la réflexion devrait être poussée davantage avant de prendre une décision définitive. Nous craignons que l'équilibre entre Paris et la province ne bascule au fil des années au détriment de la seconde, en particulier dans les années 1987-1988, à moins que le Gouvernement n'envisage une augmentation substantielle du budget de la culture à cette date. Nous souhaiterions avoir des assurances sur ce point.

En 1983, le rééquilibrage entre Paris et la province se poursuivra. La part du budget qui est consacrée à la seconde passera de 65 à 70 p. 100. On ne peut que s'en féliciter. Il en est de même pour l'effort en faveur des collectivités locales. Les autorisations de programme sont passées de 95 millions de francs en 1981 à 450 millions de francs en 1982. Elles passeront à 550 millions de francs en 1983. En revanche, les subventions de fonctionnement n'augmentent que de 6 p. 100. Plusieurs secteurs recevront des crédits identiques à ceux de l'année dernière. On peut craindre que, jumelée avec une dotation globale de fonctionnement très serrée, cette situation ne conduise certaines collectivités locales à ne pas augmenter leur effort, et même à le ralentir.

L'autre aspect fondamental de votre politique, monsieur le ministre, est la mise en œuvre des conventions de développement culturel signées avec toutes les régions de France, plusieurs départements et de nombreuses villes. Les crédits prévus au budget de 1983 doivent permettre de poursuivre cette politique qui est très positive et qui sera certainement un des meilleurs moyens pour préparer la décentralisation.

Je me dois cependant de souligner que l'on n'arrivera à mettre en œuvre une vraie décentralisation que lorsque dans plusieurs secteurs les retards auront été rattrapés par l'Etat et que, parallèlement, on aura pu mettre en place une politique cohérente du personnel et unifier le statut de celui-ci.

Pour appliquer cette politique, votre ministère a dû faire un effort important au niveau du personnel et des structures. Cet effort a porté dans quatre directions.

Les années 1981 et 1982 ont vu l'augmentation des effectifs de la direction centrale, qui étaient nettement insuffisants jusqu'à présent, et la création de nouvelles structures : la direction du développement culturel, qui a un rôle moteur dans la négociation de la politique contractuelle ; le centre national

des arts plastiques, qui devrait être l'outil d'intervention de l'Etat dans ce domaine ; à la direction de la musique, ouverture d'un bureau du jazz, du rock, de la chanson et de la musique improvisée, domaines dans lesquels une œuvre notable a été entreprise. Il faut y ajouter le renforcement des directions régionales.

C'est donc un excellent travail qui a été réalisé en 1982. Certaines de ces mesures, je le précise, ne seront mises en application qu'en 1983.

Le point faible de votre budget, monsieur le ministre, est le manque de créations de postes dans vos services, y compris pour la catégorie A et au ministère lui-même. Ce sera un frein très fort à la mise en œuvre de votre nouvelle politique. Je sais que le ministère du budget, malgré vos efforts, n'a pas voulu vous accorder plus de postes, mais je crains que votre ministère ne soit confronté à de réelles difficultés dans les mois qui viennent.

Enfin, ce budget doit vous permettre de mettre en œuvre une stratégie pour promouvoir la culture française à l'étranger, dont parlera dans un instant Max Gallo.

Je voudrais cependant souligner que l'avenir de notre pays passe par le maintien de sa culture et de son identité culturelle. Or, celle-ci est menacée par le développement des nouvelles industries culturelles.

Je dois dire à ce propos, monsieur le ministre, ma stupeur et ma tristesse devant la campagne qui s'est déclenchée contre vous après votre discours de Mexico. Il n'est rien de plus stupide, de plus stérile que ces faux débats, car c'est un faux débat que d'opposer la culture française à la culture américaine. Il n'y avait d'ailleurs rien de cela dans votre discours.

Nos deux cultures ont leur originalité, leur grandeur, leur histoire. Ce contre quoi vous vous élevez, contre quoi nous devons nous élever et contre quoi tous les responsables de la politique culturelle de notre pays devraient lutter, c'est la généralisation de sous-produits culturels qui ne seraient fabriqués que dans un but de consommation, ce qui détruirait toute identité culturelle. Vous avez raison, monsieur le ministre, de vouloir, malgré les critiques, répondre à ce défi, qui sera l'un des enjeux essentiels de la fin du xx^e siècle.

On a évoqué tout à l'heure ce problème au niveau du cinéma, des nouveaux moyens audiovisuels et de la télématique, où nous arrivons à respecter l'identité de chacun, notamment en multipliant les coproductions, qui sont une manière de répondre à ce défi. Il est invraisemblable — et, à travers l'Assemblée, je m'adresse au pays tout entier — d'assister à des campagnes telles que celles qui se sont développées cet été sur de faux problèmes, alors que le vrai problème est de garder notre identité et de rester nous-mêmes.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial, et M. Bernard Schreiner. Très bien !

M. Rodolphe Pesca, rapporteur pour avis. En conclusion, la commission recommande à l'Assemblée d'adopter ce projet de budget, tout en formulant deux espoirs : que le Gouvernement tienne compte des remarques qu'elle a faites et surtout que soit poursuivi l'effort considérable accompli depuis deux ans en faveur de la culture. C'est une nécessité, car le changement passe aussi et peut-être avant tout par un changement des comportements et des mentalités. La culture pluraliste que nous défendons est source de créativité, de responsabilité et donc de liberté. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Max Gallo, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Max Gallo, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est la première fois que la commission des affaires étrangères doit formuler un avis sur le budget du ministère de la culture.

Il y a là une initiative heureuse, car, à l'évidence, l'image que donne une nation est déterminée par sa culture. S'agissant de la France, c'est encore plus net. Au fond, du Roi Soleil à mai 68, il n'y a pas une initiative politique intérieure à la France qui n'ait eu sa signification culturelle. Cette remarque vaut également pour mai 1981.

Il était nécessaire que nous nous saisissions de ce projet de budget. Et c'est grâce à vous, monsieur le ministre, que cette possibilité nous a été offerte, puisque, par vos initiatives inter-

nationales, par votre discours de Mexico, dont M. Rodolphe Pesce vient de parler, vous avez redonné à la politique culturelle de la France, et donc à son image, un dynamisme qu'elle avait perdu, parce que vos prédécesseurs étaient persuadés que le rayonnement culturel d'une nation était fonction de sa population.

Vous avez eu raison de rompre avec cette politique. Je reprendrai, au sujet de votre discours de Mexico, les propos de M. Rodolphe Pesce. Vous y affirmiez la nécessité de lutter contre le nivellement culturel, qui constitue pour nous la menace la plus grave et qui est le résultat d'une politique soumettant les produits culturels au principe de la rentabilité marchande immédiate.

Il est vrai — et vous l'avez déclaré, par ailleurs — qu'il faut aussi se méfier du monopole des idéologies politiques. Mais votre projet de budget signale ces deux dangers et s'efforce de les écarter.

J'en viens brièvement, compte tenu du temps de parole limité qui m'est imparti, à quelques points particuliers.

Je souhaiterais notamment, comme M. Planchou, connaître de manière plus précise l'affectation des crédits nouveaux réservés aux activités internationales.

Par ailleurs, dans les échanges que vous envisagez, dans cette ouverture en direction des autres cultures — dont les Etats généraux de la culture du monde en 1984 et l'ouverture de la maison des cultures du monde sont la marque — il conviendrait d'inviter des créateurs, des écrivains, des cinéastes, et ce en accord avec l'Université, de manière à établir une relation entre ces créateurs étrangers et les universités françaises.

A ce propos, la commission des affaires étrangères s'est interrogée sur les rapports qu'entretient votre ministère avec cet organisme impressionnant — tant par les crédits qu'il gère que par les personnels qu'il administre — que constitue la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du ministère des relations extérieures. Cette direction dispose à la fois des crédits — plus de trois milliards de francs — des hommes, des bâtiments, d'une infrastructure. En somme, elle a la puissance, votre ministère les initiatives. Cette dichotomie ne risque-t-elle pas d'entraîner des discordances dans la mesure où vous ne serez pas toujours maître des musiciens de cet orchestre que devrait être la politique culturelle de la France ?

La commission s'est également interrogée sur la signification de ce dispositif culturel. Vous avez, à plusieurs reprises, marqué votre souci de manifester la cohérence de cet ensemble que constituent les pays latins et vous avez employé le terme de « latinité ». Bien sûr, ce n'est pas moi qui contesterai cette notion puisque j'appartiens à cette zone culturelle, mais on peut toutefois s'interroger sur sa définition et se demander dans quelle mesure il n'est pas dangereux d'employer ce terme sans l'avoir défini de façon précise, car, dans certains pays comme l'Espagne ou le Portugal, ce concept de latinité est parfois perçu comme un cheval de Troie de l'hégémonie française — même si telle n'est évidemment pas notre intention. On peut aussi se demander si cette référence à la latinité ne va pas heurter certains éléments des jeunes générations dont l'imaginaire a été nourri de la créativité américaine et pour qui la modernité passe par la confluence de plusieurs cultures, parmi lesquelles la culture américaine. La commission des affaires étrangères a pensé qu'il serait bon de réfléchir à ces questions.

En conclusion, nous avons estimé que votre politique jouait un rôle clé, non seulement dans la politique intérieure de la France, mais aussi dans sa politique extérieure. L'imaginaire et le symbolique — c'est-à-dire la culture — mettent les hommes en mouvement. Après avoir examiné votre budget, la commission des affaires étrangères a émis un avis favorable car elle a eu le sentiment que votre budget était précisément un budget du mouvement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Jack Lang, ministre de la culture. Mesdames, messieurs les députés, respectant les directives données par votre président, je limiterai mon exposé introductif, me réservant de répondre par la suite aux différentes questions que vous voudrez bien me poser.

La tâche m'est facilitée par les trois rapporteurs, dont je tiens à souligner la clarté des interventions et la précision des informations qu'ils ont apportées et que je tiens à remercier pour l'amabilité qu'ils ont manifestée à l'égard de la politique cultu-

relle du Gouvernement. Ils ont, avec clarté et élégance, présenté les grands axes de cette politique culturelle du Gouvernement.

La part du budget de la culture dans le budget de l'Etat passe de 0,75 p. 100 en 1982 à 0,78 p. 100 en 1983.

A l'énoncé de ces chiffres, votre assemblée pourrait légitimement se poser trois questions. Pourquoi cet entêtement ? Qu'a-t-on fait des crédits votés l'an dernier ? Quelles actions le Gouvernement envisage-t-il d'entreprendre si les crédits demandés sont accordés ?

Je répondrai brièvement à chacune des trois questions.

Pourquoi cet entêtement ? Tout à l'heure, M. Planchou, rapporteur spécial, observait qu'une loi de la science financière, comme aurait dit M. Gaston Jéze — c'est-à-dire une loi qui se constitue indépendamment des lois formelles et qui résulte des pratiques budgétaires entérinées au fil des années — veut que les crédits de la culture soient les premiers sacrifiés dès que survient une période dite de rigueur budgétaire. Eh bien ! cette loi est, pour la première fois, infirmée puisqu'en cette année, malgré l'effort d'économie et de rigueur que le Gouvernement vous propose, le budget de la culture n'a pas été sacrifié.

Pourquoi cette volonté de maintenir le cap vers le 1 p. 100 alors que le Gouvernement souhaite gérer avec attention les finances publiques ? Déjà, l'an dernier, je posais la question : « Est-ce bien raisonnable, en cette période, de poursuivre cet effort en faveur de la culture en France ? » Les sceptiques objecteront qu'il y a crise. Notre réponse, à nous, est claire : « Oui, il y a une crise ; raison de plus pour investir dans l'intelligence et l'imagination, et pour avoir confiance en nous-mêmes ! » L'un des signes de cette confiance en nous-mêmes est que le Gouvernement, le Parlement et l'ensemble du pays sont décidés à consentir un effort considérable pour la recherche, pour le savoir, pour l'éducation et pour la culture. Et parmi les budgets que vous aurez à examiner, ceux que le Gouvernement juge prioritaires sont précisément les budgets de l'industrie, de la recherche, de l'éducation et de la culture.

« Economie et culture, même combat ! » comme je l'ai dit au cours de l'été dans ce discours qui, malgré moi, est devenu fameux. Je ne comprends pas pourquoi une telle observation a pu susciter tant de fureur. Cette formule rapide, je la maintiens, je persiste et je signe. Et quand je dis « je », c'est l'ensemble du Gouvernement qui souhaite engager le pays dans la voie de la renaissance économique et culturelle.

Il y a vingt ans, un économiste américain très réputé, Fritz Machlup, se demandait quelle était la principale industrie américaine. L'acier, le pétrole, la chimie, l'automobile ? Non. L'industrie du savoir ! Aujourd'hui plus que jamais, en cette période de crise, crise qui est d'abord dans nos têtes, dans nos comportements, dans nos mœurs, dans nos pratiques, dans nos structures, crise qui est en nous-mêmes, ici même mais aussi ailleurs, c'est d'abord en choisissant la voie de l'imagination, de l'invention, de l'innovation, de la réintroduction de la matière grise dans tous les secteurs d'activité économique et sociale que nous pourrions réveiller nos forces industrielles, nos forces agricoles, nos forces de construction économique et sociale. Et le secteur culturel doit contribuer à cette renaissance.

Le secteur culturel, comme l'ont parfaitement souligné les trois rapporteurs, c'est l'une des branches de l'économie — plus de 300 000 emplois, 60 milliards de francs de chiffre d'affaires — appelée demain, si elle se développe, à exporter. Je songe en particulier à la grande décision prise ce matin même par le conseil des ministres à la demande du Président de la République de mettre au point un plan national pour le développement et l'expansion de l'industrie nationale des programmes audiovisuels, au moment même où le Gouvernement propose au pays de s'engager dans la voie des réseaux câblés.

Exportations pour demain, création d'emplois, bref, il faut tourner le dos à la politique d'abandon qui a été menée pendant trop d'années à l'égard des industries culturelles. Comment comprendre qu'un pays comme la France qui, après la guerre, était exportateur d'instruments de musique, doit aujourd'hui en importer et par conséquent creuser un peu plus le déficit de sa balance des paiements, au moment même où nos jeunes — et aussi des moins jeunes — témoignent d'un regain d'intérêt pour la musique ? Le paradoxe est que notre effort national se traduise provisoirement par une accentuation du déficit de notre balance commerciale en raison des abandons et du laisser-faire à l'égard des industries de la facture instrumentale, pour lesquelles nous souhaitons aujourd'hui engager un plan de relance.

Et je pourrais prendre, secteur après secteur, les arts typographiques et graphiques, les industries de la photographie, les

industries techniques du cinéma et tant d'autres encore, où jamais notre pays n'aurait dû baisser les bras et capituler. C'est tristesse de penser que, en cette période où, grâce à l'effort national, à ceux du Gouvernement et du Parlement, il y a en France une soif, un appétit d'images, qui se traduit par cette ruée vers les magnétoscopes — ce dont nous nous félicitons tous — ce mouvement même va contribuer à creuser un peu plus notre déficit commercial. Et tout cela parce que notre industrie de la culture n'a pas été capable ou plutôt nos prédécesseurs n'ont pas été capables de préparer notre pays à ce défi technologique et à la concurrence internationale dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui embarqués.

Au-delà du secteur culturel lui-même, qui constitue une branche industrielle, une branche de l'économie, il y a ce climat d'ensemble, ce climat d'invention et de création dans lequel aujourd'hui notre pays doit vivre plus à l'aise. Déjà l'an dernier, je disais qu'un pays ne se coupe pas en morceaux. Il n'y a pas d'un côté l'économie et de l'autre la culture. Un pays qui travaille, c'est un pays qui a le goût et l'appétit de vivre, l'envie de construire. Un pays en marche, un pays au travail, c'est un pays inventif, c'est un pays foisonnant d'idées, c'est un pays qui a confiance en lui-même. Et cette confiance dans la culture, cette confiance dans l'éducation, dans la recherche, c'est la possibilité pour notre pays d'explorer tous les gisements de l'intelligence, tous ceux de la création et de prendre le chemin de la renaissance économique.

Voilà l'une des raisons — il y en a beaucoup d'autres — qui permettent d'expliquer pourquoi ce Gouvernement, contre vents et marées et contre les sceptiques, qui, par nature, doutent toujours, maintient le cap. Et c'est la raison pour laquelle, même si nous n'avons pu cette année atteindre 1 p. 100 du budget national pour la culture, le Président de la République a souhaité que la marche en avant soit maintenue et qu'une nouvelle étape soit franchie en 1983. Le cap est maintenu et, je vous l'assure, nous l'atteindrons bientôt.

Deuxième question que vous êtes en droit de poser et à laquelle je répondrai plus brièvement car les rapporteurs y ont déjà répondu avec précision : « Qu'a fait le Gouvernement des crédits votés l'an passé ? »

Je dresserai un bref bilan administratif et un bref bilan artistique.

Un bref bilan administratif, tout d'abord, qui me permettra de donner quelques précisions.

Lorsque, l'an dernier, nous avons, ensemble, décidé de doubler les crédits de la culture, certains esprits chagrins s'interrogeaient déjà et se demandaient si le ministère de la culture serait capable de consommer ces crédits tout en contrôlant les dépenses.

Ma réponse est : il en a été capable. Les crédits ont même été mieux consommés que sous le gouvernement précédent puisque, au premier semestre, nous avons utilisé près de 70 p. 100 de nos crédits de paiement contre 63 p. 100 pour l'ensemble des autres ministères — j'emprunte ces chiffres au rapporteur général de la commission des finances. La semaine dernière, 96 p. 100 de nos crédits de fonctionnement avaient été utilisés.

Consommation ne veut cependant pas dire gâchis. C'est pourquoi, dans le même temps, nous avons eu à cœur d'assurer une bonne et régulière utilisation des crédits. Des contrôles stricts ont été exercés. Les procédures ont été resserrées et le système de contrôle renforcé, aussi bien à Paris que dans les différentes régions de France.

Je dresserai en second lieu un bilan artistique et culturel. L'année dernière, lorsque j'ai eu le privilège de me présenter pour la première fois devant vous et de vous soumettre le premier budget de la culture du septennat de François Mitterrand, j'avais, pour résumer notre pensée, indiqué que la culture n'est la propriété de personne et qu'elle doit être rendue à l'ensemble de nos concitoyens.

Elle n'est pas la propriété d'un ministère, fût-il celui de la rue de Valois, elle n'est pas la propriété d'une classe sociale, fût-elle la classe possédante, elle n'est pas la propriété d'une ville, fût-elle la capitale, elle n'est pas la propriété d'un secteur, fût-il le secteur public, elle n'est pas non plus la propriété d'un art, fût-il l'un des beaux-arts.

Je crois pouvoir dire que ce programme, ce manifeste, cette profession de foi, a pris corps dans la réalité et s'est incarné à travers des actions très concrètes.

Tout à l'heure, messieurs les rapporteurs, vous m'avez interrogé sur les relations de mon ministère avec les autres ministères. En effet, la politique de la culture n'est pas seulement celle du ministère de la culture : c'est celle de l'ensemble du Gouvernement. Des rapports ont donc été systématiquement noués avec chacune des autres administrations. En ce qui concerne nos rapports avec le ministère de l'éducation nationale, trois projets avancent d'un bon pas avec la signature prochaine d'une convention qui généralisera les expériences culturelles dans les établissements scolaires, la mise en chantier active du projet de loi sur l'éducation artistique, dont le Président de la République souhaite l'adoption dans les prochains mois, et l'installation prochaine d'un Conseil supérieur de la musique qui réunira les représentants des deux ministères et des grands médias.

Je pourrais — mais le temps me manque — évoquer nos relations avec le ministère de la défense, le ministère de la santé, le ministère des relations extérieures, comme avec chacune des administrations centrales. Pour me résumer je dirai que, de la création des centres de lecture dans les gares et les transports en commun à la formation artistique des jeunes du contingent en passant par la renaissance des industries culturelles et la création de nouvelles formes architecturales, le ministère de la culture a conclu ou va conclure des conventions associant étroitement toutes les administrations.

Deuxième observation : la culture n'est pas la propriété d'une classe, elle doit appartenir au peuple tout entier. De nouveaux fronts ont été ouverts, assurant la conquête de publics nouveaux et des pratiques nouvelles — je pense en particulier aux travailleurs, aux jeunes, aux immigrés et aux habitants des petites communes. Une nouvelle direction a été créée, la direction du développement culturel, dont l'une des tâches est précisément d'assurer la conquête de publics nouveaux.

Troisième observation, qui n'est pas la moins importante : la culture n'est pas la propriété d'une ville, fût-elle la capitale, elle est celle de l'ensemble des régions de France. Nous le savons tous : des siècles de centralisation ont trop souvent dépossédé les provinces de leurs richesses. Le moment est venu, et l'action est engagée, pour qu'au monologue d'une seule ville se substitue le dialogue entre les différentes provinces de France.

L'effort de redéploiement des crédits au bénéfice des provinces est sans précédent.

Alors qu'en 1980 plus de la moitié des crédits du ministère de la culture étaient affectés à Paris, en 1983, 70 p. 100 des crédits seront dépensés hors Paris. Des conventions ont été systématiquement conclues avec les collectivités locales, en un temps record, sous l'impulsion d'une petite équipe de six ou sept personnes : 22 conventions avec les régions, 10 conventions avec les départements et 50 conventions avec les villes. Ainsi, petit à petit, le tissu culturel du pays se réensemence-t-il et s'irrigue-t-il d'un sang neuf.

Quatrième observation : la culture n'est pas la propriété d'un seul secteur, fût-il le secteur public, le secteur noble. La culture, c'est aussi l'ensemble des industries culturelles, et cette question a été largement abordée par vos rapporteurs. Je rappellerai seulement les principales réalisations engagées au cours de l'année écoulée : la plus importante réforme du cinéma depuis la guerre, une politique hardie en faveur du livre, une impulsion nouvelle donnée à l'exportation des produits culturels français, un plan en faveur de l'industrie du verre, l'annonce ce matin même au conseil des ministres d'un plan en faveur de l'industrie des programmes et, bientôt, une politique de relance de la facture instrumentale et un plan de réanimation des arts graphiques et typographiques.

Cinquième et dernière observation : la culture n'est pas la propriété d'un art, fût-il l'un des beaux-arts. Vos rapporteurs l'ont souligné : il y a eu trop longtemps une coupure entre les arts dits nobles et les arts dits populaires, entre les arts supposés majeurs et les arts supposés mineurs. Cette coupure était très souvent — est encore trop souvent — à l'image des coupures sociales qui séparent le pays entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas.

La musique illustre à merveille cette coupure sociale et cette coupure entre genres nobles et genres moins nobles. Pendant trop longtemps, certaines formes de musiques furent écartées, voire exclues par le ministère de la culture — je pense notamment aux musiques qui touchent plus particulièrement les jeunes, comme le jazz, les musiques populaires, le rock et les variétés.

Depuis un an, un effort considérable a été accompli pour accorder à ces musiques un véritable droit de cité. Dans le même temps, d'autres formes d'expression jugées marginales ou mineures se sont vu reconnaître par ce ministère comme des arts à part entière : la mode, avec la création d'un conservatoire national des arts de la mode ; la publicité, avec l'ouverture du musée de la publicité ; le design, avec l'ouverture dans quelques jours de la plus importante école de création industrielle d'Europe ; la photographie, avec l'ouverture la semaine dernière de l'école nationale de photographie d'Arles, qui sera elle aussi la plus importante d'Europe ; la bande dessinée, avec la création d'un musée national à Angoulême, et bien d'autres réalisations qui ont ponctué l'année écoulée.

Nos adversaires pourraient nous reprocher non seulement d'annoncer des projets ou une politique discutables selon eux mais, pire encore, de mettre nos actes en conformité avec nos paroles : en effet, nous réalisons ce que nous annonçons.

Un bon usage a donc été fait des crédits que vous avez votés l'an dernier. Ce budget accru n'a pas seulement servi, comme l'ont indiqué vos rapporteurs, à faire plus, mais, je le crois vraiment, à faire mieux et autrement.

Troisième et dernière question : nous vous invitons à voter ce projet de budget de 1983, mais pour quoi faire ?

Je ne vous proposerai pas, mesdames, messieurs les députés, de changer de politique. Les priorités plus ou moins apparentes qui se succèdent chaque année pour faire bien ne constituent pas une bonne politique. Ce que nous voulons, c'est continuer avec fermeté et détermination ce qui a été entrepris. Dans ce domaine fragile, délicat, sensible plus qu'en aucun autre, la continuité est indispensable. C'est pourquoi ce projet de budget de 1983 vous propose d'abord de consolider et de renforcer ce qui a été entrepris en 1982.

En même temps, et c'est sa deuxième caractéristique, il vous propose d'ouvrir de nouveaux chantiers pour des publics nouveaux.

En ce qui concerne la consolidation de l'action entreprise pour la création et pour la décentralisation, vos rapporteurs ont été très clairs et le temps me manque pour rappeler les dispositions spécifiques de ce projet de budget. Je reviendrai donc sur ce point tout à l'heure à la faveur des questions qui me seront posées.

Nous voulons ouvrir des chantiers nouveaux pour des publics nouveaux. Il s'agit d'abord de la politique ambitieuse que nous vous proposons pour les industries culturelles : le financement de la réforme du cinéma, le livre, les autres secteurs de l'industrie culturelle comme le disque, la facture instrumentale, la photographie, les industries audiovisuelles et la fabrication de programmes pour les futurs réseaux.

Quant au renforcement de la décentralisation en matière d'équipements, je ne citerai qu'un chiffre, mais il est significatif. Au moment même où, à la demande du Président de la République, certains grands équipements de référence vont être réalisés à Paris et dans différentes régions de France, les provinces seront aidées de façon infiniment plus équitable que par le passé.

Qu'en en juge ! Alors que, dans le projet de budget de 1983, nous vous demandons 500 millions de francs d'autorisations de programme pour les grands équipements situés à Paris, c'est 1,5 milliard de francs qui vous est demandé pour l'ensemble des réalisations hors Paris.

Il y a là une véritable inversion par rapport au passé : l'effort consenti pour Paris est largement compensé par un effort considérable au bénéfice de chacune des régions de France. Il serait cependant absurde, je me permets d'insister sur ce point, d'opposer, comme certains veulent parfois le faire, les grandes réalisations de référence — et un grand pays comme la France doit en édifier — et l'ensemble des équipements qui doivent irriguer les différentes régions.

Pour faire image, je ne souhaite pas que l'on oppose le centre Pompidou, réussite reconnue par chacun, à l'écomusée du Creusot par exemple. Un grand pays comme la France doit être capable de faire naître un centre Pompidou à Paris et un écomusée dans une ville comme Le Creusot. Il faut tenir les deux bouts de la chaîne : avoir une grande ambition et, en même temps, faire en sorte que le réseau de bibliothèques, de centres culturels, d'orchestres, de conservatoires et de salles de cinéma assure une couverture complète du territoire.

L'axe prioritaire retenu pour ces nouvelles actions consiste à ouvrir la culture à des publics nouveaux, en particulier aux

travailleurs et aux jeunes. Je développerai également ce point à la faveur des questions que vous me poserez.

Malgré ce que peuvent dire ou ressentir les sceptiques — je ne suis pas sûr que les sceptiques soient présents ce soir parmi nous et je ne fais pas à l'avance de procès à quiconque — partout où j'ai l'occasion de me rendre à travers le pays, je sens une éclosion, une invention, un désir, un besoin, et je crois que les forces de construction et de redressement se reconnaissent à travers l'action qui est engagée depuis un an et demi : je pense en particulier aux jeunes, aux travailleurs et aux créateurs.

De nouveaux foyers de vie s'allument ici et là et, malgré les doutes qui peuvent parfois mettre en cause l'action du Gouvernement, j'ai la certitude que ces doutes se briseront sur la volonté nationale, une volonté tranquille et sereine de bâtir et d'avancer.

J'en suis convaincu : nous sommes déjà sur la voie de la réussite ! Un signe ne trompe pas : comme aux grandes époques de l'histoire de l'art qui ont marqué notre pays...

M. Alain Madelin. C'est la Renaissance !

M. le ministre de la culture. En effet, monsieur le député, il y a une sorte de renaissance.

Un signe ne trompe pas, disais-je : c'est l'afflux vers la France, vers Paris en particulier, mais pas seulement, de nombreux créateurs de différents pays du monde.

Je ne citerai que quelques exemples parmi les plus récents d'hommes qui ont décidé de venir travailler ici même pour enrichir par leur talent la production nationale : le cinéaste polonais Andrzej Wajda, le cinéaste hongrois Miklos Jancso, le metteur en scène italien Giorgio Strehler, qui prendra bientôt la direction du théâtre de l'Europe à l'Odéon, Orson Welles, le metteur en scène américain Julian Beck, Richard Foreman, Meredith Monk, le cinéaste allemand Wim Wenders, le cinéaste turc Yilmaz Güney — et je pourrais allonger la liste. Ce signe, parmi d'autres, est une source de grand réconfort. Vos occupations sont considérables, mesdames, messieurs les députés, mais si vous aviez le temps de lire attentivement la presse internationale, vous constateriez avec quelle sympathie et quelle ferveur l'expérience culturelle française d'aujourd'hui est regardée par les autres pays. Les sceptiques...

Plusieurs députés socialistes. Il y en a !

M. François d'Aubert. Nous sommes déçus, plutôt !

M. le ministre de la culture. Il y en a, en effet.

Les sceptiques, dis-je, doivent également savoir que le budget de 1983 représente une étape vers d'autres réalisations. En particulier, l'exposition universelle de 1989 sera l'un des moments d'épanouissement et d'accomplissement d'un effort national en faveur des arts, des industries, des techniques et de la création. Cet effort serait-il hors de portée de notre pays, de nos moyens, de nos possibilités ? Je ne le crois pas.

Je conclus.

Lorsque des décisions importantes doivent être prises en matière industrielle, économique ou culturelle, le Président de la République évoque souvent la France de la fin du XIX^e siècle, en particulier celle d'après la guerre de 1870. Alors qu'elle était un pays vaincu, dont le régime politique oscillait entre la République et la monarchie, un pays en reconstruction, criblé de dettes de guerre et ne bénéficiant pas de l'éducation, de la culture et du niveau de connaissances et de science qui est le nôtre aujourd'hui, la France a décidé d'organiser la première grande exposition universelle. Et aujourd'hui, après un siècle d'éducation et de culture, après avoir accumulé de grandes richesses grâce à ses entrepreneurs et à ses travailleurs, la France ne serait pas capable d'engager une grande politique pour la culture et pour la science ? Nous croyons au contraire qu'elle en est capable et c'est pourquoi nous vous proposons, mesdames, messieurs les députés, de suivre le Gouvernement dans ses propositions et de reconnaître à la science et à la culture la place qu'elles méritent : la première ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Queyranne.

M. Jean-Jack Queyranne. Monsieur le ministre, il y a un an, devant cette assemblée, nous avons salué un acte politique d'une

grande portée : la traduction concrète des engagements du Président de la République et du Gouvernement, le doublement du budget de la culture.

Votre budget de 1982, monsieur le ministre, a été bien accueilli tant par les professionnels que par les élus locaux. L'ampleur du changement a pu se mesurer directement avec les moyens qui ont été attribués aux troupes de théâtre, aux établissements culturels, aux orchestres ainsi qu'aux collectivités locales. Dans bien des cas, il était grand temps, si l'on ne voulait pas voir sombrer de nombreuses entreprises culturelles.

Mais, au-delà des rattrapages indispensables, vous avez, au cours de cette année, engagé une vaste remise en chantier de l'ensemble de la politique culturelle de l'Etat.

En quinze mois, les réflexions ont été sollicitées dans tous les secteurs, des propositions très riches ont été formulées, bousculant les idées reçues, ouvrant de nouvelles perspectives sur des territoires à peine explorés.

Parmi les actions cohérentes qui ont déjà été engagées, nous retiendrons plus particulièrement la réforme du cinéma et la première définition d'une politique en faveur des arts plastiques.

En quelques mots, je me devais de souligner que vous avez, monsieur le ministre, au sein de votre propre administration, placé l'imagination au pouvoir.

Le jugement que nous sommes appelés à porter sur ce projet de budget de 1983 ne peut évidemment être dissocié de l'appréciation d'une politique générale conduite avec détermination.

D'abord, un constat : dans un contexte économique difficile, où la rigueur budgétaire s'impose, la culture n'est plus sacrifiée. Telle est la grande différence avec les politiques d'austérité que la droite avait imposées par le passé.

M. Robert-André Vivien. Qu'est-ce que cela veut dire, la droite ?

Plusieurs députés socialistes. C'est vous !

M. Jean-Jack Queyranne. La progression du budget de la culture confirme ce que pour le Gouvernement de la gauche, monsieur Robert-André Vivien, le développement culturel ne saurait être dissocié de la politique économique et sociale de la France.

Dans la bataille pour l'emploi, le secteur de la culture n'est plus un front secondaire. Le nombre des emplois créés avec le concours du ministère dans les associations à vocation culturelle en est déjà la preuve.

Il faut aussi évaluer l'impact des investissements engagés pour la restauration du patrimoine et la réalisation de nouveaux équipements et, surtout, prendre conscience dès à présent que, durant cette décennie, les industries de la culture et de la communication seront les plus créatrices d'emploi à la condition que notre pays se refuse à abandonner ces nouveaux marchés aux firmes étrangères.

La première réplique à la crise se situe évidemment sur le plan du travail. Le Gouvernement a brisé la montée inexorable du chômage. Il a entrepris de mobiliser toutes les énergies pour la reconquête industrielle.

Mais la crise appelle aussi d'autres réponses car elle est une crise des valeurs. Nous ressentons toute cette recherche profonde d'un nouvel art de vivre que ne peuvent évidemment satisfaire ni l'exaspération de la consommation, ni la fulte dans les loisirs.

Retrouver un sens à la vie, réaffirmer l'identité de la personne et sa capacité à maîtriser son environnement : autant de défis qui exigent un grand projet de civilisation.

Hier, en présentant les prochaines journées de travail sur la politique industrielle qui auront lieu en présence du Président de la République, votre collègue M. Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, a tenu à souligner que « l'industrie est un combat culturel ». La formule ne relève pas d'un goût du paradoxe. Bien au contraire, elle exprime très clairement que le développement économique de notre pays ne peut reposer uniquement sur des solutions de type technique ou financier mais qu'il sollicite un profond changement des attitudes et des mentalités des Français.

Ouf, ce changement est culturel et la contribution que le ministère de la culture apporte n'est plus, nous en sommes tous conscients, de satisfaire le luxe de quelques privilégiés ou de proposer l'ornement des temps d'abondance.

Ce projet de budget de 1983 permet d'enregistrer avec satisfaction que le ministère de la culture poursuivra son action dans les deux grandes directions fixées l'an dernier : le soutien à la création artistique et la décentralisation.

Soutenir la création artistique est la condition même de l'existence d'une culture vivante, en prise sur son époque, refusant les académismes et la banalisation culturelle.

Il faut que partout puissent « s'allumer ces foyers de générosité » dont parlait Bergson, ces foyers qui sont des signaux dans la nuit des conformismes et des habitudes.

Le budget comprend des mesures nouvelles en faveur de la création artistique. En dehors des grandes institutions dont l'existence est confortée, je citerai, pour les arts plastiques, le fonds d'incitation à la création mis en place en 1982, ainsi que la forte progression des crédits du fonds national d'art contemporain et, dans le domaine théâtral, l'augmentation considérable des aides à la création dramatique.

Ce budget reconnaît aussi la place que l'artiste doit prendre dans notre société, non plus comme un individu marginal, mais comme un professionnel ayant des droits garantis et dont les conditions matérielles de travail sont assurées.

Des mesures très positives sont prévues pour favoriser, par exemple, la construction ou l'aménagement d'ateliers d'artistes et pour augmenter les heures des écrivains par le canal du centre national des lettres. Nous ne pouvons que souhaiter que les réflexions engagées au sein du ministère sur le statut des créateurs et les modifications du régime de la propriété littéraire et artistique débouchent prochainement sur le plan législatif et réglementaire.

Ce soutien résolu à la création ne saurait signifier — vous l'avez montré, monsieur le ministre — une quelconque immixtion de la puissance publique dans les choix esthétiques. Le rayonnement de la France repose sur le respect du pluralisme des courants artistiques et il est toujours utile de rappeler que la première mesure de l'état de la démocratie dans un pays est très précisément le sort qui est fait aux artistes.

Quelle autre preuve de notre souci constant de préserver la liberté de création peuvent apporter ces artistes, persécutés dans leur patrie et qui ont choisi la France pour poursuivre leur œuvre, Milan Kundera, Gabriel Garcia Marquez et plus récemment Armando Valladares ?

La seconde confirmation de ce budget, nous la trouverons dans la poursuite du mouvement de décentralisation. En 1981, comme vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, les crédits consacrés à la province étaient, s'agissant de crédits ordinaires, identiques à ceux engagés sur Paris. En 1983, 70 p. 100 des crédits reviennent à l'ensemble des régions, en dehors de la capitale.

Mais, tout autant que ces chiffres, le ministère de la culture a su, en quelques mois, contribuer à entretenir une authentique vie artistique par le dialogue avec les collectivités locales.

En tant que parlementaire en mission, j'ai pu suivre l'élaboration des conventions avec les régions. Sur le plan quantitatif, nous avons enregistré un véritable bond en avant. Les vingt-deux régions qui n'avaient inscrit que 130 millions de francs de crédits à leur budget de 1982 se sont vu apporter par l'Etat 210 millions de francs de dotations supplémentaires.

Mais l'évolution la plus significative s'est située sur le plan qualitatif. La confrontation Etat-régions a permis à celles-ci de dresser le bilan des actions passées et surtout d'ouvrir le champ de leurs interventions à des initiatives nouvelles.

Avant 1982, les dépenses des régions étaient essentiellement consacrées au patrimoine et aux équipements culturels. Avec les conventions, les régions ont marqué leur intérêt pour les arts plastiques, pour le cinéma et l'audiovisuel, pour la promotion du livre.

En 1983, le maintien de la dotation régionale permettra, par voie d'avenants, de prolonger l'impact de ces conventions, en faisant défendre, à juste titre, les attributions de l'Etat de l'effort budgétaire qui sera consenti par les régions.

Parallèlement, l'extension de la politique contractuelle aux villes et aux départements constituera un atout supplémentaire pour la réussite de la décentralisation culturelle. Nous ne pouvons qu'exprimer le souhait que le ministère de la culture dispose, au niveau de son administration, des moyens en personnels lui permettant de poursuivre sa propre régionalisation, afin que les élus locaux trouvent dans leur région des interlocuteurs qualifiés.

M. Robert-André Vivien. Il y a quarante commissaires du Gouvernement ici ce soir ! (Protestations sur les bancs des socialistes.)

M. Yves Tavernier. Cela vous gêne ?

M. Jean-Jack Queyranne. En dehors de ces confirmations, le budget de 1983 marque une attention particulière à deux données qui sont des enjeux décisifs pour l'avenir : la politique des industries culturelles et l'action en direction des milieux sociaux qui, jusqu'à présent, étaient peu concernés par les grandes institutions culturelles. Ces deux approches nouvelles doivent être menées en commun.

Ce n'est faire injure à personne que de constater que l'immense entreprise d'action culturelle engagée depuis vingt ans n'a fait qu'écorner la dure réalité des inégalités.

Le service des études et recherches du ministère vient de publier une analyse sur les pratiques culturelles des Français, plus particulièrement sur leur attitude à l'égard du livre et de la lecture.

Un simple constat : 14 p. 100 de nos concitoyens déclarent être inscrits dans une bibliothèque, qu'ils fréquentent, pour plus de la moitié d'entre eux, une à deux fois par mois. Mais ce pourcentage n'a pas progressé de façon significative depuis 1973.

Pour élargir le public, pour toucher les milieux qui sont encore éloignés des bibliothèques, il est indispensable que l'Etat et les collectivités locales conjuguent encore plus leurs efforts afin de développer le réseau des bibliobus, à partir des bibliothèques municipales, des bibliothèques centrales de prêt, de créer de nouveaux dépôts de livres dans les quartiers des grandes agglomérations, dans le secteur rural, d'ouvrir de façon plus systématique des bibliothèques d'enfants, et afin de conclure des conventions avec les comités d'entreprise et le secteur associatif.

M. le président. Je vous demande de conclure, monsieur Queyranne.

M. Jean-Jack Queyranne. Je termine, monsieur le président.

Il faut aussi accélérer la transformation des bibliothèques en médiathèques, parce que, avec le livre, le citoyen doit pouvoir emprunter un disque, bien sûr, mais aussi une vidéo-cassette.

M. Robert-André Vivien. Pourriez-vous élever la voix, monsieur Queyranne ? On ne vous entend plus !

M. Yves Tavernier. En revanche, vous, on vous entend, monsieur Vivien !

M. Jean-Jack Queyranne. Les rapporteurs du budget vous ont fait part, monsieur le ministre, de leur inquiétude concernant les charges de fonctionnement qui ne manqueront pas de peser sur le budget à partir de 1986-1987, avec l'ouverture des grands équipements parisiens.

Je formulerai une seconde inquiétude, qui porte sur l'éducation artistique. Des efforts budgétaires importants ont été consentis en 1982 pour relayer l'action des collectivités locales. Des conventions sont envisagées avec le ministère de l'éducation nationale pour mieux ouvrir l'école aux disciplines artistiques.

Mais nous pensons qu'il faudra aller plus loin pour répondre à cet immense besoin d'éducation artistique que nous ressentons bien, nous, élus locaux, que ce soit pour la musique, le théâtre, la danse ou tous les autres arts. Il faudra aussi participer de façon plus approfondie au renouvellement des programmes et des méthodes d'enseignement.

Monsieur le ministre, votre tâche est de permettre que la culture, « le pain et le sel de la connaissance » dont parlait Jean Vilar, soit chaque jour un peu mieux partagée. Votre budget de 1983 s'inscrit dans cette perspective. Le groupe socialiste l'approuvera avec conviction. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le ministre, vous nous présentez un budget de la culture en augmentation de 16,8 p. 100 ; augmentation convenable quand on la compare à l'augmentation d'autres budgets devenus médiocres comme ceux des sports, de l'environnement, ou de la défense.

Soyons prudents cependant dans l'appréciation puisque nous risquons à tout moment une annulation des crédits, comme celle du 19 octobre dernier qui vit rayés d'un trait de plume 302 millions de francs d'autorisations de programme.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Jean-Paul Fuchs. Je me demande d'ailleurs s'il ne fallait pas de toute façon faire une pause, réajuster le tir, maîtriser les coûts, éviter les gabegies.

J'ai en mémoire le tour de France téléphonique de certains de vos services qui, la semaine dernière, ont proposé des conventions à prendre sur-le-champ à de très nombreuses collectivités locales.

M. Emmanuel Aubert. Pas à moi !

M. Jean-Paul Fuchs. Vendredi dernier, un service de votre ministère proposait à un organisme que je préside une subvention de 1,5 million de francs pour créer neuf postes de travail, mais demandait une réponse dans les deux heures sans que je puisse consulter le syndicat intercommunal concerné, et sans que l'on me donne des assurances pour les années à venir. Je crains que certains de vos services n'aient ni bien assimilé ni bien géré l'augmentation rapide de leurs ressources !

Vous essayez de rééquilibrer les dépenses engagées sur Paris et celles destinées à la province ; vous essayez d'innover et de continuer. Vous souhaitez porter à 70 p. 100 les dépenses effectuées hors Paris, et poursuivre ainsi la décentralisation.

En 1982, les crédits de votre ministère ont permis d'apporter un soutien aux communes qui ont en charge certains équipements et établissements culturels, tels les conservatoires nationaux de région, les écoles nationales de musique, écoles des beaux-arts. Ils ont permis aussi d'améliorer le fonctionnement des bibliothèques municipales, de constituer des fonds d'acquisition d'œuvres d'art, d'amplifier les investissements dans les secteurs des archives. Tout cela est vrai, et il faut objectivement le reconnaître.

Je me pose néanmoins quelques questions pour 1983. Au niveau du fonctionnement, je m'inquiète d'abord de voir les musées contrôlés et classés de province désavantagés par rapport aux musées parisiens. Or les trésors répartis dans les musées de province sont inestimables et méritent d'être mieux mis en valeur.

Je m'étonne aussi de voir les crédits des écoles d'arts plastiques diminuer en francs constants.

Ensuite, et surtout, au niveau des investissements, si j'en crois la note de synthèse que vous avez diffusée, vous inscrivez un montant de 554 millions de francs pour le lancement de grands projets d'architecture à Paris : ceux qui avaient été programmés par l'ancien gouvernement — la Villette, le musée scientifique et technique, le musée d'Orsay, l'institut du monde arabe — et ceux du nouveau gouvernement : Opéra de la Bastille, Grand Louvre, exposition universelle. Or, si j'en crois la même note de synthèse, vous n'inscrivez que 76 millions de francs en autorisations de programme pour les grandes opérations en province.

Je ne critique pas votre décision de mener de grandes opérations parisiennes, mais je me demande si le ministère évalue bien le coût des constructions. De changement de plan en changement de plan, le coût du musée d'Orsay a plus que triplé en quatre ans, atteignant la somme extraordinaire — pour le moment — de 1 080 millions de francs.

Comme le rapporteur, je me demande aussi si le ministère aura les moyens de faire face aux dépenses de fonctionnement, qui seront extrêmement élevées, sans remettre en cause le nécessaire rééquilibrage en faveur de la province.

Mais mon inquiétude est plus grande encore lorsqu'on aborde la décentralisation qui se fait essentiellement par la quarantaine de conventions passées avec les régions, les départements ou les villes.

Certes, ces conventions, comme les chartes qui les ont précédées, donnent une dimension culturelle à la région, permettent la réflexion, l'analyse et la prise de conscience. Je ne peux cependant m'empêcher de remarquer que les conventions ne sont signées que pour des actions jugées prioritaires par votre ministère. Il s'agit d'une décentralisation dirigée en fonction de votre politique, de vos priorités. La centralisation et le rôle de l'Etat s'en trouvent accrues.

M. Pierre Micaux. Très bien !

M. Jean-Paul Fuchs. Or la culture ne doit pas se mettre au service d'une idéologie. Elle doit rester pluraliste. L'indépendance réelle doit permettre d'autres ouvertures.

Face à l'emprise croissante de l'Etat sur l'ensemble de notre vie culturelle, il me semble vital pour notre société de permettre l'organisation parallèle, d'un autre système de diffusion, avec ses moyens d'existence propres.

Pourquoi ne pas autoriser les entreprises, comme on le fait en République fédérale d'Allemagne et aux Etats-Unis, à déduire de leurs revenus imposables 3 p. 1 000 de leur chiffre d'affaires ou 5 p. 100 de leurs bénéfices pour favoriser le mécénat et permettre ainsi le développement de la vie associative et le pluralisme en matière culturelle ?

Cette formule constituerait la meilleure incitation au renouvellement artistique dans notre pays. De par sa souplesse, elle aurait l'avantage d'élargir le champ des vocations culturelles et d'y impliquer un plus grand nombre.

M. le ministre de la culture. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Fuchs ?

M. Jean-Paul Fuchs. Volontiers, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la culture. Pensez-vous nous expliquer, à l'Assemblée et à moi-même, quelle idéologie le ministère de la culture a imprimée ou imposée à la région Alsace dans la convention qu'il a conclue avec elle et par quels moyens de pression nous avons pu obtenir qu'ainsi la région Alsace soit soumise à cette idéologie dont vous prétendez que nous avons voulu l'imposer à chaque région de France ? Pouvez-vous nous l'exposer, concrètement ?

M. Jean-Paul Fuchs. La région Alsace, monsieur le ministre, a une charte culturelle qui a été négociée par deux fois, et c'est cette charte culturelle qui a été reconduite.

M. Yves Tavernier. Ce n'est pas une réponse. Vous racontez n'importe quoi !

Mme Marie Jacq. En effet, on n'a rien compris !

M. Robert Malgras. Les idéologues, ce sont vous et les vôtres, monsieur Fuchs.

M. Bernard Schreiner. « Idéologie imposée » ? Que faut-il entendre par là ?

M. Yves Tavernier. En effet. Je répète qu'il ne faut pas raconter n'importe quoi. En tout cas, la question du ministre était bonne !

M. le président. Monsieur Fuchs, veuillez poursuivre.

M. Jean-Paul Fuchs. J'aurai une autre explication, vous verrez. *(Rires sur les bancs des socialistes.)*

Vous souhaitez également innover, monsieur le ministre, vous souhaitez porter une attention plus grande aux groupes sociaux ignorés par l'action culturelle et aux lieux de la vie quotidienne.

Il me semble louable de vouloir développer les capacités de création artistique par l'utilisation de nouvelles technologies dans les arts plastiques et visuels, la musique et le théâtre ; il me semble louable d'intervenir dans les secteurs des industries culturelles, de favoriser les éditeurs, le disque, le cinéma français.

Sans doute est-il bon de prendre conscience que le milieu scolaire est trop souvent étranger à la vie culturelle. Certes, il est intéressant de construire une salle de rock, de favoriser les actions sur le lieu de travail, d'amorcer l'aide aux associations avec la diminution de la taxe sur les salaires. Mais, en réalité, c'est l'enseignement lui-même qu'il faut transformer, dans ses méthodes et ses objectifs. Ce sont les centres documentaires qu'il faut installer dans tous les établissements afin de favoriser la communication, donc la culture, et de rendre les jeunes responsables.

Comment les Français peuvent-ils s'éveiller à la musique, à la peinture, à la sculpture, s'il n'y sont pas préparés dès le plus jeune âge ? Dans 37 p. 100 des lycées, 31 p. 100 des collèges n'existent pas de cours d'éducation musicale. L'enseignement professionnel en est privé dans sa presque totalité. Le nombre d'heures d'enseignement artistique a encore baissé du fait de la suppression d'heures supplémentaires inscrites dans le budget de l'éducation nationale de 1983, mais déjà appliquée dans certains établissements.

Vous savez qu'aujourd'hui même le C.N.E.A. — que vous semblez soutenir — proteste contre la suppression de 13 000 heures d'éducation musicale et artistique intervenue dans l'enseignement secondaire depuis la rentrée.

La coopération avec le ministère du temps libre, de la jeunesse et des sports et avec le secrétariat d'Etat chargé du tourisme ne semble pas plus avancée : certaines des actions que vous envisagez relèvent du domaine de l'éducation populaire. Or, sur le terrain, il ne semble pas qu'il y ait la moindre liaison entre les représentants des deux départements ministériels : la convention culturelle avec l'Alsace — dont vous parliez tout à l'heure — n'a été signée que par le seul ministère de la culture, alors que le ministère du temps libre et celui de l'éducation nationale étaient concernés.

On a parlé de la vie associative, de l'éducation populaire. Vous l'affirmez vous-même : la culture est un tout et elle est partout. Lorsque je vois que vous signez des conventions directement avec les entreprises, devant la politique de l'Etat, mon inquiétude réapparaît.

Un mot encore concernant les emplois culturels, une des innovations essentielles de votre précédent budget : une partie seulement des 2 450 nouveaux postes de permanents auprès des associations me semble justifiée sur le plan culturel. Par ailleurs, qui les financera par la suite, puisque vous prévoyez de ne reconduire qu'une seule fois les crédits affectés à ces postes ?

Vous marquez aussi le souci de la continuité dans certaines de vos actions et d'abord celle du livre : en 1982, vous avez créé dix-sept bibliothèques centrales de prêt, vous avez augmenté considérablement les crédits de fonctionnement. Je m'en étais félicité car une telle attitude annonçait une grande politique du livre, outil par excellence de démocratisation de la culture.

Vous n'inscrivez que sept postes au budget pour les bibliothèques centrales de prêt. Vous ne parlez pas de loi-programme. Or il me semble indispensable qu'intervienne une loi-programme définissant clairement les objectifs en investissements et en crédits de fonctionnement, en liaison avec d'autres ministères : il s'agit de construire 400 000 mètres carrés en cinq ans, de développer les centres documentaires, d'envisager un plan d'ensemble de bibliothèques d'entreprise, de rechercher les nouvelles missions des bibliothèques centrales de prêt, de développer des bibliothèques dans les petites et moyennes communes.

Les crédits dégagés en 1983 pour l'enseignement musical permettront de poursuivre l'effort amorcé il y a trois ans.

Vous subventionnez 191 établissements, dans lesquels 5 300 professeurs dispensent leur enseignement à 144 000 élèves. Comment aider les 800 000 autres élèves ? Comment faire pour que chaque enfant puisse vraiment accéder à la musique ? Comment aider, par exemple, les 125 associations qui ont créé des écoles de musique dans mon département ? Là aussi une loi de programme s'impose.

L'art lyrique coûte cher : il ne peut en être autrement, et les collectivités publiques l'admettent. Ma ville consacre plus de 3,5 millions de francs par an pour l'art lyrique. Mais nous exigeons en contrepartie que la gestion soit exemplaire.

Un rapport récent concernant l'Opéra de Paris nous indique que c'est l'opéra du monde dont la subvention est la plus élevée par place vendue, que l'équipement en est archaïque, que les rigidités des conventions collectives empêchent de monter un spectacle dans des conditions normales, en dépit de la qualité du personnel, que le manque de gestion rigoureuse suscite la critique. Une réorganisation s'impose. Les sommes en jeu sont élevées : plus de 300 millions de francs.

Le développement des autres scènes lyriques répond à une demande croissante. Mais, là aussi, nous sommes en retard, nous avons un tiers des scènes de la R. F. A. par exemple.

M. Bernard Schreiner. A qui la faute ?

M. Jean-Paul Fuchs. J'accepte qu'on fasse appel au financement des régions mais le taux d'actualisation que vous avez retenu — 7,8 p. 100 — me semble faible. L'abandon de la prise en charge forfaitaire du coût de fonctionnement — soit 33 p. 100 pour l'Opéra du Rhin — me semble plein de dangers.

On me répond que n'est plus subventionné que ce qui est conforme à une certaine politique culturelle. On ne fait donc plus confiance à la région, aux collectivités locales. Nous dépendons de votre bon vouloir.

Tel est l'exemple que je veux vous citer en réponse à la question que vous m'avez posée tout à l'heure.

C'est bien là le fond de la question. Vous avez un projet de budget convenable même s'il n'est pas idéal. Vous pouvez améliorer, innover, développer des actions en province, décentraliser mais je crains que la décentralisation ne soit qu'apparente, que tous les moyens dont vous disposez soient mis au service de votre seule politique, et que le rôle de l'Etat aille croissant. Cela, nous ne pouvons l'accepter. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Hermier.

M. Guy Hermier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs les députés, l'an passé, lors du débat sur le budget de la culture de 1982, j'avais souligné combien le groupe communiste se félicitait qu'en faisant passer de 0,47 p. 100 à 0,75 p. 100 du budget général les crédits dont nous discutons de nouveau aujourd'hui le montant le Gouvernement ait fait, pour la réussite même d'une politique de changement, le choix audacieux de la culture.

C'est dire, monsieur le ministre, que nous avons noté avec satisfaction la nouvelle progression de votre projet de budget qui, en 1983, atteindra 0,79 p. 100 du budget national.

Sans doute reste-t-il du chemin à faire pour parvenir à ce 1 p. 100 pour la culture, cette cote de dignité énoncée depuis longtemps déjà par les professionnels de la vie culturelle et artistique comme par les partis de gauche. Nous ne l'ignorons pas, mais nous n'ignorons pas non plus le mouvement des choses. Nous sommes de ceux qui mesurent à leur juste valeur chaque pas de toute marche en avant.

Hier, la droite, confrontée à la crise du système du profit, choisissait les solutions de grandes affaires et de l'argent. Pour la culture comme pour les travailleurs, sa réponse était : toujours plus d'austérité.

Cette pénurie accumulée a conduit des secteurs entiers de la vie culturelle au bord de la faillite. Point n'est besoin d'être grand clerc pour deviner ce qu'il serait advenu des moyens destinés à la culture si la droite avait, par malheur, continué de diriger les affaires du pays. (*Murmures ironiques sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) La politique d'abandon et de déclin se serait poursuivie, avec son cortège de difficultés sans nombre, de récession, de chômage artistique, mettant en cause jusqu'à l'identité culturelle de la France.

Qu'aujourd'hui, dans un contexte budgétaire de plus grande rigueur, l'effort financier en faveur de la culture continue de s'accroître non seulement pour combler les retards, mais pour créer les conditions d'une autre politique culturelle, voilà, à n'en pas douter, l'essentiel qui nous fera, soutenir avec conviction votre projet de budget.

Les moyens dont vous allez disposer vont vous permettre de poursuivre les actions significatives déjà engagées l'an passé, qu'il s'agisse de la mission de développement culturel, de la décentralisation, qui entre désormais dans une phase plus concrète avec la signature de conventions culturelles liant l'Etat, des régions et de nombreuses communes, ou du financement de grandes opérations d'architecture et d'urbanisme, à Paris et en province, comme l'Opéra de la Bastille, la Cité musicale de la Villette, l'extension du musée du Louvre, la reconstruction du théâtre de l'Est parisien, mais aussi l'école de photographie d'Arles ou le centre national d'art contemporain de Grenoble.

Nous avons également pris connaissance avec intérêt de votre préoccupation de mieux maîtriser les coûts des institutions et organismes culturels. C'est un souci que nous partageons, dans la mesure où il s'inscrit dans un budget en progression et qu'il ne conduit pas à diminuer la part des spectacles, des créations, des activités artistiques dans les maisons de la culture, les théâtres ou les opéras. Nous pensons même qu'il faudrait parvenir

à mieux connaître ce qui, dans le fonctionnement de chacune de ces institutions, va réellement aux spectacles, aux artistes, aux techniciens.

Quant à la volonté d'ouvrir le « champ culturel », de « redéfinir les rapports entre culture et travail », d'« établir des conventions entre ministère de la culture et comités d'entreprise » ou encore de « concevoir une politique cohérente des industries culturelles », il va de soi que de tels objectifs, pour lesquels nous luttons depuis si longtemps, recueillent notre plein soutien.

Vous comprendrez donc, monsieur le ministre, que je ne m'attarde pas plus longtemps sur le budget proprement dit pour revenir, dans le peu de temps qui m'est imparti, sur cette question essentielle, à nos yeux, de la politique culturelle qu'il faut à la France, de si vous commencez à avoir les moyens et qu'il vous appartient de conduire.

Vous le savez, en France, cette question a fait et fait encore débat.

Vous le savez d'expérience. Lorsque à Mexico, cet été, vous avez affirmé : « la création est victime aujourd'hui d'un système de domination financière multinationale contre lequel il faut s'organiser », et que le destin des pays comme la France n'est pas de « devenir les vassaux de l'immense empire du profit » — idées depuis longtemps déjà chères aux communistes — quel tapage, quelle hargne de la part de la droite et de quelques autres !

M. Robert-André Vivien. On n'a rien dit !

M. Guy Hermier. Monsieur Robert-André Vivien, si vous n'avez rien dit, vos amis en ont écrit des choses, n'est-ce pas ? Mais c'était les vacances, peut-être n'avez-vous pas eu le temps de lire ! (*Rires.*)

Ils ont brandi à l'époque, comme toujours, les vieux démons de la xénophobie et du chauvinisme. Ils ont feint de croire que vous mettiez en cause, monsieur le ministre, la culture américaine vivante et non les sous-produits standardisés du profit. Ils n'ont reculé devant aucune falsification — monsieur Vivien, relisez, relisez...

M. Robert-André Vivien. J'ai les textes sous les yeux !

M. Guy Hermier. ... devant aucun mensonge, aucune bassesse, dès lors qu'on mettrait si peu que ce soit en question leurs maîtres américains.

Chacun a pu observer que c'étaient les mêmes qui, dans le même temps, poussaient les hauts cris à la seule idée que le gouvernement de la gauche pouvait avoir une politique culturelle pour la France.

Que n'a-t-on dit, là encore ! Ce serait la « bureaucratie des songes », la médiocrité, l'étatisme, l'étouffement des libertés. Dans *Le Nouvel Observateur*, Jean-Paul Enthoven affirmait :

« Qu'on se le dise : un bon ministre de la culture ne doit pas avoir de politique culturelle... En l'état actuel des choses, rêvons seulement d'un mécénat désinvolte et indifférent à lui-même. »

A la vérité, ce qu'on vous propose, monsieur le ministre, de ce côté-là, c'est, au fond, de gaspiller l'argent de l'Etat, aujourd'hui où le ministère de la culture a des moyens, et, plus encore, d'en revenir à la situation antérieure où vos prédécesseurs en étaient réduits aux beaux discours, et les gens de culture à la sébile et au bâillon.

Combien je partage cette réflexion de mon ami Antoine Vitez lors du récent colloque franco-italien sur le théâtre, à Chaillot, lorsqu'il déclarait : « Je note qu'il aura fallu attendre un gouvernement de gauche en France pour que certaines gens s'inquiètent avec tant de vigueur et si fort du danger du pouvoir... Je pense que le refus même de la notion de politique culturelle est extrêmement dangereux et cache une attitude que je ne pourrais qualifier d'autre que réactionnaire. »

Réactionnaire, en effet, que cette attitude qui préconise de laisser faire en matière de culture. Laisser faire, ce serait laisser s'exercer sur la France la pression pour imposer les modèles idéologiques et culturels venus d'outre-Atlantique. Ce serait laisser les industries culturelles faire et défaire à leur profit le marché du film, du livre, du disque, de la vidéo-cassette, et se perpétuer toutes les ségrégations face à la culture.

Ce que craint en vérité tout ce beau monde, c'est que cela change. Il n'a qu'un credo, qu'une préoccupation : plutôt la

mise en cause de notre potentiel économique et intellectuel, de la mémoire historique et de l'imaginaire de notre peuple, plutôt le déclin et l'abandon national que le changement.

C'est parce que nous avons fait le choix contraire de construire le changement que nous, nous nous prononçons clairement pour que s'affirme avec toujours plus de netteté encore une politique culturelle nationale, cohérente et décentralisée.

C'est là, monsieur le ministre, le prolongement naturel, presque obligé de votre discours de Mexico. En effet, le moyen le plus sûr, le plus efficace de préserver l'identité culturelle française, c'est encore de créer toutes les conditions de son épanouissement.

Cela suppose de défendre, d'organiser, de développer le pluralisme de la création et de la diffusion des œuvres, des expériences, là où la domination monopoliste les bafoue; de prendre à bras-le-corps et dans toute son étendue la question décisive des formes contemporaines de la ségrégation culturelle; d'agir pour une rencontre nouvelle entre la population et la culture, dans sa diversité; de conduire la coopération la plus large, les échanges et la confrontation avec toutes les cultures du monde, et naturellement la grande et forte culture des peuples d'Amérique.

La tâche est certes immense. Elle réclame la durée; raison de plus pour s'y atteler sans attendre et pour que, je vous le demande avec insistance, monsieur le ministre, cela puisse, enfin, faire l'objet d'un plus large débat consacré à cette question et sur le fond dans notre assemblée même.

Nous avons, en effet, la conviction profonde que trouver une issue à la crise dans le sens d'un socialisme à la française ne peut être que l'œuvre d'un peuple maître de son destin, c'est-à-dire d'un peuple cultivé et d'un pays à la pointe de l'innovation, d'un pays créateur. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Pierre Bas.

M. Pierre Bas. Monsieur le ministre, il y a un an, pratiquement jour pour jour, lorsque vous nous avez présenté le budget de votre ministère, un nouveau souffle balaya l'hémicycle, dont nous avons tous gardé, je l'avoue, le frisson. Le goût du lyrisme et de l'éloquence s'étant quelque peu perdu dans cette enceinte, je découvrais en effet dans votre discours un grand moment d'art oratoire, un kaléidoscope d'idées et d'intentions, un feu d'artifice de propositions et de promesses, un hymne vibrant à la polyvalence culturelle du régime socialiste naissant... (Sourires.)

Que resle-t-il de tout cela, aujourd'hui, alors que les lampions de la fête s'éteignent doucement et que se fanent les dernières roses des dernières guirlandes des promesses non tenues du socialisme? (Rires sur les bancs des socialistes.)

M. Robert-André Vivien. Très bien!

M. Pierre Bas. Que l'estime pour le virtuose n'érousse pas le tranchant d'un jugement politique!

Alchimiste du verbe, virtuose du trompe-l'œil, magicien de l'insignifiance, vous avez en effet trompé, monsieur le ministre, tous les créateurs, tous les artistes, tous les intellectuels et tous les hommes de bonne volonté qui ont osé attendre de vous autre chose qu'un projet exclusivement politique, autre chose qu'une entreprise strictement idéologique, au service d'un parti et de ses dogmes, autre chose que cet engagement total, comme le démontrèrent à la France surprise votre équipée et vos objurgations à partir du radeau de la Méduse de Cuba et de la tribune de Mexico.

Mon accusation reposera ainsi sur trois motifs qui nous conduisent à condamner sans appel votre politique et votre projet de budget.

Je vous accuse tout d'abord, monsieur le ministre, d'étatiser la culture, de la bureaucratiser, et, en un mot, de la « nationaliser » ainsi que le Gouvernement l'a fait de l'économie, avec le succès que l'on sait.

Jamais sans doute la mainmise de l'Etat sur le domaine culturel n'aura été aussi forte et aussi pesante que dans ce projet de budget, reflet de votre entreprise. Vos dépenses de fonctionnement augmentent de 21 p. 100, ce qui représente la moitié des mesures nouvelles consacrées à payer ces « emplois culturels » — que le Gouvernement a annoncés à grands renforts

de publicité et qui ne sont rien d'autre que des postes de fonctionnaires, recrutés sur des critères politiques — au détriment de l'effort qui pourrait être accompli en faveur des créateurs ou des artistes. Ces emplois culturels, qui grèvent le budget, révèlent clairement l'intention de l'Etat d'implanter partout des agents dont le rôle principal sera d'imposer la politique conçue et voulue par votre ministère à ceux qui auraient l'idée saugrenue d'en appliquer une autre.

Vous agissez fortement avec les associations de culture. Vous donnez de l'argent aux associations à condition qu'elles acceptent vos hommes — des permanents — et qu'elles mènent votre politique. Et quand elles refusent pour diriger vos militants, vous leur retirez les crédits que vous leur aviez promis. (Exclamations sur les bancs des socialistes.) Vous auriez ravi Balzac et Zola. La réorientation de la politique des maisons de la culture et centres d'action culturelle ne coûtera que 34 millions de francs. Cela permettra de grandes choses!

Quelques autres exemples me permettent de démontrer le mécanisme par lequel l'Etat, même lorsqu'il invoque la décentralisation, fait passer sa volonté de dirigisme culturel.

Prenons ainsi la convention culturelle que l'Etat et la région Ile-de-France viennent de signer, malgré moi. Si votre ministère accorde effectivement une subvention élevée à des opérations régionales, la tactique consiste à en contrôler totalement l'utilisation et même à imposer vos projets aux autorités locales. Où sont, dans ces conditions, la décentralisation et la liberté d'initiative locale? J'appelle cela « forcer la main » des élus locaux. La concertation dont vous parlez n'est qu'un leurre. Quand les élus s'en aperçoivent — car heureusement ils s'en aperçoivent — il est trop tard: ils ont signé. (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Yves Tavernier. C'est de la bêtise!

M. Pierre Bas. Ne craignez rien, vous ne les y reprendrez plus!

Prenons maintenant l'exemple du centre national des arts plastiques, chargé des commandes publiques, des aides à la création, des écoles d'art et des manufactures. Rien peut-être de plus dangereux pour la liberté n'avait été inventé jusqu'à présent, tant sont lourdes et contraignantes les structures mises en place. Vous avez vous-même, monsieur le ministre, évoqué les risques d'un tel centre dans la réponse que vous avez donnée à ma question écrite du 7 juin 1982. Vous creusez sous les pas des créateurs, des peintres, des sculpteurs, un redoutable piège: celui de l'art officiel, qui règne dans les démocraties dites abusivement populaires et qui a débouché, vous le savez, sur un véritable désert culturel.

Les professions artistiques sont en général inquiètes de ce centre national des arts plastiques, car elles ont parfaitement compris le danger d'un monopole dans ce domaine.

M. Robert-André Vivien. C'est exact!

M. Pierre Bas. Je ne suis certes pas persuadé que vous souhaitiez imposer en France une sorte de stalinisme artistique. (Rires sur les bancs des socialistes.) Je ne vais pas jusque-là.

M. Emmanuel Aubert. Ce n'est pas sûr!

M. Roland Bernard. Vous êtes sur la pente!

M. Bernard Schreiner. Glissons!

M. Pierre Bas. Pourtant la structure que vous mettez en place glissera inévitablement vers une bureaucratisation de l'art et une emprise étouffante de l'Etat sur la création. Quant à l'apparente décentralisation, je crains fort que les vingt-deux conseillers artistiques régionaux et les vingt-deux fonds régionaux d'acquisition d'art contemporain ne soient que les relais de la politique de l'Etat, les agents locaux de la culture socialiste!

Vous faites exactement le contraire de l'œuvre prodigieuse — j'insiste, car vous ne semblez pas savoir qu'il existe — menée par le centre Pompidou, en matière de diffusion démocratique de la culture. Vous voulez au contraire la resserrer dans le filet de vos conceptions idéologiques. Il y a véritablement là une différence majeure entre vous et moi.

Vous parlerai-je maintenant du gaspillage financier? Il le faut, c'est la tradition.

M. Rodolphe Pesce, rapporteur pour avis. C'est une vieille tradition : vingt-cinq ans !

M. Pierre Bas. Je parle de la tradition qui s'attache à vos gestions, puisque vous m'obligez à préciser.

Certaines opérations qui sont nécessaires prennent néanmoins une place de plus en plus grande pour ne pas dire alarmante tant le coût de certains projets devient écrasant : l'Opéra de la Bastille, le musée d'Orsay ou le centre culturel de la Villette creusent vos autorisations de programme et vos subventions d'investissement. Le grand Louvre, l'exposition universelle s'annoncent comme particulièrement coûteux. Je vous recommande donc de prendre auprès de vous un très bon comptable. Cela vous permettra de nous expliquer, l'année prochaine, pourquoi vos crédits d'études progressent de 295 p.100 — chiffre sans égal dans les usages de ce ministère — et à quoi ces sommes serviront.

J'aimerais également savoir pourquoi vous entreprenez des opérations qui n'ont pour seul et unique objectif que de doubler les initiatives de la mairie de Paris. De la biennale de la photographie au musée du costume, il s'agit d'idées réalisées ou en cours de réalisation par la ville. La bataille de Paris aurait dû à tout le moins épargner la culture.

Les gâchis financiers ont, par ailleurs, une contrepartie : certains secteurs de la vie culturelle sont négligés : la sauvegarde du patrimoine — l'hôtel Salé par exemple ; les crédits aux musées de province ou aux bibliothèques municipales — qui sont à peine actualisés ; les dotations consacrées aux petites églises non protégées qui stagnent en francs constants. La petite église romane n'a eu d'attrait que le temps d'une affiche électorale. Elle aura tout de même servi à quelque chose ! (Sourires sur de nombreux bancs.)

Seront également en stagnation ou en régression l'année prochaine les aides aux compagnies théâtrales ou aux activités musicales, et les crédits d'aide aux collectivités locales. Réagissez auprès de votre collègue de l'éducation nationale, qui veut supprimer dix mille heures de musique et de dessin dans les lycées et collèges pénalisant 250 000 enfants, ce qui obérera durablement la culture, la formation des hommes et des femmes de demain.

L'élargissement extrême du domaine culturel, dont vous êtes l'initiateur, pas toujours malheureux, je le reconnais, car vous avez parfois des idées heureuses, présente le redoutable inconvénient de mettre à la charge de votre budget des secteurs dont je ne vois pas l'intérêt mais qui apparaissent, bien souvent comme des jouets. Permettez-moi de vous mettre en garde et de vous rappeler qu'un château, une muraille autour d'une ville, une église, une cathédrale, un musée de province ou un conservatoire municipal méritent de l'intérêt, autant que le musée de la moto-cyclette, la bande dessinée, la salle de rock de Bagnolet ou les sonneurs de casserole de la journée de la musique du 21 juin dernier ! La minoration de la culture peut être, elle aussi, un gaspillage, lorsqu'elle est sacrifiée futile à une mode passagère. La puérilité ne serait pas grave si elle n'était payée par les deniers publics.

Enfin, étatisée, gaspillée, la culture m'apparaît aussi confisquée.

Confisquée au profit d'une idéologie, d'un projet politique global et d'une brigade de militants, comme l'est la télévision, la vie culturelle française devient le champ clos où ne pourront plus s'exprimer bientôt que les pédagogues de la lutte des classes et les propagandistes de la révolution. Je déplore une dérive gauchiste de la culture et une politisation des choix culturels. Un bon exemple en est fourni par une obscure, mais passionnée présentatrice de la tétralogie cet été à la télévision, qui comparait, sans doute pour mieux se faire comprendre des masses populaires, les héroïnes de Wagner à des « putes » ou à des « bohannes ». (Rires.)

Nombreux sont les idéologues marxistes qui prétendent aujourd'hui nous imposer cette sorte de culture de gauche contre la culture réputée de droite. Mais si l'on veut rester entre gens de culture parlant de la culture, il ne faut pas prétendre qu'il y en a deux ; il n'y a qu'une culture qui correspond à ce que l'homme ou la femme a de plus profond en lui, en elle et qui touche à sa dignité. Pensons au mot de Vercors, dans *Les animaux dénaturés* : « L'humanité n'est pas un état à subir, c'est une dignité à conquérir ». Voilà le sens que je donne à la culture, qui se confond, dès l'origine des temps, au sacré, au spirituel, à l'âme humaine.

Pour un gaulliste, l'action culturelle ne peut se confondre avec la lutte des classes ; elle est, bien au contraire, facteur d'harmonie et de cohésion sociale.

M. Robert-André Vivie. Très bien ! (Rires sur les bancs des socialistes.)

M. Yves Tavernier. Vous vous réveillez !

M. Robert-André Vivien. Cela vous fait rire. On voit bien que vous n'êtes pas gaullistes !

M. Pierre Bas. La confiscation de la culture, je le répète, me semble particulièrement bien illustrée par la mainmise du Gouvernement sur la télévision. Sans parler de l'information, la question des programmes est suffisamment préoccupante pour que j'en traite aujourd'hui.

Les maïadresses commises par quelques revanchards de 1968 qui ont, à juste titre, ému l'opinion, ne sont que les symptômes les plus visibles d'un mal en vérité plus profond : la volonté de l'Etat socialiste d'utiliser la télévision comme un outil de propagande à vœux culturels au service de ses entreprises politiques. Le budget du ministère de la culture trahit les intentions du Gouvernement dans ce domaine. Il vous sera difficile de dissimuler l'augmentation considérable des crédits destinés à la commande d'œuvres audiovisuelles — 35,5 millions de francs supplémentaires — dont on perçoit aisément la signification, qui est de bien contrôler le sens et l'engagement politique des émissions que vous commanderez à des réalisateurs, triés sur le volet, pour faire passer, en filigrane ou à pleins feux, vos messages, vos mots d'ordre et vos fantômes.

M. Rodolphe Pesce, rapporteur pour avis. N'importe quoi !

M. Pierre Bas. Oui, vous programmez n'importe quoi à la télévision !

M. Robert-André Vivien. C'est exact !

M. Pierre Bas. Je crois que vous commettez une grave erreur en cherchant à imposer au public une idéologie dominante. Je vous conseille plutôt d'utiliser la télévision comme le grand relais culturel qu'elle devrait être, permettant à tous, quel que soit leur milieu social ou leur condition matérielle, de profiter des spectacles dont seule une minorité peut bénéficier actuellement. Diffusez à la France entière ce que présentent l'Opéra de Paris ou le Châtelet. Nous sommes en effet tout disposés à vous ouvrir le Châtelet, monsieur le ministre, quand vous voudrez vous intéresser à ce que nous y faisons qui passionne la France, mais pas la télévision ni le ministre de la culture. Diffusez également ce que présente le Théâtre de la ville — pour lequel j'émetts la même observation — le festival international de la danse, tous les autres grands établissements subventionnés et de multiples compagnies, troupes, associations théâtrales, musicales, chorégraphiques.

J'ai demandé cela à plusieurs reprises, mais je constate que vous restez indifférent à ce genre de diffusion pourtant populaire. On gâche une vraie possibilité, celle de faire de la télévision l'instrument d'un grand brassage culturel, qui profiterait d'abord aux Français les moins favorisés.

La culture confisquée, c'est aussi cette espèce de terrorisme intellectuel que veulent imposer certains réalisateurs et metteurs en scène, qui n'hésitent pas à se livrer à un véritable trafic de signification des œuvres et à utiliser le patrimoine littéraire ou théâtral pour le trahir. Je citerai les exemples récents de *Sans Famille* et de *Colomba*.

Ne trahissons pas non plus l'histoire. Or cela arrive sans cesse et vous-même, monsieur le ministre, en avez tout à l'heure donné l'exemple en attribuant à la III^e République naissante — période que j'aime au moins autant que vous — le mérite de la première exposition universelle. Non, monsieur le ministre ! C'est Napoléon III qui a inventé les expositions universelles. La première d'entre elles n'est pas celle de 1878.

M. le ministre de la culture. Je voulais dire « après la guerre ».

M. Pierre Bas. Dans ces conditions, d'accord, mais il n'empêche que, pour vos auditeurs, dont j'étais, la confusion était possible.

Je ne pourrai malheureusement pas, avant de conclure, vous parler à propos du fonds d'intervention culturelle, du projet de diffusion d'un magazine audiovisuel pour animer des réunions

sur des sujets d'actualité faisant l'objet de grands débats nationaux.

J'aurais également souhaité vous demander si vous suivriez l'exemple que nous avons donné de nommer des adversaires qualifiés — puisque l'on a cité des noms tout à l'heure — à Chaillot ou à Nancy. J'attends que vous agissiez comme nous le faisons, nous, au nom de notre conception de la liberté. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Et le Châtelet ?

M. Pierre Bas. Décidément, les vieux démons du socialisme français et du marxisme venu d'ailleurs ne sont pas morts. (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Yves Tavernier. Ça y est, il a osé !

M. Pierre Bas. Ils hantent les couloirs des palais nationaux et inspirent ceux qui nous gouvernent. Il faut à tout prix que l'Etat impose sa volonté, au mépris des équilibres financiers mais au profit de son dogme. En effet, seul l'Etat, selon eux, peut donner au peuple ce paradis collectif auquel il voudrait, paraît-il, accéder, en oubliant la belle formule de Boris Vian, dans *L'écume des jours* : « Ce qui m'intéresse, ce n'est pas le bonheur de tous les hommes, c'est celui de chacun ».

Non, les créateurs ne veulent pas être étouffés, les artistes ne veulent pas être embrigadés, les Français ne veulent pas être endoctrinés.

Une fois encore, les forces de la liberté devront se mobiliser et reprendre leur vieux combat. Non, le dévoilement d'une culture soumise n'est pas irréversible. Non, le dogmatisme n'aura pas raison d'une tradition libérale séculaire. Non, la reine de la nuit ne triomphera pas de Sarastro, le tyran Pizarro ne martyrisera pas Florestan, le baron Scarpia n'asservira pas Tosca... Nous avons un autre projet, une autre conception de la culture. (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

M. Rodolphe Pesce, rapporteur pour avis. Bis !

M. Pierre Bas. Allez donc à l'opéra comique et à l'opéra, vous vous instruirez et bisserez à loisir. (*Exclamations et applaudissements ironiques sur les bancs des socialistes et des communistes.*) Nous avons un autre respect de la pensée, de l'art et de leurs droits.

Avec le poète camerounais Antoine Assoumou, nous disons : « Je ferai collecte de clairs sourires, d'arbres musiciens et de bras étendus ». Jamais, comme en ce moment, où semble descendre sur la France l'heure hideuse où les masques tombent, où les comptes se règlent, où les trappes grincent, où les caprices deviennent tyrans, jamais le pays et la culture française n'ont mieux senti et n'ont mieux compris, leur dans la nuit, la vertu de l'espérance. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Plusieurs députés socialistes. Encore ! Encore !

M. le président. La parole est à M. Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Je serai certainement moins amusant que l'orateur précédent, qui aurait certainement refusé — j'en suis certain, même s'il a cité Boris Vian — le jazz dans les années trente.

Je me demande, d'ailleurs, monsieur Pierre Bas, ce qu'aurait pensé André Malraux de votre discours rétrograde.

M. Pierre Bas. J'ai soutenu Malraux quand vous le combattiez !

M. Emmanuel Hamel. Défendre la liberté, ce n'est pas être rétrograde !

M. Pierre Bas. J'ai été du côté de Malraux pendant des décennies alors que vous n'y étiez pas. Mais je n'insiste pas.

M. Bernard Schreiner. Monsieur le ministre, les différents rapporteurs ont insisté sur l'enjeu culturel que représente le développement des moyens de communication audiovisuelle qui, à terme, vont profondément bouleverser nos modèles culturels.

Le projet de budget que vous présentez en est la preuve. Permettez-moi néanmoins d'insister de nouveau sur certains objectifs urgents dans un domaine qui touche évidemment plusieurs ministères.

Le Gouvernement s'est prononcé ce matin en faveur d'une politique du câble. Il se prononcera, dans les semaines à venir, sur le quatrième canal et sur les programmes du satellite franco-allemand de télévision directe.

M. Robert-André Vivien. C'est du bluff !

M. Bernard Schreiner. Il est certain que de nouveaux usages comme les vidéo-cassettes polarisent et démultiplient les besoins de communication. Il est tout aussi indéniable que l'équipement des ménages et des entreprises en moyens de communication nouveaux est un processus inéluctable qui est déjà largement lancé. Mais ce processus ne peut être abandonné à lui-même et ma première remarque porte donc sur la nécessité d'avoir une politique industrielle et culturelle cohérente dans ce domaine. Cette politique ne doit pas avoir peur de l'avenir mais doit en particulier miser sur les technologies de pointe. Je considère que les choix techniques ne sont pas neutres et qu'il est préférable de retenir ceux qui offrent le plus de possibilités d'avenir en matière de communication sociale, locale et de services. C'est pourquoi il est nécessaire de se diriger vers les technologies optiques de la vidéo-communication, qui permettent de garder notre avance dans ce secteur, ce qui est essentiel aussi bien pour nos marchés extérieurs que pour le développement de nos industries culturelles et pour celui de la création nationale et locale.

Vous l'avez dit vous-même, monsieur le ministre : « Une décentralisation véritable est incompatible avec la seule réception de satellites de diffusion directe, à l'exclusion de toute programmation locale ». Il est donc nécessaire d'arrêter une politique cohérente dans ce domaine, privilégiant l'utilisation intensive des réseaux câblés à large bande adaptés aux différents modes d'organisation sociale et ouverts à de nouveaux programmeurs et producteurs.

Ma deuxième remarque est complémentaire de la première. Il ne servirait à rien que nous ayons une technologie de pointe permettant le développement des réseaux et autorisant l'abondance, la diversité, l'interactivité si nous n'arrivons pas à développer une industrie forte de programmes et de services capables de s'appuyer sur la richesse et les possibilités de création culturelle de notre pays et sur notre savoir-faire qui nous est envié dans le monde entier.

La grande bataille que vous avez menée à Mexico, monsieur le ministre, à propos de notre identité culturelle, passe par la maîtrise de cette industrie des programmes et des services.

Il serait illusoire de dissocier une politique des réseaux d'une politique de programmes. C'est cette dernière qui portera effectivement la première. C'est la seule garantie à long terme face à une mondialisation de la production et de la diffusion des programmes.

Ma troisième remarque porte sur l'urgence de la mise en place d'une politique des contenus. Il y a toujours un long délai entre les décisions et leur matérialisation. Si nous voulons être prêts pour gagner le pari culturel des années à venir, c'est dès maintenant que nous devons nous préparer, tant dans le service public de l'audiovisuel que dans les autres secteurs de l'industrie culturelle, en sachant quel est l'enjeu économique camouflé derrière le caractère immatériel de la production que nous devons reconnaître comme essentiel.

Pour le cinéma, par exemple, 50 p. 100 du prix d'une place vont à la production. Pour la télématique, 75 p. 100 des investissements vont sur le contenu et en ce qui concerne l'informatique ce pourcentage s'élève à 80 p. 100. Ce qui — j'insiste sur ce point — ne peut que donner un coup de fouet à la production et à la création.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous soumettre quelques idées concrètes.

En ce qui concerne le quatrième canal, ce coup de fouet à la production et à la création peut être notre objectif...

M. Robert-André Vivien. C'est du bluff !

M. François d'Aubert. M. Filloud n'est pas là !

M. Bernard Schreiner. ... si l'on trouve à la fois un dispositif de péage pour certains programmes et une juste rétribution du cinéma qui doit cesser d'être exploité comme il l'est actuellement dans les sociétés de télévision.

Pour les futurs réseaux câblés, n'est-il pas possible d'appliquer une règle d'amortissement permettant effectivement de rétribuer les programmes sur la base de cette idée symbolique qu'un franc allant à l'amortissement et à la gestion entraînerait un investissement correspondant dans les programmes ? Le Gouvernement, et en particulier les ministres promoteurs, doivent investir dès les premières années autant dans les programmes que dans les réseaux, avec autant de conviction et de motivation.

J'en viens à ma dernière remarque. Au niveau régional, un travail considérable est à entreprendre. Les forces existent. Depuis deux ans, vous vous êtes employé à équilibrer entre Paris et la province l'aide à la création. Depuis deux ans, vous consentez un effort considérable pour promouvoir et contrôler le développement des nouvelles technologies dans la création et la diffusion culturelles. Néanmoins cela reste un peu trop parisien peut-être.

En 1983, le service public local et régional de la radio et de la télévision va commencer à devenir une réalité. Nous l'avons voulu ainsi. Cet effort doit être soutenu.

Pourquoi le fonds d'aide à la création et les mesures incitatives que vous mettez en œuvre ne seraient-ils pas en partie liés à cet effort de production régionale pour aider autant les collectivités locales qui vont faire le pari des nouveaux moyens de communication que le service public de la radio et de la télévision ?

J'ai beaucoup parlé des moyens audiovisuels car ils font partie de la culture. Or vous occupez, monsieur le ministre, un poste clé pour nous aider à gagner ce pari sur l'avenir que nous devons remporter, et qui, vous l'avez dit vous-même, est à la fois industriel, économique et culturel. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Roland Bernard.

M. Roland Bernard. Ce débat sur le budget de la culture a pris, avec l'heure, certains aspects surréalistes. L'opposition a tenu deux discours dont le second surtout permet à son auteur d'espérer faire un jour carrière, s'il travaille et persévère, dans le comique.

De l'idéologie prétendument imposée par le Gouvernement et qui trouble le sommeil de M. Fuchs, à l'étatisation, à la bureaucratiation, à toutes ces tares que M. Pierre Bas débusque à chaque angle de couloir du ministère de la culture, l'opposition prend ses fantasmes et ses désirs pour des réalités. C'est stimulant dans certains domaines, mais je ne crois pas que le débat politique y gagne.

J'en viens à mon propos sur ce budget de la culture.

M. Emmanuel Aubert. Vous n'auriez jamais dû le quitter !

M. Roland Bernard. Je rappelle qu'en 1982 une remise à flot spectaculaire avait été opérée, qui avait permis de rattraper le retard des années précédentes.

Le projet de budget de 1983 m'apparaît néanmoins plus significatif de la nouvelle politique culturelle que vous mettez en œuvre, monsieur le ministre, car sans négliger les institutions traditionnelles, tels l'Opéra de Paris, le centre Georges-Pompidou, les maisons de la culture, les centres dramatiques nationaux, les formations lyriques ou les bibliothèques, il marque un souci d'ouverture vers de nouveaux groupes sociaux et vers de nouveaux modes de production et de diffusion.

Ouverture vers de nouveaux groupes sociaux ? Un effort est consenti pour que la vie quotidienne et les milieux défavorisés soient davantage irrigués par la culture. Ainsi, 40 millions de francs sont consacrés aux jeunes entre quinze et vingt-cinq ans, qu'ils s'intéressent à des domaines aussi différents que la musique rock ou l'archéologie. De même, la culture fera l'objet d'une diffusion particulière dans les casernes ou dans les lieux de travail.

Ouverture vers de nouveaux modes de production et de diffusion ? Oui, puisque 50 millions de francs sont consacrés au secteur des réseaux câblés, à la télématique et à la micro-informatique auxquels il s'agit de donner une dimension culturelle.

Enfin, il y a dans ce projet de budget des mesures nouvelles fort attendues. Le financement d'un cirque national et d'une école nationale du cirque, la construction d'un institut du monde arabe, la mise en œuvre de la réforme du cinéma, la création d'un musée de la bande dessinée à Angoulême, d'un musée de la sculpture à Montpellier et d'une école de la photographie à Arles, autant d'exemples de décentralisation culturelle dont nous avons parlé à plusieurs reprises. C'est un des axes de ce projet de budget, qui s'inscrit ainsi dans l'ensemble de la politique gouvernementale.

Mais je tiens à appeler particulièrement votre attention, monsieur le ministre, sur un secteur primordial de la culture : la danse et la création chorégraphique. La danse n'apparaît trop souvent que comme un complément de la musique ou de l'art lyrique.

Il est inutile, en effet, de rappeler le développement sans précédent que connaît en France la danse classique et contemporaine depuis quelques années, développement affirmé par le grand nombre de spectacles et par l'affluence d'un public jeune et de pratiquants de plus en plus nombreux.

Au moment où vous préparez, monsieur le ministre, un texte particulièrement capital puisqu'il va organiser la formation des futurs danseurs, permettez-moi quelques remarques sur l'intérêt de cette formation.

Le danseur a des exigences d'interprète dont la technique est particulièrement exigeante. Contrairement à d'autres artistes, le danseur ne peut pas se passer d'un entraînement quotidien. Or il existe en France de nombreux conservatoires au statut national ou municipal dont la qualité de l'enseignement est très inégale. Il convient donc d'améliorer les cours pour leur permettre de donner aux danseurs une technique suffisante. Mais ce n'est là qu'un des aspects d'une politique nationale de l'enseignement de la danse car les conservatoires ont été créés pour satisfaire à la demande d'une certaine époque où la danse classique assurait seule, en France, la destinée de ce grand art. Ce temps est révolu : la danse est en train de créer de nouveaux modes de pensée, de nouvelles techniques et les danseurs formés par ces conservatoires ne sont pas toujours adaptés à la réalité de la vie chorégraphique.

La solution qui consisterait à dispenser dans les conservatoires les nouvelles techniques de danse contemporaine, conçues par les dix ou quinze jeunes créateurs français de la danse qui ont établi leur propre répertoire et sont riches d'une expérience artistique et technique spécifique, ne serait satisfaisante que dans la mesure où on accepterait de conserver ce qui est en train de naître. A quoi bon songer à conserver ce qui ne demande qu'à exister ?

Il conviendrait plutôt d'adopter une autre méthode que je me permets de vous soumettre. Ne conviendrait-il pas mieux, en effet, de développer la danse qui trouve les formes adaptées à son enseignement plutôt que de séparer artificiellement ce qui vit d'un même effort, la création et la formation ? Ne conviendrait-il pas mieux de créer des centres de formation de danseurs auprès des centres de création de la danse vivante ?

Parallèlement à une politique de base de conservatoires de qualité, il faudrait développer des centres de création qui lieraient la création la plus avancée à l'enseignement le plus rigoureux.

L'adoption d'une telle formule ne paraît d'autant plus urgente que l'on remarque aujourd'hui une inadéquation des danseurs au monde de la danse. Le chômage des danseurs, qui ne trouvent pas de place dans les compagnies contemporaines, a pour corollaire la difficulté que ces mêmes compagnies éprouvent à recruter des danseurs au niveau technique, au mode de pensée et au style adaptés à leur art naissant.

Aujourd'hui il est de plus en plus évident que toute politique centralisatrice dans les conservatoires ou, pire, dans une sorte d'école nationale de la danse, ne correspond pas à l'intérêt bien compris de la danse et de la vie artistique de notre pays.

Telles sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les quelques considérations sur la formation des danseurs que je souhaitais soumettre à votre réflexion. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, l'année dernière, l'opposition avait été indulgente, voire complaisante, avec votre budget, car nous vous connaissions mal.

Aujourd'hui, nous connaissons un peu mieux vos goûts pour un pompiérisme peu économe des deniers publics, pour un anti-américanisme non pas primaire mais secondaire et fort marqué et, enfin, pour un jdanovisme sans doute pas stalinien mais peint à la couleur rose.

Vous prétendez que nous sommes des sceptiques. A vrai dire, nous sommes déçus. Nous espérons que les moyens considérables inscrits dans le budget des affaires culturelles l'année dernière seraient mieux utilisés.

Première question, monsieur le ministre : des engagements ont été pris par le Gouvernement et par le Président de la République à propos du « 1 p. 100 ». Quel est maintenant votre pronostic sur la date à laquelle ce « 1 p. 100 » sera atteint ?

M. Rodolphe Pesce, rapporteur pour avis. On n'en a jamais été aussi près !

M. François d'Aubert. Cette question me paraît légitime.

Je vous poserai ensuite quelques questions sur vos talents de gestionnaire, qui sont — on m'excusera de le dire publiquement — parfois quelque peu contestés.

Premièrement, pensez-vous sérieusement vous être bien battu face au ministre des finances lors des arbitrages sur les annulations d'autorisations de programme ? Car 25 p. 100 des mesures nouvelles de l'année dernière ont été amputées purement et simplement.

Deuxièmement, avez-vous été capable de dépenser à bon-escient les crédits du ministère ? M. Planchou — qui n'est pourtant pas suspect de méchanceté à votre égard — a écrit dans son rapport qu'il y avait « un effort de sélectivité » dans votre budget cette année. Il aurait pu ajouter que quelques crédits n'avaient sans doute pas été très bien utilisés. En lisant entre les lignes, je crois que tel était le fond de sa pensée et il ne me démentira pas.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Pas du tout !

M. François d'Aubert. Troisièmement, avez-vous bien défendu les intérêts futurs de votre ministère ? Si l'on analyse le budget de cette année, votre département est condamné à prendre en charge des opérations coûteuses — parfois somptueuses — qui hypothèquent très sérieusement l'avenir et qui rendront la tâche de vos successeurs fort difficile. Je citerai le musée d'Orsay, La Villette, la Bastille et même l'exposition universelle.

Quatrièmement, savez-vous faire des prévisions financières ? Tous ces projets — Orsay, La Villette, la Bastille — ne comportent en effet aucune prévision financière...

M. Rodolphe Pesce, rapporteur pour avis. Le projet du musée d'Orsay ne date pas d'aujourd'hui.

M. François d'Aubert. Cinquièmement, arrivez-vous de temps en temps à travailler avec vos collègues du Gouvernement ? Vos bisbilles avec M. Fillioud sont connues ; vous ne l'avez pas encore remplacé mais à écouter M. Schreiner, on avait l'impression que c'était déjà fait ! Avec le ministère de l'éducation ? Vous avez dit tout à l'heure que votre projet de loi sur les enseignements artistiques était « une mise en chantier active ». Nous aimerions en savoir un petit peu plus long.

Après le chapitre relatif à vos talents de gestionnaire, j'en viens rapidement — car il est tard — à votre projet de budget.

Vous le qualifiez de budget de redéploiement au bénéfice de la province, de budget de décentralisation. C'est faux ! C'est archi-faux ! C'est en réalité un budget parisien, un budget de prestige, qui plaira à quelques snobs.

Il faut savoir que 80 p. 100 des nouvelles autorisations de programme inscrites à votre projet de budget sont consacrées à des opérations parisiennes. Ces chiffres sont incontestables. La province est sacrifiée : diminution des subventions aux collectivités, stagnation de la fameuse dotation aux petites églises, de la dotation aux musées de province, aux bibliothèques municipales à peine actualisées. Ce n'est pas un budget de décentralisation. C'est un budget qui néglige la province.

Le dernier point concerne la philosophie générale de votre projet de budget qui semble quelque peu marqué par le dirigisme culturel et qui cache une rancune partisane.

Si l'on établit le bilan de votre action, depuis un an on s'aperçoit que vous avez destitué M. Bady, directeur de la caisse nationale des monuments historiques, M. Musy, directeur de l'école des beaux-arts et que vous avez remplacé M. Gadot à l'action culturelle, dans des conditions hasardeuses eu égard au respect des règles du service public, par Mme Catherine Clément.

Pour illustrer cette rancune partisane, je citerai une phrase de M. Mitterrand à ce sujet : « Nous sommes, c'est vrai, disons les mots, dans une période de réglemets de comptes et de chasse aux sorcières. » Ces mots sont non pas de M. François Mitterrand, mais de M. Frédéric Mitterrand, cependant...

Ce dirigisme que l'on perçoit dans votre rancune partisane on le décèle aussi dans votre vision du monde à sens unique. Pour vous, disiez-vous à Mexico, Cuba « est un pays courageux qui construit une nouvelle société. Son socialisme n'est pas le nôtre, mais nous le respectons ». Il y avait dans la littérature la petite madeleine de Proust, maintenant il y a la petite langouste de M. Lang et de M. Castro. (*Approbations et rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Votre dirigisme, on le perçoit aussi dans votre conception des médias et de l'art d'Etat.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur d'Aubert.

M. François d'Aubert. Je conclus, monsieur le président.

A Mexico vous déclariez, monsieur le ministre : « Il faut convier nos gouvernements respectifs à inviter leurs médias... » — la télévision française appartient-elle au Gouvernement ?

M. Bernard Schreiner. Elle ne lui appartient plus !

M. François d'Aubert. ... « à décoloniser les chaînes de télévision et de radio. » Telle est votre conception de la télévision et de son indépendance.

Je ne voudrais pas lasser l'auditeur avec des citations.

M. Bernard Schreiner. C'est déjà fait !

M. François d'Aubert. Vous avez des idées sur tout. C'est une qualité pour un ministre de la culture. Mais il conviendrait de vérifier de temps en temps la véracité de vos affirmations. Par exemple, à propos de la francophonie, votre objectif est de la « débarbouzer ». Cela signifie-t-il que tous les coopérants français en Afrique ou ailleurs soient des harbouzes ?

Heureusement il ne s'agit que de velléités de dirigisme en matière d'action internationale ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Me permettez-vous de vous poser une question, mon cher collègue ?

M. François d'Aubert. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Vous avancez avec beaucoup d'aplomb certains chiffres. Vous affirmez que 80 p. 100 des autorisations de programme sont destinées à Paris.

M. Alain Madelin. C'est vrai !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Les autorisations de programme représentent 1,7 milliard de francs.

M. François d'Aubert. Paris absorbera 1,3 milliard ! Je peux vous en donner le détail.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Mais non ! Les grands projets représentent 630 millions de francs !

M. François d'Aubert. Dans le titre « Investissements exécutés par l'Etat », on trouve : « opéra de la Bastille » : 172 millions de francs ; dans le titre VI, « Subventions d'investissement accor-

dées par l'Etat », on trouve : « parc de La Villette : 238 millions de francs »...

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Il n'est pas vrai que Paris absorbera 1,3 milliard de francs d'autorisations de programme !

M. François d'Aubert. Sur un total d'autorisations de programme de 1 700 millions de francs, 1 300 millions sont consacrés à Paris.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Vous mélangez tout, les crédits de paiement et les autorisations de programme !

M. François d'Aubert. Pas le moins du monde. Nous y reviendrons.

M. Emmanuel Hamel. Un membre de la Cour des comptes ne peut pas se tromper en cette matière.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. M. d'Aubert sait très bien établir la confusion entre les chiffres !

M. Robert-André Vivien. Monsieur Planchou, vous énoncez vous-même dans votre excellent rapport ce que M. d'Aubert vient de dénoncer.

M. le président. La parole est à M. Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le ministre, le groupe communiste a pris connaissance de la part du budget de 1983 qui sera consacrée à la réforme du cinéma.

Avec une dotation globale de 249,5 millions de francs, le budget du cinéma double par rapport à 1982. Il semble qu'on s'engage donc dans une voie différente de celle des gouvernements de droite qui laissaient l'avenir du cinéma français se régler entre les grands circuits français de distribution et d'exploitation et les *major companies* américaines. On sait ce qu'il en a coûté à l'industrie cinématographique française, mais on mettra plus de temps, hélas, à faire l'inventaire de ce qu'une telle politique aura coûté et coûte encore aux créateurs, aux réalisateurs, aux auteurs et aux artistes français.

Il suffit de rappeler l'essoufflement budgétaire du cinéma en 1981. Certes, aujourd'hui, comme on l'a noté, les crédits que nous allons voter ne représenteront finalement que 3,8 p. 100 du budget de votre ministère, ce qui est encore très modeste compte tenu du rôle tout à fait spécifique que joue la production cinématographique et audiovisuelle dans la culture, les mentalités et les comportements, les goûts de millions de gens qui y trouvent leur plaisir, celui du divertissement et de la connaissance.

Cette nouvelle intervention publique doit donc être jugée à l'aune du marché considérable qui s'ouvre avec l'irruption des nouvelles techniques. Or l'enjeu fondamental, c'est celui de la production cinématographique et audiovisuelle nationale. C'est un enjeu de société. C'est un enjeu national.

Si autrefois les grands patrons des industries cinématographiques refusaient de croire en l'avenir du petit écran, aujourd'hui, ils ont déjà mis en place de nouveaux dispositifs, de nouvelles ententes, de nouveaux procédés et de nouvelles concentrations pour être au rendez-vous du profit dans tout le champ de l'audiovisuel.

C'est pourquoi il faut réfléchir aux moyens supplémentaires dont vous disposerez en fonction des nouveaux modes de diffusion — câbles, satellites, vidéo-transmission — et de la demande considérable de programmes qu'ils vont susciter.

Il y a là un énorme défi à relever et nous avons la conviction que le temps presse. Au fond, de quoi disposons-nous vraiment en France pour faire face à cette marée de produits audiovisuels accumulés pour l'essentiel par de grandes sociétés américaines et qui n'attendent plus que l'équipement suffisant des Français en appareils adéquats ?

Nous avons, d'une part, un secteur entièrement, ou presque, entre les mains du privé : celui de la production et de la diffusion cinématographiques, ainsi que celui qui fournit une part de la production audiovisuelle distribuée ensuite par les chaînes

de télévision du service public. Nous avons, d'autre part, la Société française de production, société du service public de l'audiovisuel.

Nous avons la conviction que les moyens dont nous disposons sont gravement insuffisants, même en supposant que les industries culturelles et le service public associent leurs efforts — ce que nous souhaitons — pour prévenir un envahissement des sous-produits culturels standardisés déjà largement amortis par les grandes sociétés américaines et japonaises dans tous les pays où elles dominent seules le marché.

Vous le voyez, il ne s'agit donc pas seulement de la reconquête du marché intérieur, il s'agit de la définition urgente d'une politique pour préserver et développer notre identité culturelle sérieusement menacée.

Vous aviez dit des choses tout à fait raisonnables à Mexico à ce sujet, mais il vous faut bien convenir que l'essentiel du risque de colonisation culturelle passe aujourd'hui par les images et par les sons. Nous avons exprimé, en son temps, nos craintes à l'égard du service public de l'audiovisuel. Nous répétons aujourd'hui que, de notre capacité à produire, à créer français dans le domaine de l'image, du cinéma et de la télévision, dépendent le sens et la réalité des mots « indépendance nationale ».

Monsieur le ministre, ce n'est pas en cinq minutes que je peux énoncer les solutions. Mais vous me permettez de rappeler l'urgence d'un grand débat national qui pourrait déboucher sur une véritable loi d'orientation pour la production nationale cinématographique et audiovisuelle prévoyant notamment — ce qui est une autre urgence — la protection des droits d'auteur des catégories de professionnels concernés par l'audiovisuel. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Metzinger.

M. Charles Metzinger. Monsieur le ministre, mes chers collègues, tous les axes de la politique culturelle conduite actuellement en France se développent comme l'ont souhaité les socialistes. C'est en particulier le cas de la musique et du cinéma qui se voient dotés de crédits que nous approuvons parce qu'ils sont plus que convenables.

Certes, les crédits pour la musique n'augmenteront pas autant en 1983 qu'en 1982, mais, après le rattrapage opéré, la progression de 13,72 p. 100 est appréciable.

Il est bon de constater, par exemple, qu'à propos de diffusion, théâtre lyrique et orchestres occupent un rang honorable dans le projet de budget. Il est bon de constater que recherche et création musicale sont bien soutenues. L'aide au théâtre musical de création passe de 6 à 8 millions de francs. Les centres de musique électro-acoustique bénéficieront de 5,2 millions de francs. En outre, un crédit de 1,5 million de francs est prévu pour un centre de création audiovisuelle. La sauvegarde du patrimoine musical devrait bénéficier d'un soutien convenable.

Quant au cinéma, voir sa dotation, faible en 1981, en augmentation substantielle en 1982, doublée dans ce projet de budget, pour être portée à 249,5 millions de francs, confirme qu'il est un sujet de préoccupation pour le ministère et qu'une évolution positive est amorcée.

Dans les deux domaines, nous avons des réflexions à formuler. Vous nous avez déjà écoutés monsieur le ministre ; je crois utile que vous preniez en compte nos observations sur les orientations que vous avez fixées.

A l'évidence, la musique est de nos jours une des pratiques culturelles les plus prisées. Cependant, si l'on faisait les comptes, on constaterait que ce sont plus les industries culturelles que les institutions culturelles qui ont réussi cette sensibilisation. Cette constatation n'enlève rien à la qualité de nos institutions musicales, mais fait apparaître comme certain que la musique est plus qu'un art d'agrément qui se cultive dans certains endroits réservés, qu'elle est un moyen d'expression qu'un grand nombre de Français, sensibilisés par l'écoute musicale, aimeraient davantage apprendre.

Cela est une interpellation : nos écoles de musique suffisent-elles et sont-elles adaptées ? L'éducation musicale dans l'enseignement général est-elle suffisante ? Si les conservatoires nationaux et les conservatoires de région occupent une place importante dans le budget de l'Etat, les écoles municipales agréées n'obtiennent aucune aide. Nous ne saurions trop recommander

qu'il soit envisagé de les soutenir. Elles sont les viviers alimentaires des conservatoires.

Quant à l'éducation musicale dans l'enseignement général, il y a toujours de graves insuffisances à noter. Monsieur le ministre, nous vous demandons d'user de votre influence pour que l'enseignement de la musique soit généralisé à tous les niveaux de l'enseignement. Nous ne comprenons pas en particulier pourquoi l'enseignement technique est réputé pouvoir se passer d'éducation musicale.

Je dirai un mot de ce qu'il est convenu d'appeler l'académisme, souvent mis en cause quand nous pensions qu'il n'était pas fait assez de place à certaines formes d'expression musicale dans l'enseignement. Or des réflexions ont été menées afin que jazz, rock, folk, chanson prennent un meilleur rang dans l'éducation musicale donnée. Nous continuons, bien sûr, à dire qu'il n'y a pas lieu de diminuer les efforts accordés à tout ce qui est classique, mais nous pensons aussi que la démocratisation de la pratique musicale doit également tenir compte de l'évolution de l'écoute musicale où jazz et autres formes d'expression moins classiques occupent une place d'importance. Il serait bon que ces formes de musique prennent une place d'honneur dans les programmes d'enseignement. L'académisme seul ne peut être la seule réponse à la demande exprimée en besoins de formation et d'éducation musicales.

L'interventionnisme en matière de littérature, de théâtre, d'opéra, de peinture, est bien trop ancien déjà pour qu'on puisse nous reprocher de souhaiter son extension à l'enseignement de la musique. C'est par une courte réflexion sur l'interventionnisme que j'aborderai la partie de mon exposé consacrée au cinéma. Quelle serait demain la valeur de la production cinématographique sans la présence de l'Etat à ses côtés ?

Les arts sont de plus en plus liés aux industries culturelles. La réticence qu'il y a à aider ce qui touche au monde des affaires se comprend. Cependant, le Gouvernement et le Parlement doivent clairement indiquer s'ils jugent indispensable de défendre les progrès intellectuels inhérents au cinéma et, dans l'affirmative, la manière qu'ils comptent utiliser.

Vous avez pris parti pour le cinéma français, monsieur le ministre. Ce projet de budget en témoigne, la réforme du cinéma que vous avez annoncée également, de même que des structures d'action déjà mises en place.

Face aux abus des grands circuits de distribution, face aux disparités choquantes enregistrées dans les conditions de travail et de rémunération, face aussi au problème de l'emploi, une réflexion approfondie devra se poursuivre sur la base de négociations avec les milieux professionnels. Dans ce domaine, la seule voie réglementaire ne suffira peut-être pas. Je plaide pour une loi d'orientation du cinéma.

Comment éviter la domination de certaines productions cinématographiques étrangères ? Cela est à étudier de toute urgence avec l'appui total des pouvoirs publics, lesquels devront conjuguer leurs efforts pour garantir une meilleure diffusion du cinéma français, de la langue française, de la culture française à l'étranger. Je dis bien pouvoirs publics, et non pas seulement ministère de la culture, tant il est vrai que si ce dernier est essentiellement concerné, il ne l'est pas lui tout seul : le cinéma, comme toute autre production artistique, est à la croisée de la culture et de l'économie.

Le cinéma, ce n'est d'ailleurs pas que le long métrage, c'est aussi le court métrage. Pour l'opinion publique, le vidéo-programme et l'audiovisuel font partie, eux aussi, du film. Nous n'ouvrons pas un débat sur cette appréciation.

En tout cas, le cinéma ayant déjà perdu une partie de ce qui faisait son apanage technologique, il ne faudrait pas, en plus, le dresser contre les spectacles audiovisuels, ou trop lui opposer ces derniers.

Une loi d'orientation du cinéma nous paraît hautement souhaitable. Le législateur intervenant, liberté de création, production, diffusion et droits seraient conjugués.

A la fois art et industrie, le cinéma influence fortement le comportement culturel.

Après la phase de la mise au point technique et technologique, le cinéma est passé au stade du langage global, où l'écriture du film, son objet ou ses fonctions, véhiculent une pensée spécifique, une idéologie. Cela ne peut laisser indifférent.

Pour toutes ces considérations, trop sommairement exposées faute de temps, il nous faut une politique du cinéma. Vous nous

en proposerez une, monsieur le ministre, et nous vous ferons part de nos idées en la matière.

La politique culturelle de notre pays, telle qu'elle est transcrite dans votre projet de budget, en profitera comme elle bénéficie déjà depuis un an de l'impulsion que les socialistes ont su lui insuffler.

Le budget de la culture n'a pas encore atteint 1 p. 100 du budget de la nation. Il est cependant sur la bonne voie. Progressant sur 1982 de 16,5 p. 100, il est un des budgets qui évolue le mieux. Il contribuera à éviter que la France n'aille vers les écueils d'une culture sans visage, multinationale, sans liens avec les réalités nationale et régionales ; il concourt à défendre notre identité culturelle. C'est donc un bon budget que les socialistes approuveront. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Nous en arrivons maintenant aux questions.

Les groupes interviendront à tour de rôle dans l'ordre suivant : le groupe socialiste, le groupe Union pour la démocratie française, le groupe du rassemblement pour la République.

Je rappelle que l'auteur de la question dispose de deux minutes et, dans l'intérêt du débat, je vous demande instamment, mes chers collègues, de respecter strictement ce temps de parole.

Je vous rappelle aussi que nous devons impérativement terminer l'examen de ce projet de budget au cours de la présente séance. Or, après les questions qui vont prendre plus d'une heure, il restera à discuter une trentaine d'amendements.

En outre, si je lève la séance à près quatre heures du matin, il n'y aura pas de séance ce matin, ce qui obligera à prolonger l'examen du projet de budget du ministère de l'éducation nationale plus longtemps que prévu vendredi. Il vous suffit de consulter les décisions de la conférence des présidents de mardi dernier pour voir à quel point nous sommes strictement enserclés dans des limites de temps jusqu'à la séance de vendredi soir.

Pour le groupe socialiste, la parole est à Mme Lecuir.

Mme Marie-France Lecuir. Monsieur le ministre, l'effort du budget de 1982 en faveur de la lecture publique a été considérable mais les retards accumulés depuis si longtemps sont encore très grands.

Il est nécessaire de prévoir un plan de rattrapage. La commission des affaires culturelles a proposé que ce dernier soit présenté sous la forme d'une loi de programme. Qu'en pensez-vous ? Dans l'immédiat, c'est-à-dire dans le projet de budget de 1983, ne pourrait-il pas y avoir une autre répartition des postes destinés à ce secteur ? En effet, l'ouverture de sept postes seulement dans les bibliothèques centrales de prêt pour animer les dix-sept bibliothèques créées l'année dernière, ce n'est pas acceptable ! Surtout si l'on met en regard les quatre cents emplois culturels destinés aux collectivités locales pour la lecture publique ou la trentaine de postes pour la seule Bibliothèque nationale !

Les sous-bibliothécaires et les chauffeurs de bibliobus sont pourtant aux avant-postes les plus éloignés, les plus déshérités, les moins gratifiés de notre politique culturelle. Ils méritent davantage.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. le ministre de la culture. Madame Lecuir, puisque M. Pesce, rapporteur pour avis, présentera tout à l'heure un amendement portant sur le sujet que vous avez abordé, j'aimerais attendre cet amendement pour tenter de proposer une esquisse de solution concrète. M'y autorisez-vous ?

Mme Marie-France Lecuir. Bien sûr, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. Colonna.

M. Jean-Hugues Colonna. Monsieur le ministre, vous avez déclaré tout à l'heure qu'il serait absurde d'opposer les grandes réalisations de la capitale avec ce qui se fait ailleurs dans le pays.

En effet, l'impulsion que vous avez donnée à une véritable politique culturelle en province est fort appréciée et vous l'avez traduite en termes budgétaires par une inversion de l'importance respective des aides bénéficiant à Paris et à la province. Cependant, une fois réalisés et inaugurés, des projets tels que Orsay, La Villette, le Grand Louvre, la Bastille n'entraîneront-ils pas des frais de fonctionnement si élevés qu'ils risqueraient d'obérer la politique culturelle que vous avez lancée avec succès en province? Déjà, si le budget de 1983 comporte des aides substantielles aux collectivités locales, dans le domaine de l'investissement il faut noter que les crédits de fonctionnement progressent seulement de 6 p. 100.

Pour prendre un exemple, celui du projet d'opéra populaire à la Bastille, que signifie le qualificatif « populaire »? Cet opéra disposera-t-il d'artistes d'excellent niveau permettant des séries de représentations? Ses modalités de fonctionnement et sa vocation ont-elles été suffisamment étudiées? Dans l'affirmative, le coût de son fonctionnement sera-t-il compatible, au niveau de la direction de la musique, avec l'équilibre entre Paris et la province?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, on ne peut répondre à votre question en un seul mouvement, car elle mérite d'être constamment posée et de demeurer présente à nos esprits au fur et à mesure que les opérations prévues, notamment hors de Paris, se réaliseront.

N'oublions pas que de grandes opérations sont envisagées en province, comme le musée d'Angoulême, le centre d'art contemporain de Grenoble, l'école de la photographie d'Arles, l'école de la danse de Marseille, le conservatoire national de Lyon et tant d'autres, sans compter celles qui font actuellement l'objet de négociations avec des villes ou des régions.

Votre préoccupation sur le fonctionnement futur de ces établissements est légitime. Si la construction de l'opéra de la Bastille a été décidée, c'est en partie pour résoudre les problèmes de fonctionnement que connaît actuellement le Palais Garnier.

Les séries de représentations sont en effet une des solutions envisagées, car il n'est pas normal que les créations de l'Opéra de Paris soient si peu jouées. L'une des règles de fonctionnement du futur opéra sera de multiplier les représentations d'un même ouvrage ou d'une même création.

En outre, dans le cadre de l'opéra de la Bastille, il n'y aura plus d'opposition entre Paris et les provinces. En effet, cet opéra aura notamment pour vocation d'être le miroir parisien des autres villes de France, dont il présentera les créations lyriques les plus réussies.

M. le président. La parole est à M. Dollo.

M. Yves Dollo. Monsieur le ministre, à plusieurs reprises déjà, et notamment lors de la récente inauguration du centre d'action culturelle de Saint-Brieuc, que vous avez bien voulu présider, vous avez rappelé votre volonté de modifier profondément les modes de subvention que votre ministère accorde aux centres de développement culturel et artistique.

Les critères retenus jusqu'alors tiennent, d'une part, à la nature des établissements et, d'autre part, aux habitudes, les subventions accordées étant reconduites d'une année sur l'autre de façon quasi automatique. Seules les demandes d'augmentation font l'objet d'un véritable examen. On le voit, ni le fonctionnement, ni l'activité, ni le pourcentage de recettes propres, ni surtout la capacité d'invention, de création de chaque établissement n'ont été jusqu'à maintenant déterminants dans l'octroi d'une subvention.

Vous avez indiqué votre volonté de remédier à ces carences de l'ancienne politique culturelle, qui était plus routinière qu'imaginative. A Saint-Brieuc, vous avez déclaré: « L'effort de l'Etat doit être proportionnel à l'effort de chacun; il doit aller vers ceux qui inventent, créent, développent l'action culturelle, et il n'y aura pas à l'avenir de transfert automatique comme cela a pu se produire dans une première période. »

Je me réjouis de voir votre ministère s'orienter vers une politique encourageant l'activité et la création et je souhaite que cette volonté se traduise aussi par l'élaboration d'un statut

unique des établissements culturels décentralisés, ainsi que le préconise M. Paul Puaux dans son rapport. L'arbitraire et administrative distinction entre maison de la culture et centre d'action culturelle est en effet le prétexte à une distinction de traitement que rien de concret ne justifie. Il est anormal que l'appellation d'un lieu de culture, indépendamment de son activité, donne droit à un subventionnement de l'Etat à 50 p. 100 dans le cas des maisons de la culture et à 33 p. 100 seulement dans celui des centres d'action culturelle.

Il me paraît urgent d'harmoniser les critères de subventionnement, afin d'amener les centres d'action culturelle au même niveau que les maisons de la culture.

Monsieur le ministre, quel est l'état de votre réflexion et de vos travaux sur ces projets qui, vous le savez, intéressent au plus haut point les villes petites et moyennes qui ont consenti un gros effort d'investissement culturel?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, la réponse à votre question est contenue dans son énoncé, lorsque vous suggérez qu'à l'avenir les modes de calcul des subventions aux centres d'action culturelle et aux maisons de la culture tiennent compte de la réalité de l'action et de la création dans ces établissements.

La période de remise à flot est à présent terminée, à quelques exceptions près, et il n'est plus question de procéder à des réévaluations automatiques. Qu'on ne s'imagine pas en effet — j'y insiste — que les crédits de l'Etat vont augmenter à l'infini. La gestion financière — vous le savez bien, messieurs, vous qui avez à établir un équilibre des finances publiques — doit être rigoureusement maîtrisée.

Après la remise à flot, il n'y aura donc d'autre étape que dans la mesure où chaque établissement accomplira un effort vrai pour la création artistique et pour la conquête d'un nouveau public. Nous veillerons attentivement à ce que les nouveaux crédits affectés à tel ou tel établissement soient utilisés à cette fin et ne viennent pas simplement alourdir une gestion parfois trop bureaucratique.

Les communes et l'Etat étant associés dans la gestion de ces établissements, il est tout à fait normal qu'ils souhaitent que l'argent public serve effectivement à la création et à la conquête d'un nouveau public. De ce point de vue, monsieur le député, je suis en parfait accord avec vous.

Quant à la répartition du financement entre l'Etat et la ville et à la distinction entre les centres d'action culturelle et les maisons de la culture, je n'ai pas à ce jour de solution à vous proposer. Nous ne pouvons pas tout faire à la fois et, pour l'instant, aucun changement n'est envisagé.

M. le président. La parole est à M. Tavernier.

M. Yves Tavernier. Monsieur le ministre, votre politique traduit la volonté du Gouvernement d'élargir le champ de l'action culturelle aux groupes sociaux qui en étaient jusqu'ici exclus. Cette orientation, amplifiée par l'effort de décentralisation que vous avez entrepris, me conduit tout naturellement à vous interroger sur la création culturelle en milieu rural.

Pendant trop longtemps, le monde rural a été réduit à une réserve folklorique devant répondre aux exigences affectives ou aux fantasmes des citadins. Il n'a guère été touché par la décentralisation, qui a profité exclusivement aux classes moyennes cultivées des petites villes.

M. François d'Aubert. Oh!

M. Yves Tavernier. Et pourtant, il existe des cultures paysannes qui plongent leurs racines dans la nuit des temps. Elles sont l'expression de terroirs aux structures économiques et sociales fort différentes. La civilisation de la vigne n'est pas celle des pays d'élevage ni celle des terres à blé.

La France des villages, où tout le monde connaît tout le monde, peut être le champ privilégié d'une véritable politique de création. C'est souvent le cadre idéal pour permettre aux gens de devenir les acteurs de l'animation culturelle. Ainsi, de produit de consommation réservé à une minorité, la culture devient création collective imprégnant la vie quotidienne de chacun.

Je sais, monsieur le ministre, que vous partagez les préoccupations que j'exprime ici puisque vous avez créé, il y a quelques semaines, une mission nationale pour le développement de la création des arts plastiques en milieu rural. Je souhaite qu'à cette occasion soit mise en place une politique nationale de la recherche sur le rôle et la fonction des cultures rurales et populaires.

Il convient de soutenir toutes les initiatives, actions, projets permettant la confrontation entre la création artistique et la population rurale.

Je souhaite que vous donniez à cette expérience tous les moyens de la réussite.

Enfin, monsieur le ministre, voici une dernière interrogation, dans un univers différent.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Tavernier.

M. Yves Tavernier. Vous nous avez dit tout l'intérêt que vous portez à la photographie. A deux pas de Paris, dans ma circonscription, à Bièvres précisément, se trouve l'une des plus belles collections mondiales consacrée à l'histoire de cet art. Elle ne dispose pas du musée digne de son immense intérêt. Je souhaite qu'une telle réalisation devienne l'un de vos objectifs.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, votre préoccupation au sujet de l'intervention du ministère de la culture en milieu rural rejoint la nôtre. Comme vous l'avez rappelé, une série d'actions ont déjà été engagées, sous forme de soutien direct, par la direction du développement culturel. En 1982, nous avons apporté un concours à de nombreux foyers ruraux, à des équipes théâtrales ayant choisi d'œuvrer dans de petites communes ou à des activités d'animation culturelle dans le cadre du pays.

Dans un deuxième type d'action, la direction de la musique a consenti certains concours particuliers à des associations départementales musicales. Ainsi, dans la Creuse, département essentiellement rural, nous avons décidé de transformer l'école départementale de musique en école nationale et de lui assurer un rayonnement dans l'ensemble des communes. Cet exemple montre que l'action très courageuse engagée par les petites et moyennes communes de ce département a été reconnue et soutenue par l'Etat.

Mais d'autres projets ont reçu notre concours. Je pense en particulier à certains centres de culture scientifique et technique nés autour d'activités agricoles dans différentes régions de France ou à d'autres centres organisés autour d'activités d'artisanat ou de tradition rurale.

Autre forme d'intervention de l'Etat au bénéfice des petites et moyennes communes : nous avons irrigué le territoire en salles de cinéma. Dans quelques jours, nous mettrons en place l'agence pour le développement des salles de cinéma dans les régions.

M. Robert-André Vivien. C'est du népotisme !

M. le ministre de la culture. Naturellement, messieurs, comme la majorité de l'Assemblée, nous préférons l'action à l'indifférence qu'a si longtemps manifestée le précédent gouvernement à l'égard de la désertification des provinces.

M. François d'Aubert. Et les expériences que nous avons faites en Auvergne !

M. le ministre de la culture. A cette indifférence, nous allons substituer une politique active. Le droit au cinéma doit être reconnu à l'ensemble des citoyens français et non pas seulement à ceux qui vivent dans les centres urbains.

M. François d'Aubert. Nous avons commencé bien avant 1981 !

M. le ministre de la culture. C'est pourquoi, d'un commun accord avec un grand nombre de régions, de départements et de villes, y compris des collectivités dirigées par l'opposition, monsieur d'Aubert...

M. Pierre Bas. Il ne manquerait plus que cela !

M. Yves Tavernier. C'est cela le changement !

M. le ministre de la culture. ... des conventions ont été conclues pour assurer la couverture du territoire en salles de cinéma. Si vous voulez quelques détails, sachez que plusieurs départements concernés sont, je le répète, dirigés par l'opposition !

Voilà une série d'actions, mais il en est d'autres qui témoignent de la volonté du Gouvernement et du Parlement de favoriser le développement de la culture en milieu rural.

M. le président. La parole est à M. Le Drian.

M. Jean-Yves Le Drian. Monsieur le ministre, il a été fait état à plusieurs reprises de l'intérêt que présentait la politique contractuelle que vous avez engagée à l'égard des régions.

On a pu observer que cette politique avait eu des effets financiers puisque certaines régions avaient été conduites à voter des crédits supplémentaires après avoir passé contrat.

On a pu observer qu'elle avait eu des effets conceptuels, puisque les régions avaient été conduites à déterminer de plus près leur politique culturelle.

On a pu observer, enfin, qu'elle avait eu des effets plus directement politiques puisque, dans plusieurs régions, les identités culturelles se sont raffermies et que de nombreux mouvements culturels ont accompagné l'effort de votre ministère en faisant revivre, sous leurs différentes formes d'expression, les cultures minoritaires refoulées depuis des années, enfouies dans le passé.

Par là, votre politique culturelle a suivi les orientations fixées par François Mitterrand, alors candidat à la présidence de la République, lorsqu'il déclarait : « C'est blesser un peuple au plus profond de lui-même que de l'atteindre dans sa culture et sa langue. Nous proclamons le droit à la différence. »

Ma question porte sur vos intentions en la matière. Ce constat qui nous apparaît au départ positif sera-t-il enrichi par de nouvelles initiatives ? En particulier, quelle suite comptez-vous donner au rapport Giordan sur la démocratie culturelle et le droit à la différence ? Ce document définit les moyens de politiques régionales destinées à créer de nouveaux espaces culturels régionaux où pourraient s'affirmer de nouvelles solidarités. Est-il dans vos intentions de poursuivre la consultation régionale autour du rapport Giordan, ainsi que l'a indiqué M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles ? Est-il dans vos intentions d'organiser les états généraux des cultures minoritaires, comme nous le souhaitons tous ? Je dois dire que la région de Bretagne...

M. le président. Monsieur Le Drian...

M. Jean-Yves Le Drian. ... porte un intérêt tout particulier à ce que vous avez appelé la « réparation historique pour les langues et cultures minoritaires ». Les initiatives proposées par le rapport Giordan permettraient à notre avis de progresser dans cette voie.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, l'affreux « jdanoviste » que je suis, celui qui dirige la culture avec une poigne de fer et ne traite naturellement qu'avec les communes et régions dirigées par la majorité (*Sourires sur les bancs des socialistes*) se rendra samedi prochain au pays Basque pour conclure avec le département des Pyrénées-Atlantiques, que dirige l'opposition, et avec la ville de Bayonne, que ne dirige pas la majorité, deux conventions qui porteront notamment sur le développement de la culture basque.

Après de longues discussions, c'est en plein accord avec les élus, qui sont principalement de l'opposition, que le ministre de la culture de ce gouvernement « stalinien » (*Nouveaux sourires sur les mêmes bancs*) conclura ces conventions.

Nous mettons nos actes en accord avec nos paroles. Le Président de la République a insisté à plusieurs reprises pour que soit assurée la reconnaissance effective du droit à l'expression de chacune des cultures communautaires dans chacune des régions de France. C'est pourquoi, dès 1982, nous avons dégagé les premiers crédits en faveur de ces cultures.

Vous le savez bien, monsieur le député, dans votre propre région, le conservatoire de Lorient a fait une large place à l'enseignement des musiques traditionnelles. C'est une innovation intéressante qu'il convient de saluer et qui, je l'espère, sera imitée dans d'autres régions de France. Encore faut-il que les élus le veuillent, comme vous l'avez voulu vous-même.

En 1983, l'effort sera accentué puisque 6 millions de francs de crédits de fonctionnement et 5 millions de francs de crédits d'équipement seront affectés au développement des cultures communautaires, indépendamment des actions propres à chacune des directions du ministère.

Certaines des mesures préconisées par le rapport Giordan commencent à entrer en application. En particulier, les états généraux des cultures régionales ont déjà eu lieu dans plusieurs provinces. L'organisation d'un grand festival réunissant l'ensemble des militants et des artistes de toutes les cultures de France est en projet. Nous attendons que les villes intéressées se portent candidates pour recevoir cette manifestation.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Très bien !

M. le président. Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Perrut.

M. Francisque Perrut. Le hasard des questions veut, monsieur le ministre, que je revienne sur la politique de la décentralisation culturelle, dans une optique un peu différente de celle de l'orateur précédent.

On a déjà beaucoup évoqué ce soir les conventions qui ont été signées entre l'Etat, votre ministère en particulier, et les régions. Grâce à ces conventions, dans des domaines qui ont été définis au cours de dialogues et qui recouvrent les différents aspects de la vie artistique, l'aide de votre ministère a pu venir abonder cette année les fonds déjà dévolus par les régions aux affaires culturelles. Car nous aurons garde d'oublier que, sans attendre votre démarche, les conseils régionaux, depuis plusieurs années, avaient eux aussi défini et financé des actions culturelles d'une certaine importance.

Je veux exprimer aujourd'hui une certaine inquiétude pour l'avenir. L'initiative que vous avez prise cette année ne pourra atteindre son but et n'aura vraiment d'intérêt que si elle a une suite, sinon elle pourrait être interprétée comme une simple opération publicitaire et démagogique.

Vous n'ignorez pas que le Gouvernement a décidé de découper en tranches sa politique de décentralisation. La tranche relative aux affaires culturelles ne viendra qu'en dernier ressort, c'est-à-dire dans trois ans. Cela signifie que nous n'avons aucun espoir de voir définir avant trois ans les compétences des régions en matière culturelle et, du même coup, les ressources nouvelles y afférentes.

Comment, monsieur le ministre, voyez-vous l'avenir dans cet intervalle ? Autrement dit, puisque nous sommes en train de voter le budget des affaires culturelles de l'année 1983, avez-vous prévu déjà les crédits nécessaires pour poursuivre l'opération entreprise ? Prenez-vous l'engagement que votre ministère continuera à financer l'aide aux régions en matière culturelle jusqu'à ce que la politique de décentralisation ait été enfin définie, ce qui permettra aux régions de financer elles-mêmes, avec leurs propres ressources, la politique qu'elles auront librement choisie ?

M. le président. Monsieur Ferrut...

M. Francisque Perrut. Faute de cet engagement, il est à craindre que les actions nouvelles engagées cette année ne soient qu'un feu de paille et qu'elles ne s'éteignent prématurément faute de combustible...

M. le président. Monsieur Perrut...

M. Francisque Perrut. ... car vous savez bien, monsieur le ministre, que les budgets des régions, comme les budgets des départements, ne sont pas plus intrissables que celui de l'Etat...

M. le président. Monsieur Perrut, je vous retire la parole.

M. Roland Bernard. Il y a eu 19 millions de francs pour la région Rhône-Alpes ; M. Barre n'avait jamais rien donné de pareil ! (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, permettez-moi d'abord de vous dire que, s'il est tout à fait normal qu'un parlementaire souhaite que la décentralisation s'affirme davantage encore dans les prochains mois, je suis surpris que vous n'ayez pas eu un mot pour reconnaître l'action sans précédent — et sans équivalent — qui a été entreprise par ce ministère !

Nous avons, en une année, conclu vingt-deux conventions avec chacune des régions de France, notamment avec la vôtre. Un crédit de près de 20 millions de francs a été attribué, indépendamment de toutes les actions conduites au bénéfice de telle ou telle commune, en particulier de la vôtre, à la région Rhône-Alpes.

Cette convention a été librement négociée...

M. Francisque Perrut. Je l'ai indiqué !

M. le ministre de la culture. ... sans que telle ou telle idéologie dont parlait tout à l'heure un de vos collègues lui ait été imprimée.

Vous en connaissez, je pense, les têtes de chapitre. Ce sont la création artistique, le développement d'actions nouvelles pour la lecture publique, le cinéma, les radios locales, les centres internationaux, l'ouverture aux cultures étrangères, la mise en valeur du patrimoine régional, les monuments historiques, l'inventaire général, l'archéologie, le patrimoine ethnologique, les archives, les musées, une politique de l'emploi et la formation de partenaires culturels.

C'est un acte important et, je le répète, sans précédent. Il serait, me semble-t-il, convenable de rendre de temps en temps hommage à cette action...

MM. François d'Aubert et Alain Madelin. Vous le faites très bien vous-même !

M. le ministre de la culture. ... qu'aucun gouvernement n'avait accompli jusqu'alors au bénéfice de votre région comme au bénéfice d'autres régions de France.

M. Bernard Schreiner. Cela vous dérange, messieurs de l'opposition !

M. le ministre de la culture. La loi de décentralisation, vous le savez, sera, pour ce qui concerne la partie culturelle, votée en deux temps.

La partie qui porte en particulier sur l'urbanisme, les abords, les questions de patrimoine, sera votée avant la fin de l'année. La seconde partie sera discutée et adoptée au printemps. Mais le projet de loi, lorsqu'il prévoit la mise en application sur trois ans, ne renvoie pas à trois années la définition des compétences. C'est au printemps prochain, lorsque le projet aura été voté, que la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités sera définie.

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le ministre et cher collègue du conseil de Paris...

Plusieurs députés socialistes. Nous sommes à l'Assemblée nationale !

M. Gilbert Gantier. ... ma question concerne l'avenir d'un musée national assez méconnu des Parisiens, des Français, des touristes en général, mais certainement pas de vous-même puisqu'il est situé sur la colline de Chaillot : il s'agit du musée des monuments français.

J'exprimerai deux sortes de préoccupations : d'une part, le problème spécifique des moyens dont dispose ce musée et, d'autre part, le problème plus général que pose la conservation du patrimoine monumental français.

Sur le premier point, sans mettre en cause la vocation et le programme du musée des monuments français dont l'aspect éducatif, voulu dès l'origine, est certainement conforme à la politique de diffusion culturelle de votre ministère, quels objectifs et quels moyens adaptés à notre temps envisagez-vous

pour donner enfin à ce musée son rôle d'intermédiaire entre un patrimoine monumental dont l'étude et la conservation font l'objet de recherches louables, et un public, de plus en plus large, avide d'informations et de connaissances ?

Ce musée, en effet, s'il était doté de moyens adaptés pourrait, me semble-t-il, n'être pas destiné aux seuls étudiants d'histoire de l'art et d'archéologie, mais aider à une diffusion culturelle à d'autres niveaux. J'en citerai trois : une meilleure connaissance du patrimoine monumental de chacune des régions de France, l'éveil de l'intérêt des jeunes et la promotion du tourisme culturel dans un lieu fréquenté par des touristes de tous les pays du monde.

Pour ce qui est du problème plus général posé par la conservation du patrimoine monumental français, ce musée, qui a été conçu peu avant l'exposition de 1937 pour abriter des moulages de sculptures, des reproductions de peintures murales et de vitraux qui ont valeur de témoins, ne dispose pas des réserves indispensables à une politique de conservation digne de ce nom, politique qui devrait d'ailleurs largement dépasser le cadre du musée des monuments français lui-même.

M. le président. Monsieur Gantier, veuillez conclure.

M. Gilbert Gantier. Alors qu'à Londres, le *Victoria and Albert museum* vient de rénover magnifiquement sa galerie, dans les régions françaises, des moulages sont, paraît-il, vendus à l'étranger. Est-il vrai que notre patrimoine s'amoindrit ainsi faute d'espace public pour l'exposer ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, je partage vos préoccupations. Le musée des monuments français est, en effet, trop méconnu. Comme vous-même, je l'apprécie et je regrette qu'il reçoive trop peu de visiteurs.

C'est un musée admirablement situé, qui permet aux visiteurs de découvrir de près des œuvres de l'architecture française parmi les plus célèbres, comme ils ne pourraient même pas les observer en se rendant sur place. Je pense, par exemple, à l'extraordinaire reproduction de la voûte de la cathédrale de Cahors qu'on peut contempler à quelques centimètres, bien entendu à l'état de copie.

Un effort de rénovation, d'ouverture vers le public, de préservation et de renouvellement des collections doit certainement être entrepris. L'un des moyens qui permettront à ce musée de connaître un regain d'activité est l'installation au Palais de Chaillot de la future école du patrimoine, qui pourra établir un lien beaucoup plus étroit entre la formation, la recherche et l'utilisation du musée.

C'est, je crois, l'une des possibilités qui permettront de redonner vie à ce musée auquel je suis, monsieur le député, aussi attaché que vous-même.

M. le président. Pour le groupe du rassemblement pour la République, la parole est à M. Pinte.

M. Etienne Pinte. Monsieur le ministre, votre budget de l'année 1982 a été voté au mois de décembre de l'année dernière. Les conseils municipaux votent leur budget en général en début d'année. Les budgets de 1982 ont donc été adoptés au mois de janvier ou de février de cette année.

Les communes sièges de conservatoire ou d'école de musique agréée ont, dans la plupart des cas, voté des crédits pour l'acquisition d'instruments qui sont subventionnés par votre ministère. Or, nous sommes aujourd'hui le 3 novembre 1982, et les communes n'ont toujours pas reçu les arrêts d'attribution de subvention. Elles sont placées, de ce fait, dans une situation très délicate, et je suis conduit à vous demander si les pourcentages que vous avez cités en ce qui concerne le taux de consommation de vos crédits d'équipement, en particulier, sont justes.

Quelles sont les conséquences d'un tel état de fait ? Les communes se trouvent aujourd'hui dans cette situation quelque peu ubuesque où elles n'ont pas pu acheter les instruments de musique nécessaires pour la rentrée scolaire alors que, dans le même temps, grâce aux crédits de fonctionnement que vous leur avez accordés, elles ont pu créer des postes de professeur !

Entre le moment où le budget est voté et celui où les communes touchent les subventions, il s'écoule en moyenne dix-huit

mois. Il est indispensable, monsieur le ministre, que vous preniez des mesures pour raccourcir les délais de délégation de ces crédits sous peine de remettre en cause une politique dont les principes, jusqu'à présent, ont été favorables aux conservatoires nationaux de musique.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, vous n'avez pas tort.

Le problème que vous posez et qui, je l'espère, sera résolu l'année prochaine, n'est pas sans liens avec un fonctionnement de l'Etat qui n'est pas né avec notre arrivée au Gouvernement, mais qui est consubstantiel, si je puis dire, à une forme d'organisation administrative très lourde.

Il nous est arrivé, en effet, de constater à plusieurs reprises qu'entre le moment où l'engagement avait été pris, et parfois très tôt dans l'année, par la direction de la musique et visé par le contrôleur financier, les paiements sur le plan local par les trésoriers-payeurs généraux tardaient abusivement.

Des mesures générales sont à prendre pour permettre un meilleur fonctionnement de l'Etat et assurer un versement plus rapide des crédits de subvention. Je vous promets que l'année prochaine la situation que vous regrettez aujourd'hui ne se reproduira plus et nous avons pris des mesures pour que les communes soient prévenues à temps du montant des crédits qui leur sont accordés et surtout puissent les recevoir assez rapidement.

M. le président. La parole est à M. Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre, le 5 octobre dernier, une partie notable du personnel de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, à l'instigation des syndicats C. F. D. T., C. G. T., F. O., s'est mise en grève.

Ce personnel, qui dépend du ministère des relations extérieures, dénonçait dans une motion « l'incapacité à définir le projet culturel extérieur, la caricature de concertation dans la mise en place de nouvelles structures, l'établissement désordonnée et autoritaire d'organigrammes en constante mutation, le dévoiement de la notion de volontariat par l'exercice de pressions en tout genre, l'incapacité à planifier sérieusement les redistributions de bureaux ».

Cette motion, pleine d'autres gentilleses par ailleurs, dénonçait encore d'autres inconvénients du fonctionnement d'un service qui, je le rappelle, ne dépend pas de votre ministère. Mais c'est sous l'angle de la culture française dans le monde que je veux vous interroger.

Quelles mesures préconisez-vous, avec quel calendrier, pour que nous puissions définir un projet culturel extérieur cohérent, en vertu du principe qu'une politique culturelle ne se divise pas ? Avec quels moyens ? Enfin, dans le cadre de quel ministère ce projet doit-il, selon vous, être élaboré ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, la grève dont vous parlez s'est produite au ministère des relations extérieures et peut-être pourriez-vous interroger, le moment venu, le ministre des relations extérieures à ce sujet. Elle n'est sans doute pas sans lien avec la réorganisation de la direction générale des relations culturelles du quai d'Orsay. Toute réorganisation comporte des périodes de transition qui ne vont pas sans quelques difficultés.

S'agissant de la répartition des compétences entre le Quai d'Orsay et le ministère de la culture, la situation est restée inchangée. J'ai préféré ne pas m'engager dans des réformes de structures qui posent parfois plus de problèmes qu'elles n'en résolvent.

Nous avons, pour l'instant, sagement accepté — ici en tout cas — l'héritage administratif, et la répartition des compétences s'établit en gros de la manière suivante.

Relèvent du ministère de la culture l'ensemble des actions en faveur de la diffusion commerciale des produits culturels. Cela concerne principalement le film et le livre.

L'action du quai d'Orsay est, quant à elle, davantage orientée vers l'action publique et inclut naturellement les établissements d'enseignement français à l'étranger, les centres culturels et l'ensemble des réseaux publics assurant la diffusion de la culture française à l'étranger.

Peut-être un jour sera-t-il souhaitable d'envisager des regroupements, des fusions ou un autre découpage. Pour l'instant, mieux vaut aller de l'avant, agir, plutôt que de chercher à redécouper à la hâte.

Par ailleurs, il existe entre l'équipe qui entoure M. Cheysson et celle qui travaille à mes côtés une entente parfaite. Nous partageons, cela va de soi, les mêmes conceptions de politique culturelle et les deux administrations travaillent la main dans la main.

M. le président. La parole est à M. Pinte.

M. Etienne Pinte. Monsieur le ministre, le recrutement des directeurs et professeurs des conservatoires ou écoles de musique est soumis à un arrêté interministériel, du 28 septembre 1981, qui oblige les communes à vous soumettre les candidatures. Faute d'une réponse de votre part au bout d'un mois, les communes peuvent recruter les personnes qu'elles ont proposées.

Pensez-vous que la loi du 2 mars 1982 sur la décentralisation, qui supprime la tutelle *a priori* de l'administration centrale pour le recrutement des personnels, soit compatible avec cet arrêté interministériel ?

De même, en ce qui concerne le recrutement des directeurs et professeurs des écoles des beaux-arts, et alors que cette même loi supprime en principe toute tutelle *a priori*, un contrôle *a priori* de l'administration centrale se trouve rétabli par le biais des concours organisés par votre ministère.

Ne pensez-vous pas qu'il faudrait d'abord harmoniser le recrutement des directeurs et professeurs de conservatoire et d'école de beaux-arts et, ensuite, à partir du moment où ils ont obtenu leur certificat d'aptitude, laisser la liberté aux collectivités locales de les engager sans tutelle *a priori* de l'administration centrale ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, la loi de décentralisation a, dans son article 108, prévu des exceptions concernant l'ensemble des problèmes relatifs aux personnels scientifiques, techniques et artistiques.

Par conséquent, la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales n'exclut pas le droit et même le devoir pour l'Etat d'assurer un minimum de contrôle sur la qualité pédagogique, artistique et scientifique de certains personnels.

Les familles font confiance aux établissements agréés ou contrôlés par l'Etat, non seulement parce qu'ils sont protégés par les communes qui les accueillent et les financent en grande partie, mais aussi parce que l'Etat apporte un minimum de garantie sur la qualité même de l'enseignement et de la direction de ces établissements.

Je ne pense pas qu'il y ait incompatibilité entre la décentralisation telle qu'elle a été acceptée par le Parlement par cette première loi et le souci des familles comme de la puissance publique de voir l'Etat apporter un minimum de garanties sur la qualité de l'enseignement et de la direction de ces établissements.

M. le président. La parole est à M. Robert-André Vivien.

M. Robert-André Vivien. Monsieur le ministre, je vous ai fait part de mon intention de vous interroger sur l'avenir du cinéma et les rapports entre la télévision et le cinéma. Je vais poser mes questions brièvement, de façon à ne pas dépasser le temps de parole qui m'est imparti.

J'ai lu ce matin, dans *Télé 7 Jours*, un article signé de MM. Lorin, Ducaux-Rupp, Dalman et Sirtzky, qui rappelle que, lorsque M. Mitterrand critiquait en avril 1981 les rapports entre la télévision et le cinéma, à l'époque 4,5 p. 100 des ressources des sociétés de programme de télévision étaient consacrées à l'acquisition d'œuvres cinématographiques. Depuis que vous êtes là, ce pourcentage est tombé à 2,2 p. 100.

J'aimerais également, monsieur le ministre, connaître votre sentiment à propos de l'avance sur recettes. Et que l'on ne me reproche pas de vous faire ce procès à vous, personnellement !

Voilà vingt ans que je fais le procès des conditions d'avance sur recettes ! En vingt ans, 775 films en ont bénéficié. Elles n'ont été remboursées que pour 13 p. 100 d'entre eux. Vous avez, vous, encore aggravé la situation en 1982, notamment en accordant des avances à vingt-six films. Ceux-ci sont peut-être réalisés par des gens d'une remarquable qualité intellectuelle. Je ne connais pas M. Richard Dembo, pas plus que je ne connais Rouge-Gorge de Pierre Zucca, *Robinson Crusoe* de Jacques Colombat, ni *En raison des circonstances* de Saad Salmain. Ce n'est pas bon, monsieur le ministre, et vous avez le devoir de remettre en cause les conditions d'avances sur recettes.

J'en viens à ma seconde question, qui sera très brève, monsieur le président — je m'empresse de le dire. Tout à l'heure, M. Hermier vous félicitait, monsieur le ministre, de vouloir combler le désert cinématographique français avec le réseau public de salles de cinéma. A cet égard, M. Planchou a fait un rapport auquel j'ai rendu hommage en commission des finances, car, dans ses critiques, il était impartial et sévère. Retenu dans ma circonscription, je n'ai pu l'entendre ce soir exposer son rapport, mais je suppose qu'il vous a fait part de nos inquiétudes dans différents domaines. Ainsi que vous le savez, monsieur le ministre, il existe en région parisienne un réseau de 200 salles, qu'on appelle cinémas publics, chères à M. Hermier car elles sont toutes d'obédience communiste. Alors, dites-nous franchement : « Nous voulons aider les municipalités communistes au détriment des petits exploitants. » (*M. le ministre fait un signe de protestation.*)

Mais si ! monsieur le ministre ! Parmi vos collaborateurs, 6 combien nombreux — je me souviens de l'époque où Malraux venait, accompagné seulement de quatre collaborateurs, présenter le budget de son ministère, époque dont M. Pierre Bas et moi-même sommes ici les seuls survivants, ce qui nous donne à cet égard des allures d'anciens combattants (*sourires sur les bancs du rassemblement pour la République*) — parmi vos collaborateurs, dis-je, certains pourront vous fournir la démonstration que si vous avez inscrit 35 millions de francs en 1983 pour le compte spécial de soutien de l'Etat à l'industrie cinématographique, c'est bien parce que vous, ou certains de vos amis, cherchez à encourager ce fameux cinéma public.

Un autre problème nous préoccupe — et je remercie M. le président de son indulgence — c'est la remise en cause du secteur commercial des salles d'art et d'essai.

En 1980, il y avait 741 salles classées « art et essai », qui représentaient 18 p. 100 de la fréquentation, avec plus de 30 millions de spectateurs. On prétend que vous reprochez à ces salles d'être trop près du public. Est-ce vrai ? Pour ma part, j'estime que ce sont des salles de qualité, même si, dans le passé, elles ne me plaisaient pas.

Je conclus, monsieur le président, pour obéir à votre amical regard. (*Sourires.*)

Un problème nous préoccupe tous, monsieur le ministre. A Mexico, vous avez fait des déclarations qui ne m'ont pas plu en tant que citoyen, mais qui avaient le mérite de la brutale franchise. En revanche, j'ai apprécié votre honnêteté intellectuelle quand vous avez, après le festival de Deauville, mis les choses au point. Mais est-il exact que vous ayez donné un accord officieux à la société des Artistes associés pour regrouper ses activités avec la société C. I. C., qui regroupait déjà Paramount, Universal et Metro Goldwyn Mayer ?

Monsieur le président, je sais que vous êtes sensible à ce problème. C'est la raison pour laquelle je tiens à le dire devant vous (*nouveaux sourires*) : ce regroupement permettrait à cette nouvelle puissante société américaine de contrôler près de 30 p. 100 des recettes de distribution en France. Il y a, au moins en apparence, une certaine incohérence à favoriser le regroupement de ces deux sociétés de distribution américaines quand on sait que la nouvelle loi sur la communication audiovisuelle va atomiser le cinéma français. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. le ministre de la culture. Les rumeurs sont évidemment une forme d'action politique.

M. Robert-André Vivien. Vous les démentez, monsieur le ministre ?

M. le ministre de la culture. Mais je vais le faire, monsieur Vivien.

Vous m'interrogez d'abord au sujet des rapports entre le cinéma et la télévision. C'est une question préoccupante et grave.

Elle comporte trois aspects, qu'il faut clairement distinguer. Sur deux d'entre eux, je peux vous répondre clairement aujourd'hui.

Le premier concerne la cotisation de la télévision au fonds de soutien du cinéma à chaque passage de film. Comme vous le savez sans doute, j'ai demandé et obtenu que soit inscrit dans les cahiers des charges pour 1982 le doublement de la cotisation. Ainsi, à chaque passage d'un film sur une chaîne, la télévision doit verser 110 000 francs au fonds de soutien du cinéma. C'est un progrès important. Cela signifie que le fonds de soutien bénéficiera de 20 à 25 millions de francs en 1982 au titre de cette augmentation.

Deuxièmement, j'ai demandé et obtenu, dans les cahiers des charges, que les dotations, dans chaque chaîne, aux coproductions avec le cinéma, soient augmentées de 30 p. 100. C'est là aussi un progrès sensible, qu'il faut souligner lorsqu'on aborde le problème général des rapports entre cinéma et télévision.

Reste une troisième question : le montant des achats des droits de diffusion. Des chiffres circulent. J'ai demandé au service d'information de bien vouloir faire procéder à une enquête sur l'état précis du montant des achats de droits de diffusion par les chaînes de télévision. Et j'ai demandé à M. le ministre de la communication, qui l'a accepté, de bien vouloir organiser des confrontations dès que ces chiffres seront connus, c'est-à-dire la semaine prochaine, entre chaque président de chaîne et les professions du cinéma. J'espère que nous verrons alors plus clair. A ce moment-là, mais à ce moment-là seulement, nous pourrions porter une appréciation sur la politique pratiquée par les chaînes en matière d'achat de droits de diffusion. Mais vous avez raison de soulever cette question et je suis, comme vous, préoccupé par la contribution que la télévision peut apporter à l'économie du cinéma.

En ce qui concerne l'avance sur recettes, vous avez relevé un certain nombre de titres de films et de noms de réalisateurs, mais, que je sache, l'avance sur recettes n'a pas été créée pour financer les films des seules gloires consacrées. Et, même à ce titre, je crois savoir qu'en 1982 Alain Resnais, Robert Bresson et Eric Rohmer, qui ne sont pas des inconnus, ont bénéficié de la participation de la commission d'avances sur recettes. La politique de la commission d'avances est conduite par la commission elle-même. L'affreux « stalinien » que je suis (sourires) a retenu comme principe — on me le reproche, d'ailleurs — d'accepter d'emblée l'ensemble des propositions de la commission d'avances sur recettes. Certains parlementaires, certains groupes de pression — je ne citerai personne — m'incitent à remettre en cause les décisions prises par la commission d'avances sur recettes. Mais j'estime que, à partir du moment où l'on a nommé une commission qui, au demeurant, jouit du respect et de la confiance de l'ensemble des professions artistiques du cinéma, il convient de ne pas remettre en cause ses décisions.

Il y a naturellement, pour une part, un pari et, si vous étiez membre de cette commission, vous seriez vous-même appelé à prendre certains risques. Je crois qu'elle conduit sa politique avec beaucoup de savoir-faire et sait apporter un concours à des réalisateurs confirmés, mais aussi à des réalisateurs moins confirmés qui seront peut-être demain de grands talents que nous apprécierons tous. Je vous indique d'ailleurs que *Divà*, qui a obtenu le César français l'année dernière et qui, à ce moment-là, était quasiment inconnu, avait obtenu, un an avant, l'avance sur recettes. Faisons confiance aussi, de temps en temps, aux nouveaux talents. C'est un peu notre devoir.

Quant à l'aide que l'Etat peut apporter au développement des réseaux de salles de cinéma, où avez-vous découvert que le Gouvernement et les responsables du ministère de la culture seraient inspirés par la volonté de favoriser un circuit ou un autre ? Les crédits nouveaux que nous vous proposons de voter n'ont pas pour vocation d'aider des réseaux déjà existants, mais, au contraire, d'aider des communes qui n'ont plus de salle de cinéma ou qui risquent de perdre leur seule salle. Des négociations sont en cours avec des communes de toute obédience politique. Nous pouvons vous en remettre la liste.

Je n'ai pas à intervenir à propos de la fusion entre Artistes associés et C.I.C. C'est une affaire de droit privé. Je ne vous cache pas qu'il y a eu des tentatives pour faire bénir cette fusion par le ministère de la culture. Nous n'avons pas à appuyer cette opération, surtout si elle se traduisait, comme on l'entend dire, par des licenciements. Par conséquent, il n'est pas question que le Gouvernement, l'Etat ou le ministère favorisent cette fusion. Ce serait évidemment, vous avez raison de le souligner,

contradictoire avec la préoccupation qui est la nôtre — qui est aussi je crois la vôtre — puisque le projet de loi diversifiant les réseaux, les circuits et les mécanismes de production du cinéma a été adopté à l'unanimité.

M. Robert-André Vivien. Merci, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Il y a un an, monsieur le ministre, pouvant vous prévaloir d'un doublement de vos crédits, vous représentiez probablement, même aux yeux de certains d'entre nous, un des fleurons potentiels de la couronne dont voulait se parer le Gouvernement.

Mais que reste-t-il aujourd'hui, dix-huit mois après votre entrée en fonctions, de cette abondance de promesses, de cette marée d'espérances, de cet hymalaya d'inventions nouvelles ? Que reste-t-il sinon le goût amer de la déception, le triste regret des espoirs trahis, la cruelle colère de ceux qui ont eu la faiblesse de croire en vos paroles ?

Il y a un an, le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles déclarait avoir la quasi-certitude que votre budget atteindrait l'objectif du 1 p. 100 — pourcentage mystique, disait-il — du budget général de l'Etat en 1983.

Hélas ! nous n'y sommes pas et d'autres orateurs avant moi ont dénoncé les insuffisances de la progression de ce budget.

Vous avez voulu décentraliser votre effort. C'est bien. Mais n'est-ce pas là qu'une apparence ?

Quels moyens, monsieur le ministre, prévoyez-vous effectivement pour que les conventions culturelles régionales, qui ont pour ambition de faire jouer à la culture un rôle primordial dans le développement régional et dans la création d'emplois, jouent leur rôle ?

Comment comptez-vous concilier la nécessaire liberté régionale reconnue et l'intégration des conventions régionales dans le processus de planification ?

Ne craignez-vous pas, enfin, que ces multitudes de contrats et conventions en direction des villes, des départements et des régions ne soient un jour ou l'autre prétexte à recentralisation sur Paris et que la culture en miettes, ou culture éclatée, ne redevienne vite une culture centralisée et étatisée ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. le ministre de la culture. Je crois qu'il serait préférable, monsieur le député, que vous déposiez sur-le-champ un amendement proposant la réduction brutale du budget du ministère de la culture, le retour à la situation d'antan, à savoir le retour au 0,47 p. 100 du budget général de l'Etat.

Vous semblez, au fond, faire la fine bouche sur l'action qui a été entreprise depuis un an et demi. Vous préféreriez sans doute que l'on se contente des quatre ou cinq chartes conclues avec les régions voici trois ou quatre ans, dotées chacune de 2 à 3 millions de francs. En somme, vous regrettez que l'on ait décidé de conclure avec chaque région de France une convention et d'augmenter les crédits transférés à chaque région de France.

Si l'on vous suit, on doit décider de réduire de moitié le budget de la culture.

M. Pierre Bas. Il n'a rien dit de tout cela !

M. Bruno Bourg-Broc. Vous déformez tout à fait mes propos, monsieur le ministre.

M. le ministre de la culture. Monsieur Bourg-Broc, notre volonté est, au contraire, d'aller de l'avant et de ne pas nous laisser impressionner par vos remarques contradictoires qui n'indiquent aucun chemin et ne proposent aucune solution.

La liberté régionale ! Mais à quelle région avons-nous imposé notre conception, notre point de vue ? Quelle région a-t-on obligée à conclure ? Citez l'exemple d'une région que nous avons forcée à conclure une convention. Selon vous, à des régions souveraines dans le cadre de leurs compétences, animées par des hommes politiques adultes, sérieux et solides, l'Etat aurait, en leur mettant le couteau sous la gorge, proposé un marché léonin. Qu'on cite un exemple ! M. Marcellin se plaint-il ? M. Giraud se plaint-il ? Quel président de région se plaint de l'effort engagé depuis un an et demi ?

M. Robert-André Vivien. M. Giraud se plaint, monsieur le ministre.

M. le ministre de la culture. Non, M. Giraud a accepté cette convention, qu'il a signée et qui a été présentée dans la presse régionale comme un acte important, comme l'instrument d'un dialogue entre la région Ile-de-France et l'Etat. A l'exception de M. Pierre Bas, courageux parmi les courageux, puisqu'il s'est opposé ce jour-là à la signature de la convention avec l'Etat, la majorité de ce conseil régional l'a approuvée, et avec enthousiasme.

M. Pierre Bas. Non ! Sans enthousiasme. Et il ne la signerait plus aujourd'hui.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Culture ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

- « Titre III : 432 267 680 francs ;
- « Titre IV : 294 613 349 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

Titre V. — INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

- « Autorisations de programme : 1 777 490 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 662 690 000 francs. »

Titre VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

- « Autorisations de programme : 1 820 485 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 545 700 000 francs. »

ETAT D

Autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1984.

TITRE III

« Chapitre 35-20. — Patrimoine monumental. — Entretien et réparations : 10 millions de francs. »

Sur le titre III, M. François d'Aubert et les membres du groupe de l'union pour la démocratie française ont présenté un amendement n° 72 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 631 652 francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Mme Lecuir, qui s'est absentée sans doute pour quelques instants, avait posé tout à l'heure une question qui touchait de très près cet amendement, qui porte sur les créations d'emplois pour l'organisation des bibliothèques centrales de prêt.

Si nous proposons de réduire les crédits, ce n'est pas parce que nous voulons du mal à ces bibliothèques centrales de prêt, bien au contraire, mais parce que nous estimons que sept emplois pour dix-sept bibliothèques centrales de prêt vont être difficiles à répartir, qu'une telle proposition révèle une certaine incapacité de la part de votre ministère à assurer le suivi d'opérations lancées dans le budget de 1982 et qu'enfin on risque d'aboutir à un nouveau transfert de charges vers les collectivités locales, notamment les départements.

Monsieur le ministre, quelle est votre politique des bibliothèques centrales de prêt ? En effet, à lire votre budget, on a l'impression que les bibliothèques sont, cette année, un petit peu les mal-loties.

Pour ces bibliothèques centrales de prêt, quelle est la politique du personnel ? A quoi correspondent ces sept postes ? N'estimez-vous pas nécessaire d'augmenter considérablement le nombre de postes à affecter aux bibliothèques centrales de prêt ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission des affaires culturelles ?

M. Rodolphe Pesce, rapporteur pour avis. La commission des affaires culturelles n'a pas examiné cet amendement. Pour sa part, elle en présentera un tout à l'heure, qui visera non à supprimer ces sept postes, mais, au contraire, à accroître leur nombre.

De toute façon, je ne vois pas comment on pourrait améliorer la situation en supprimant ces postes.

Dans ces conditions, la commission ne saurait être favorable à l'amendement n° 72.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture. Contre !

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Mme Lecuir a posé tout à l'heure une question identique à la mienne et vous aviez indiqué, monsieur le ministre, que vous y répondriez. Je vous demande donc une réponse sur ce sujet qui intéresse nombre de parlementaires, de la commission des affaires culturelles comme de la commission des finances, de la majorité comme de l'opposition.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, vous auriez pu me poser cette question que vous dissimulez derrière un amendement dans le cadre du temps de parole qui était imparti à votre groupe et je vous aurais répondu.

Je suis de nouveau étonné que grâce ne soient pas rendues à l'effort considérable accompli par le Gouvernement et le Parlement en 1982. Nous ne pouvons pas augmenter de nouveau de 240 p. 100, comme l'an dernier, les crédits en faveur des bibliothèques. La direction du livre a bénéficié dans le cadre du budget de 1982 de l'effort le plus important et nous poursuivrons dans cette voie.

Vous vous souciez aujourd'hui des bibliothèques centrales de prêt mais savez-vous que l'ancien gouvernement avait abandonné une douzaine de départements, qui en étaient encore dépourvus ? En une seule année, en 1982, nous avons assuré la couverture complète du territoire. Il est évident que nous ne pouvons pas poursuivre l'effort au même rythme pour l'ensemble des secteurs de la culture eu égard aux difficultés auxquelles nous sommes confrontés.

Les emplois qui vous semblent manquer, monsieur le député, peuvent éventuellement être créés par les collectivités locales. L'Etat, quant à lui, grâce à un crédit de 22 millions de francs inscrit au budget de 1983, pourra aider les départements qui prendraient une telle mesure.

Je vous en conjure, reconnaissez l'œuvre accomplie en faveur des bibliothèques centrales de prêt que vous avez laissées dans le plus triste abandon pendant des années !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 72. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre III, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 73 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 6 784 709 francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, je vous signale que nous sommes ici à l'Assemblée nationale et que le droit d'amendement est reconnu à tous les parlementaires.

Vous n'avez donc pas à porter d'appréciation sur l'usage que j'en fais. Nous aurions quant à nous souhaité que le budget de la culture fût examiné de manière plus approfondie. Malheureusement, le Gouvernement, qui est maître de l'ordre du jour, en a décidé autrement.

En tout cas, si je n'avalais pas posé de nouveau la question de Mme Lecuir, vous n'auriez jamais répondu à propos des bibliothèques centrales de prêt. (Rires sur les bancs des socialistes.)

Un député socialiste. Vous êtes notre sauveur !

M. François d'Aubert. L'amendement n° 73 propose une réduction de crédits. En effet, nous avons entendu le ministre des finances nous rappeler que nous étions dans une période d'austérité budgétaire. Nous nous demandons par conséquent ce que recouvrent ces « autres dépenses informatiques » inscrites au chapitre 34-04. La commission « Informatique et libertés » a-t-elle été consultée à ce sujet ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement. A titre personnel, je suis contre.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture. Il existe au ministère de la culture — c'est en effet une nouveauté et une particularité de ce ministère que de s'organiser avec des moyens modernes — un schéma directeur de l'informatique qui définit des priorités de gestion et d'informatisation de secteurs clés. Ceux-ci seront, en 1983, la lecture publique, le patrimoine, les visites-conférences : voilà l'explication sur des crédits qui vous inquiètent tant !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 73.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre III, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 74 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 500 000 francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Le nouveau directeur de l'école des Beaux-Arts a cru bon d'indiquer dans la revue *Architecture* qu'il ne jugeait pas vraiment indispensable de dépenser de l'argent pour la restauration des œuvres des Grands prix de Rome qui sont conservées dans cette école.

Suite à cette déclaration pour le moins intempestive du nouveau directeur, nous proposons une réduction de crédits correspondant grosso modo aux sommes consacrées à cette restauration.

Par le biais de cet amendement, monsieur le ministre, nous stigmatisons votre attitude vis-à-vis de l'école des Beaux-Arts. Vous vous êtes livré à une chasse aux sorcières et vous avez « démissionné » M. Musy. Pourquoi, alors qu'il était à peu près unanimement apprécié ?

M. Charles Metzinger. Cela n'a rien à voir avec l'amendement que vous présentez !

M. François d'Aubert. Cela vous gêne qu'on parle de défense des libertés publiques et de chasse aux sorcières ! (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Charles Metzinger. Vous pouviez fort bien poser cette question tout à l'heure !

M. François d'Aubert. Dans un certain nombre de cas, il y a bien eu une véritable chasse aux sorcières au ministère de la culture.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Et les 750 journaliers virés par Giscard ?

M. François d'Aubert. M. Musy avait mis en valeur le patrimoine de l'école des Beaux-Arts. Il avait organisé l'exposition Vlöllet-le-Duc, l'exposition Pompéi, l'exposition Paris-Rome-Athènes. Cette dernière exposition a été présentée à Athènes et le sera à Houston, ce qui concourt au rayonnement de la France à l'étranger.

Pourquoi avoir mis dehors l'ancien directeur des Beaux-Arts ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur cet amendement ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement. A titre personnel, je suis contre.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, je constate que vous vous préoccupez beaucoup du sort de l'école des Beaux-

Arts. La personne qui, selon vous, a été révoquée il y a quelques mois était en réalité parvenue au terme de son mandat, lequel avait débuté il y a quelques années à un moment où l'intéressé, lui-même directeur des enseignements artistiques au ministère de la culture, n'avait pas hésité à mettre à l'écart son prédécesseur pour prendre sa place. (Ah ! sur les bancs des socialistes.)

M. Verhlin, le nouveau directeur de l'école des Beaux-Arts, n'a pas du tout l'intention, contrairement à ce que vous affirmez, de stopper l'effort de mise en valeur du patrimoine de cette institution. En revanche, et c'est l'une des raisons de sa nomination, il a l'intention, et le devoir, parfois oublié dans le passé, de consacrer une partie importante de son activité à la pédagogie et à la création contemporaine.

Je le répète, la priorité d'action de cette école est de se consacrer aux activités pédagogiques, qui furent trop longtemps ralenties dans le passé.

Néanmoins, les expositions traditionnelles demeureront et les expositions ouvertes à l'art contemporain se poursuivront. Ainsi, il y a un mois, nous avons, en compagnie de plusieurs responsables, inauguré deux expositions sur l'architecture qui ont été jugées excellentes par l'opinion.

Je demande donc à l'Assemblée de rejeter cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Pierre Bas, contre l'amendement.

M. Pierre Bas. Cette école, située dans mon arrondissement, n'a pas de chance avec les ministres successifs. (Ah ? sur les bancs des socialistes.)

Un de vos prédécesseurs, que j'ai d'ailleurs blâmé de cette tribune, s'est permis, pendant que la population de Paris était aux bains de mer, au mois d'août, de démolir l'arc de Gaillon. Opération imbécile que vous n'avez d'ailleurs pas pu réparer, monsieur le ministre, puisque l'arc de Gaillon est toujours dans les caisses.

Deuxième erreur : on a fait partir tous les étudiants de cet emplacement traditionnel d'éducation artistique qui en avait toujours compté un grand nombre.

En contrepartie de ce passif, il y avait cependant quelques très bonnes mesures, dont la nomination — excellente — de M. Musy, qui a su réveiller des expositions. Alors que j'habite à cent mètres de l'école des Beaux-Arts, je n'y avais jamais vu une exposition avant que Musy n'arrive. Il a sorti des merveilles qu'on croyait disparues. Vous vous souvenez en effet qu'en 1968 des trésors de sculpture, en particulier des moulages de statues des XVI^e et XVII^e siècles ont été détruits par de jeunes excités, qui ont privé la France et l'humanité d'un patrimoine à jamais perdu. Je croyais que les peintures et les travaux d'architecture avaient subi le même sort : il n'en était rien et il y a eu de très belles expositions. Et celles que vous venez d'inaugurer, monsieur le ministre, c'était encore Musy qui les avait préparées.

Je voudrais bien savoir à ce propos ce que devient l'exposition sur l'enseignement de la peinture au XIX^e siècle. J'aimerais bien que l'école des Beaux-Arts soit ce qu'elle doit être, c'est-à-dire un lieu de rayonnement de la culture, et qu'elle ne soit pas uniquement tournée vers un seul aspect de la pensée et de l'activité architecturales. Elle ne doit pas être uniquement tournée vers le passé mais être aussi largement que possible ouverte sur l'art moderne, aussi bien sur tout ce qui se fait que sur tout ce qui « se pense ». Là est sa vocation et les mesures que vous avez prises sont malheureuses.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 74.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre III, M. François d'Aubert et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement n° 75 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 500 000 francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Cet amendement tend à réduire légèrement les crédits de la Comédie-Française.

Vous avez nommé un nouvel administrateur à la Comédie-Française et je n'ai pas l'impression que cela ait tellement fait plaisir à l'ancien. Ce n'est pas tout à fait de la chasse aux sorcières mais il y a quelques idées bizarres derrière tout cela.

M. Vincent a été nommé. Il a de grandes qualités de metteur en scène, c'est indéniable. En revanche, le moins que l'on puisse dire est qu'il n'a pas d'immenses qualités de gestion-

naire. En effet, le rapport de la Cour des comptes de 1982, dont j'ai une photocopie entre les mains (*Exclamations sur les bancs des socialistes*), contient de sévères observations sur la gestion du théâtre de Strasbourg. Ainsi, la fréquentation de ce théâtre, pendant le règne de M. Vincent, est passée de 114 000 personnes pendant la saison 1974-1975 à 51 000 seulement en 1979-1980. La Cour des comptes dénonce par ailleurs des pratiques budgétaires peu rigoureuses.

M. Roland Bernard. Ce sont des attaques personnelles, monsieur d'Aubert ! Vous vous livrez à la chasse aux sorcières !

M. François d'Aubert. Ainsi, en 1979, les recettes prévues au budget primitif de ce théâtre étaient de 2,221 millions de francs. Or elles n'ont pas dépassé 800 000 francs.

Cet amendement est en quelque sorte un amendement de prudence. Il tend à indiquer au nouvel administrateur que si nous reconnaissons son talent de metteur en scène et d'homme de théâtre, nous sommes, en revanche, un peu réticents en ce qui concerne ses qualités de gestionnaire. Il nous semble donc utile de l'obliger à faire quelques économies. C'est pourquoi nous vous demandons cette réduction de 500 000 francs.

M. Roland Bernard. Qu'est-ce que c'est que ce stalinisme ? Alors qu'il s'agit de choix qui ne dépendent pas de vous !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture. Contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 75.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre III, M. Alain Madelin a présenté un amendement n° 62 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 2 millions de francs. »

La parole est à M. Alain Madelin.

M. Alain Madelin. Cet amendement concerne les crédits prévus pour la mise en place du médiateur du cinéma. Lors de la discussion de la loi sur l'audiovisuel, aussi bien la majorité que l'opposition ont acquiescé à l'idée de ce médiateur. Ce n'est donc pas sa fonction que je souhaite remettre en cause par le biais de cet amendement : j'essaie simplement de mesurer son « rapport qualité-prix ».

Trois millions de francs sont prévus pour sa mise en place.

La Haute autorité coûtera à peine quatre fois plus cher alors que son rôle s'étend à l'ensemble des sociétés de service public, aux radios locales et au câblage. Elle comprend neuf membres et, si ma mémoire est bonne, une trentaine d'employés.

Si l'on compare le coût du médiateur du cinéma à celui de la Haute autorité, on s'aperçoit qu'il y a une disproportion des crédits. J'aurais même tendance à dire, monsieur le ministre, que M. Fillioud a été plus économe que vous pour mettre en place son institution.

Voilà pourquoi, à moins que vous puissiez nous expliquer pourquoi le médiateur du cinéma va coûter si cher, je propose un abatement sur ses crédits de mise en place.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture. Quel temps perdu ! Si vous aviez lu le « bleu » budgétaire, monsieur le député, vous sauriez qu'il s'agit de la « mise en place du médiateur » et des « missions pour le développement régional du cinéma » dans le cadre de la réforme du cinéma.

Ces crédits ne concernent donc pas seulement la mise en place du médiateur ; ils concernent également les moyens de l'agence pour le développement régional du cinéma et la mission de centralisation des activités de création et de production cinématographique et audiovisuelle.

Ce sont donc trois activités importantes qui seront mises en place.

M. Alain Madelin. Quelle est la ventilation des crédits ? Elle n'est pas indiquée dans le « bleu » !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 62. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre III, M. Pesce, rapporteur pour avis, a présenté un amendement n° 57 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 1 million de francs. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Rodolphe Pesce, rapporteur pour avis. Il s'agit d'un point longuement étudié par la commission des affaires culturelles et relatif à l'enseignement artistique dans les régions.

Il faut rappeler que les sept écoles nationales d'art sont prises intégralement en charge par l'Etat. Les autres établissements, qu'on appelle écoles régionales ou écoles municipales d'art, ne recevaient jusqu'en 1981 qu'une aide infime de l'Etat couvrant de 0,5 à 4 p. 100 de leurs dépenses, alors que leur rayonnement dépasse très largement le cadre géographique des collectivités qui les financent.

En réalité, ces écoles dispensent une animation locale, qui doit être totalement prise en charge par les collectivités locales car elle relève de leur compétence, et assurent la préparation à un diplôme d'enseignement supérieur qui, elle, relève de l'Etat.

Consient du caractère choquant de cette situation, monsieur le ministre, vous avez décidé l'année dernière de faire un effort important de prise en charge progressive de ces dépenses. Ainsi, dans le budget de 1982, l'aide de l'Etat est passée de 3 millions de francs à 28,1 millions de francs. Cet effort a permis de faire passer l'aide de 3 p. 100 en moyenne en 1980 à 38 p. 100 en 1982. Nous étions donc sur le bon chemin qui conduisait progressivement à la prise en charge par l'Etat de ces diplômes d'enseignement supérieur.

Or, dans le projet de budget de 1983, les crédits destinés aux écoles régionales et municipales d'art voient leur budget reconduit sous réserve d'un ajustement de 1,6 million de francs, ce qui ne le fait progresser que de 5,7 p. 100. La situation de ces écoles est pourtant dramatique et les municipalités en ferment régulièrement une ou deux chaque année depuis quatre ans.

L'ensemble des municipalités attendait donc une aide substantielle de l'Etat et la prise en charge de la partie qui relève de l'enseignement supérieur. C'est pour cette raison que la commission des affaires culturelles a, à l'unanimité, voté à titre indicatif cette réduction de crédits.

Il est évident, monsieur le ministre, que si vous vous engagez à ajuster les crédits et à augmenter de façon significative les crédits en faveur des écoles d'art, nous retirerons cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission saisie au fond ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture. Je crois qu'on ne peut pas séparer la question de l'aide de l'Etat aux écoles d'arts de l'effort global qui a pu être accompli, grâce à vous, l'an dernier, au bénéfice des villes qui gèrent des bibliothèques ou des écoles de musique. Pour certaines villes, comme la vôtre, monsieur Pesce, et pour quelques autres, ici représentées, cet effort a été considérable.

S'agissant particulièrement des écoles d'art, je ne voudrais pas que l'on oublie tout ce qui a été fait pendant un an et demi. Les subventions sont passées de trois millions de francs en 1981 à 33 millions de francs en 1982. Ce n'est pas une mince progression ! Cette augmentation sans précédent a été répartie en fonction de différents critères objectifs prenant en considération, notamment, le nombre d'étudiants et le niveau des études.

Pour 1983, ce crédit global sera réparti de manière plus différenciée et plus fine, en évitant la dissémination, afin de tenir compte de l'effort propre des collectivités locales, des priorités accordées par les écoles au renouveau pédagogique et des préoccupations d'ouverture des écoles sur la ville et sur la région.

Pour 1983, le budget, certes, prévoit simplement une reconduction de ces 33 millions de francs qui représentent, je le répète, un effort très important. L'amendement de M. Pesce exprime le souci de voir cette dotation encore accrue. On peut se demander si, dès 1983, l'ensemble des crédits ainsi versés aux collectivités locales auront été déjà utilisés. Mais ne discutons pas : l'Etat peut consentir un effort complémentaire sous la forme d'un redéploiement des crédits affectés aux arts plastiques, effort qui pourrait porter les subventions réellement versées aux municipalités à 36 millions de francs.

Par ailleurs, une dotation de 5 millions de francs sera consacrée à des expériences pédagogiques originales conduites soit dans le cadre des structures municipales, soit dans le cadre des structures associatives.

Je le répète, pour que le chiffre soit gardé en mémoire, la participation de l'Etat au fonctionnement des écoles est passée de 2 p. 100 en moyenne en 1981 à 36 p. 100 en 1982.

L'effort particulier que le ministère de la culture s'engage à faire, en réponse à l'amendement présenté par M. Pesce, permettra non seulement de le maintenir en 1983 en francs constants mais également de le développer sensiblement dans le cadre des possibilités budgétaires.

M. le président. Monsieur Pesce, vous ne pouvez pas retirer un amendement qui a été adopté par la commission, mais considérez-vous que vous avez reçu des apaisements de la part du Gouvernement ?

M. Rodolphe Pesce, rapporteur pour avis. Tout à fait.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 57.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre III, M. François d'Aubert et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement n° 76 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 50 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, la création du centre national des arts plastiques est un sujet controversé et — qu'on me pardonne ce jeu de mots — cet amendement est en quelque sorte un amendement « anti-mollarchie absolue ». Vous voyez tous ce que je veux dire ?

M. Bernard Schreiner. Absolument pas !

M. François d'Aubert. Le directeur du centre national des arts plastiques et le délégué des arts plastiques seront une seule et même personne.

Pourquoi proposons-nous une réduction de crédits ? Parce que la création même d'un centre national des arts plastiques nous paraît une mauvaise solution. Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à le dire. Des personnalités très écoutées dans le monde de la culture, comme Mme Laurent, se sont prononcées contre cette création qui suscite des réactions assez vives dans les milieux professionnels.

Que reproche-t-on à ce centre national des arts plastiques ? Deux choses.

D'abord de conduire, je ne dirai pas au dirigisme, mais à une forme d'étatisme, à quelque chose qui ressemblerait aux « Beaux-Arts », tels qu'on les concevait au XIX^e siècle, avec un risque de dictature culturelle.

Ensuite d'impliquer une sorte de « démission du ministre », et c'est là un reproche qui devrait vous toucher personnellement, monsieur le ministre. « Démission du ministre » : c'est ainsi que Mme Laurent avait titré l'un de ses articles.

En effet, en confiant à un délégué et au centre national des arts plastiques des missions qui relèvent en réalité du ministère lui-même, vous abandonnez une partie de vos prérogatives de ministre dans un secteur important de l'action culturelle.

Etatisme, démission, concentration unique dans l'histoire culturelle de la France de moyens qui sont importants, nous le disons, l'omniprésence du C. N. A. P. risque de faire peur et peut-être d'avoir des conséquences négatives sur la création et sur les arts plastiques en général.

La réduction de crédits que nous demandons porte plus spécialement sur les interventions du C. N. A. P., notamment à

l'endroit des associations et des collectivités locales, qui doivent être considérées comme majeures sur le plan culturel et qui peuvent de ce fait bénéficier de subventions de l'Etat dans le cadre de conventions culturelles, par exemple, mais sans intervention obligatoire du C. N. A. P.

Quant à l'argument selon lequel on chercherait à mettre en place une structure analogue à celle de la réunion des musées nationaux, avec l'articulation délégation aux arts plastiques — centre national des arts plastiques, elle n'est absolument pas convaincante. Vous savez très bien, monsieur le ministre, que s'il y a une réunion des musées nationaux, c'est parce que ceux-ci ont quelques activités commerciales, alors que l'équivalent, pour les arts plastiques, n'existera pas.

La création du C. N. A. P. est une mauvaise opération sur le plan administratif et probablement pour la cohérence de votre politique.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 76 ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Même position que tout à l'heure !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, que de fantasmes autour de ce centre national des arts plastiques ! Un monstre juridique et financier ? N'est-ce pas plutôt un serpent de mer ?

Si c'est véritablement un monstre juridique, alors il y en a d'autres qu'il me faut déjà gérer. La réunion des musées nationaux est un établissement public, au même titre que le centre national des lettres, la caisse nationale des monuments historiques ou le centre national du cinéma. Pourquoi ne pas supprimer, du jour au lendemain, chacun de ces organismes en raison même de leur monstruosité ? Décidément, la tératologie s'enrichit de nombreux monstres grâce au ministère de la culture.

Si c'est un monstre financier, il s'agit alors d'un tout petit monstre. Mais avec 150 millions de francs — ce qui représente 2 p. 100 du budget de la culture, c'est-à-dire moins que le centre Pompidou, moins que l'opéra, moins que le centre national du cinéma — quels fantasmes ne fait-on pas surgir !

Et voilà quelle montagne on édifie à partir de quelques rumeurs, de quelques bruits, ou même de l'avis, qui peut être erroné, formulé par des personnalités respectables et que je respecte !

Le président du centre aurait tous les pouvoirs ! Pas plus, et plutôt moins que le directeur des musées présidant la réunion des musées nationaux, ou que le directeur du livre, président du centre national des lettres.

En réalité, les décisions ne seront pas prises par une seule personne mais par des organes collégiaux, par exemple les commissions d'achat dont le nombre, sur le plan national, est passé de un à trois, et sur le plan régional, de zéro à vingt-deux. Encore un autre monstre, sans doute, cet Etat qui a réussi à enfanter vingt-deux commissions régionales alors qu'il n'en existait pas une seule avant notre arrivée ?

Je pourrais multiplier les exemples pour montrer que le changement qui s'est produit, là, s'est d'abord traduit par une véritable reconnaissance de l'art plastique comme un secteur à part entière et par la totale association de l'ensemble des professions artistiques à la gestion de ce secteur.

Vous redoutez — et je vous remercie de vous préoccuper de ma personne et de mes pouvoirs — que le ministre de la culture ne soit ainsi dépossédé de ses attributions. Jdanov se dépouillerait de quelques-uns de ses attributs ! Faites-moi confiance, au moins sur ce plan, même si je ne suis pas Jdanov, je n'ai pas l'habitude d'abdiquer, lorsque quelqu'un, et notamment le Président de la République, me confie une mission. J'entends bien me préoccuper de très près, jour après jour, en collaboration avec les éminents responsables de ce centre qui lui apportent compétence, intelligence et dévouement, de la gestion des arts plastiques.

Je crois que l'on a largement, et peut-être trop longuement parlé de ce problème. Je rappelle que, s'agissant de la décentralisation qui vous préoccupe tant, monsieur le député, et qui

n'avait jamais été réalisée, dans ce secteur, pas même par le plus petit bout, ce sont vingt-deux fonds régionaux d'art contemporain qui ont été mis en place et que, par ailleurs, divers centres à travers le pays, à Grenoble, à Arles, à Angoulême, à Montpellier, à Nice prennent naissance et se développent.

Voilà ce qu'est l'« étatisme culturel » d'aujourd'hui. Il réémergence l'ensemble des régions de France et association pleine et entière avec les professions artistiques. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 76.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix le titre III.

(*Le titre III est adopté.*)

M. le président. Sur le titre IV, M. Pesce, rapporteur pour avis, a présenté un amendement n° 58 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 1200 000 francs. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Rodolphe Pesce, rapporteur pour avis. Je voudrais reprendre l'intervention que Mme Lecuir a faite tout à l'heure, en la complétant quelque peu.

Il est gênant pour le rapporteur de la commission des affaires culturelles d'intervenir sur les problèmes du livre alors que le ministère de la culture, depuis deux ans, a fait un effort considérable, effort qui se maintient pour 1983.

Pour le livre et les bibliothèques centrales de prêt, c'est même l'effort le plus considérable qui ait été fait depuis la Libération.

Tout d'abord, on a créé les dix-sept bibliothèques centrales de prêt qui manquaient. L'ensemble du territoire de la France est maintenant couvert en bibliothèques centrales, y compris les zones rurales.

Ensuite, s'agissant des frais de fonctionnement, les crédits sont passés de 31 millions en 1981 à 94,82 millions en 1982 et à 150 millions pour 1983. En deux ans on a donc multiplié par cinq les crédits de fonctionnement.

Autre constatation : sur le plan des équipements, les autorisations de programme, pour construire ces bibliothèques centrales de prêt ou leurs annexes, sont passées de 17 millions en 1981 à 39 millions en 1982 et à 50 millions pour 1983. Ces crédits ont été multipliés par trois en deux ans, ou presque.

Ces chiffres démontrent tout l'acquis et l'aspect positif des prévisions budgétaires du ministère.

Cela précie, 92 postes ont été créés l'année dernière dans les bibliothèques centrales de prêt. Cette année, étant donné la politique globale de l'emploi et les discussions qui ont été menées avec le ministère du budget, 7 postes seulement ont été créés pour l'ensemble des bibliothèques centrales de prêt.

Or 17 bibliothèques centrales de prêt ont été créées l'année dernière. Certaines d'entre elles ont reçu des personnels, mais d'autres n'ont pas reçu de chauffeurs pour les bibliobus ; d'autres encore, qui existaient depuis cinq, six ou sept ans et qui manquaient de personnel, n'ont bénéficié d'aucune affectation supplémentaire si bien que l'ensemble du système des bibliothèques centrales de prêt risque d'être bloqué par ce manque de personnel.

Certes, il est prévu au budget 400 emplois pour les collectivités locales, ce qui pourrait être une manière de régler le problème, puisque l'on va subventionner les collectivités locales. Mais cela pose deux sortes de difficultés. Il faudrait d'abord que les départements acceptent de prendre ces postes en charge, momentanément financés par l'Etat — mais qu'en sera-t-il à l'avenir ? Ensuite, au niveau politique, ce manque de postes risque de compromettre l'ensemble de la politique du livre.

L'amendement de la commission des affaires culturelles propose une suppression de crédits de 1,2 million pour la création d'emplois communaux de bibliothécaires ou de sous-bibliothécaires, ce qui correspond en fait à 12 postes sur les 440 prévus, étant entendu que, pour nous, il s'agit de demander au Gouver-

nement, avec une certaine solennité, puisque la commission a adopté cet amendement à l'unanimité, de faire en sorte qu'entre la discussion qui a lieu aujourd'hui et celle qui aura lieu au Sénat il y ait concertation entre le ministère des finances, le ministère de la culture et le cabinet du Premier ministre pour qu'une réponse positive soit apportée à ce problème.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture. M. le rapporteur Pesce a rappelé à juste titre l'effort important que, l'année dernière, grâce à votre vote, la puissance publique avait consenti en faveur des bibliothèques centrales de prêts. Je rappelle qu'il a fallu assurer, en 1982, la couverture de l'ensemble du territoire, de nombreux départements étant dépourvus de bibliothèques centrales de prêt.

Depuis l'année dernière, il est prévu la création de soixante postes. Dans le cadre de ce bon budget, comme beaucoup, en tout cas, l'ont appelé ce soir, il est cependant un domaine pour lequel il est sans doute moins bon qu'il ne le fut l'année dernière : celui des créations d'emplois administratifs.

Une solution existe dans le cadre du budget tel qu'il vous est présenté, ce sont les 19 millions de francs d'incitation à la création d'emplois par les collectivités locales. Nous avons d'ores et déjà proposé aux présidents de conseils généraux et aux commissaires de la République de créer un certain nombre de postes départementaux grâce à la contribution de l'Etat. Les réponses qui ont été fournies par les uns et les autres montrent que cette solution paraît convenir.

Pour le reste, je ne suis pas en mesure de consentir expressément, ce soir, à la proposition de M. Pesce. Libre à l'Assemblée de voter cette réduction, à laquelle je ne veux pas m'opposer. Je n'en dirai pas davantage. C'est une question qui, éventuellement, sera examinée par le Gouvernement et qui justifiera, le cas échéant, un arbitrage du Premier ministre.

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, vous voyez bien que nous sommes au cœur d'un des bons sujets de la décentralisation. Il s'agit de savoir si, en proposant des créations de postes, vous commettez un abus de confiance à l'égard des collectivités locales, ou non.

Vous proposez des créations de postes. Vous payez pendant un an — et d'ailleurs pas toujours la totalité des salaires — et puis après, libre aux collectivités locales de se débrouiller toutes seules !

C'est une sorte de transfert de charges indirect, et cette méthode est peu compatible avec l'esprit de la décentralisation et avec une saine gestion des finances locales.

M. Pierre Bas. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Rodolphe Pesce, rapporteur pour avis. Je remercie M. le ministre de ses remarques et de ses explications. Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, ce n'est nullement contre lui-même et son projet de budget que je propose cet amendement, mais simplement pour demander au Premier ministre, au ministre chargé du budget et au ministre de la culture de trouver une solution avant que le Sénat n'examine le projet de budget. Le rapporteur de la commission des finances et moi-même sommes prêts à y travailler.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 58.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. Sur le titre IV, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 77 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 25 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Cet amendement porte sur les crédits de conception de l'exposition universelle de 1989. C'est vrai qu'il faut s'y prendre assez tôt pour préparer cette dernière, mais sept ans, c'est tout de même beaucoup, d'autant qu'on ne sait pas encore quelle sera la clé de répartition du financement entre l'Etat et la ville de Paris.

Je crains, monsieur le ministre, que vous ne vous engagiez dans une voie un peu dangereuse pour le ministère. C'est l'un des exemples que je peux citer à l'appui de mes propos de tout à l'heure : vous prenez en charge des missions qui, par la suite, pèseront peut-être très lourd sur le budget du ministère, et c'est un bon service à vous rendre — je crois avoir lu quelque chose de ce genre dans le rapport de l'une des commissions — que de faire en sorte que la préparation de l'exposition universelle ne soit pas totalement prise en charge par le ministère de la culture.

M. le président. La commission n'a pas examiné l'amendement.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Effectivement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, votre vœu est exacté en ce sens que le financement de la préparation de l'exposition universelle ne pèse pas seulement sur le budget du ministère de la culture. D'autres ministères apportent une contribution, pour un total de 56 millions de francs. Ainsi, la charge a-t-elle été répartie entre plusieurs administrations.

Nous sommes dans la première phase, celle qui doit permettre au bureau international d'émettre un vote favorable — du moins nous l'espérons — sur la candidature de la France. Ensuite, seront mises en place des structures définitives. Il va de soi qu'à ce moment-là le financement sera nécessairement interministériel et que l'imputation budgétaire portera sur les charges communes ou qu'elle sera répartie entre divers ministères, avec la participation éventuelle de la ville de Paris. Je note sur ce point votre désir, peut-être même votre volonté. (Sourires.) Au demeurant, M. Pierre Bas voudra vraisemblablement transmettre votre demande à M. le maire de Paris. Par conséquent, le moment venu — c'est-à-dire bientôt — un plan de financement sera mis en place pour assurer la participation de la ville et de chacun des ministères concernés par cette exposition.

M. le président. La parole est à M. Pierre Bas.

M. Pierre Bas. Pour Paris, il faut souvent aller chercher des leçons de sagesse en province. En m'acquittant de la charge que vous m'avez confiée, monsieur le ministre, je ne manquerais pas de dire à M. Chirac d'avoir à l'esprit la réponse de la ville de Grenoble au moment où elle a été choisie pour organiser les jeux Olympiques d'hiver :

« L'Etat veut des jeux Olympiques à Grenoble. Il les paiera. »

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 77.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre IV, M. Alain Madelin a présenté un amendement n° 63 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 14 millions de francs. »

La parole est à M. Alain Madelin.

M. Alain Madelin. Cet amendement porte sur les interventions publiques dans le domaine du cinéma.

D'une part, l'essentiel de vos crédits en ce domaine, monsieur le ministre, ne figure pas, me semble-t-il, dans cette ligne budgétaire. D'autre part, le problème numéro un, et vous l'avez vous-même souligné en répondant à une question de M. Robert-André Vivien, c'est l'abus de position dominante de la télévision d'Etat sur le cinéma. C'est là une question sur

laquelle nous pouvons nous trouver tous d'accord depuis le célèbre avis de la commission de la concurrence, le rapport Moinot, le rapport Bredin, les déclarations de M. François Mitterrand et vos multiples réponses.

Votre arrivée au pouvoir s'est traduite indiscutablement par une diminution très nette des dotations des sociétés de programme de télévision pour l'achat des films. La situation s'est donc aggravée et les engagements qu'avait pris votre prédécesseur n'ont pas été tenus.

Les chiffres qui circulent méritent une vérification ? Sans doute. En tout cas, il semble bien que le budget d'achat des droits de films pour l'année en cours ne dépasse pas 140 millions de francs.

Je souhaite donc que ces chiffres soient rendus publics, afin que nous connaissions le nombre exact de films programmés, bien sûr, mais aussi le montant des droits et leurs conditions d'achat.

Oui, 140 millions de francs pour 1982, là où il aurait fallu sans doute 300 millions de francs, et sans doute beaucoup plus, si l'on avait tenu la promesse de François Mitterrand de payer les droits d'achat d'un film au prix moyen d'une dramatique ! C'est là le problème clé.

Je me souviens que, lors de la discussion du projet de loi sur l'audiovisuel, le Gouvernement nous avait tranquilisés — ou, plus exactement, nous avait donné des assurances — en affirmant que le décret relatif aux cahiers des charges des sociétés de télévision préciserait les conditions dans lesquelles les chaînes devraient rémunérer plus équitablement les films.

Or, pour l'instant, nous sommes encore un peu dans le brouillard et vous comprendrez que nous ne pouvons accepter de vous suivre qu'après avoir reçu un certain nombre d'apaisements précis sur cette question essentielle.

M. le président. La commission n'a pas examiné l'amendement ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. En effet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture. Sur cette question, j'ai déjà répondu tout à l'heure à M. Robert-André Vivien. Il serait paradoxal qu'une inquiétude au sujet des rapports entre la télévision et le cinéma se traduise par la suppression des crédits nécessaires au financement de la réforme du cinéma, et notamment de l'institut du cinéma, de l'aide à l'exportation du film français et de l'ensemble des organismes que nous avons prévus.

Par conséquent, je ne peux que m'opposer à cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 63.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre IV, M. Alain Madelin a présenté un amendement n° 64 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 34 500 000 francs. »

La parole est à M. Alain Madelin.

M. Alain Madelin. Monsieur le ministre, cet amendement concerne la ligne budgétaire des interventions publiques dans le domaine de l'audiovisuel et un certain nombre d'actions intéressantes, notamment, la création.

Or la création audiovisuelle — et les interventions en ce domaine — bénéficie d'un accroissement de crédits de 34 500 000 francs.

Mais il est un autre crédit dont vous ne parlez pas : c'est celui qui va résulter de la redevance d'usage sur les magnétoscopes. (Ah ! sur plusieurs bancs socialistes.)

En effet — et nous avons eu l'occasion d'en discuter avec votre collègue M. Fillion — vous prévoyez une redevance annuelle de 471 francs sur chaque magnétoscope. A la fin de l'année, nous devrions avoir environ un million de ces appareils, peut-être un peu plus avec le « ruzl » qu'a provoqué M. Jobert. Vous allez donc disposer d'un crédit de 471 millions de francs qui peuvent être affectés à la création audiovisuelle.

Vous comprendrez bien que si l'on met ces deux chiffres en regard, l'intérêt porte bien évidemment beaucoup plus sur la manne que constituera cette taxe sur les magnétoscopes, même

si, dans un autre débat, nous affirmerons — et j'espère que nous serons suivis — que cette taxe est à la fois illégale, absurde et injuste.

Mais supposons qu'elle soit votée. Vous allez obtenir une somme assez considérable. J'ai eu la curiosité de relire votre déclaration au *Matin Magazine* du 15 mai dernier. A propos de la taxe sur les magnétoscopes et des autres taxes de ce genre, vous affirmez : « Il n'en est pas question pour l'heure. Si elles étaient un jour créées, je plaiderais pour leur modicité et pour leur affectation exclusive à la création. »

Modicité ? 471 francs ! J'ai, moi, l'impression que vous n'avez pas été suivi. Affectation à la création ? Ce point est essentiel et je souhaiterais obtenir une explication avant de voter les 34 500 000 francs que vous envisagez d'accorder en faveur des actions de création, somme misérable par rapport à ce pactole de 471 millions de francs.

M. le président. La commission n'a pas examiné l'amendement ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Non, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, je crois que votre affirmation n'est pas juste ; et on ne peut attendre en 1983 plus de 175 millions, au mieux 200 millions, du produit de la redevance sur les magnétoscopes.

En second lieu, il est envisagé qu'une fraction de ce produit soit affectée à la création.

Le Gouvernement recherche actuellement une formule juridique qui permettrait d'affecter à l'intérieur du budget des chaînes une fraction de cette somme — 60 millions, par exemple — à la création et, éventuellement, à la rémunération de droits de films de cinéma. Un arbitrage a été rendu par le Premier ministre dans ce sens, mais la traduction juridique n'en est pas encore mise au point ce jour.

M. le président. La parole est à M. Alain Madelin.

M. Alain Madelin. Je formulerai un souhait et présenterai une observation.

Mon souhait est qu'il soit précisé explicitement qu'une dotation supplémentaire sera bien affectée à la création. La clarté comptable s'impose sur ce point.

Mon observation, c'est qu'après tout les magnétoscopes servent essentiellement à la copie de films. Dès lors, la logique, le bon sens et l'équité voudraient qu'une grande partie de cette taxe que je combats par ailleurs — mais c'est une autre histoire — soit affectée à l'indemnisation des ayants droit, ou qu'elle fasse l'objet d'une affectation « précipitaire » au budget d'achat des films.

Monsieur le ministre, vous avez contesté les chiffres que j'ai cités. Un million de magnétoscopes seraient bel et bien en service et la taxe sera de 471 francs. Le Gouvernement n'attend que 175 millions de francs du total de cette taxe.

En d'autres termes, il part d'entrée de jeu avec la conviction qu'il y aura 700 000 cas de fraude. Ceux qui ont acheté les premiers des magnétoscopes — ceux que l'on estime les plus fortunés — vont échapper à cette redevance. Reconnaissez qu'en termes de justice sociale il y a là quelque chose de choquant !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 64.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre IV, M. François d'Aubert et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement n° 78 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 10 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Nous en revenons, monsieur le ministre, à ces grandes opérations parisiennes de prestige, à l'Opéra de la Bastille, en l'occurrence. Des incertitudes pèsent sur son existence. Les explications qu'a fournies M. le rapporteur sont loin d'être convaincantes et les vôtres ne le sont guère plus.

Mais restons sur le plan financier. Pouvez-vous nous faire connaître l'évaluation actuelle du coût définitif de l'opération ? La réponse est d'importance, car s'il est créé une mission de conception de l'Opéra de la Bastille, ou elle est utile ou elle est inutile. Si vous n'êtes pas en mesure de donner de chiffres, cela signifie que cette mission s'engage mal et, en conséquence, nous devons en supprimer les crédits. Dans le cas contraire, je retirerai mon amendement.

M. le président. La commission n'a toujours pas examiné l'amendement ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Non !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, je ne commettrai pas l'imprudence que vous avez commise et que l'ancien gouvernement a fait commettre au Parlement voici quelques années lorsque, pour forcer la décision de sa majorité et lui faire voter les crédits en faveur de l'opération d'Orsay, dont je vous rappelle au passage — tout à l'heure, vous m'avez interpellé sur ce point — que nous ne l'avons pas lancée.

Je ne commettrai donc pas l'imprudence de procéder à une évaluation hâtive, artificielle et mensongère. Je n'inviterai pas le Parlement à voter le texte extravagant que vous avez adopté il y a quelques années, texte sans précédent dans le droit français, par lequel vous affirmiez que l'opération d'Orsay était définitivement et irrévocablement fixée à la somme de 350 millions de francs, sans actualisation.

Comment avez-vous pu, à l'époque, commettre une telle bêtise, une telle erreur d'appréciation, vous qui, tout à l'heure, vous vantiez d'être un si bon connaisseur des finances publiques ?

Nous, nous sommes plus prudents et plus sérieux. Une mission d'études dirigée par M. Bloch-Lainé, lui aussi homme prudent et sérieux, est chargée de remettre au Gouvernement, au début de l'année prochaine, un rapport précis sur l'évaluation du coût de l'opéra de la Bastille en crédits d'équipement et de fonctionnement. A ce moment-là je vous répondrai très clairement et je prendrai un engagement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 78.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre IV, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 80 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 10 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Cet amendement porte sur les actions à conduire en milieu scolaire dans le domaine du cinéma. Nous pensons que, parmi les opérations que propose le ministre, certaines ne sont pas prêtes ; là aussi, nous sommes prudents, peut-être plus que vous, monsieur le ministre, et, dans ces conditions, il ne nous semble pas nécessaire de voter de tels crédits.

Dans cet ordre d'idée, votre conception de la prévision financière m'inquiète quelque peu. Pour l'opéra de la Bastille, le budget prévoit une mission de conception, mais aussi 172 millions de francs d'autorisations de programme pour des achats de terrain, des travaux préparatoires et des travaux de terrassement.

De deux choses, l'une : ou bien vous savez d'ores et déjà combien va coûter l'opéra de la Bastille, et il est malhonnête de ne pas l'indiquer aujourd'hui au Parlement ; ou bien, vous ne le savez pas, et il est extraordinairement imprudent d'engager une telle somme.

M. le président. La commission n'a plus non plus examiné cet amendement ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Non, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture. La discussion est sans fin ! Je crois que l'heure oblige maintenant à être concis. Je répète que je n'aurais pas commis la bêtise que M. d'Aubert et ses amis ont commise voilà quelques années en acceptant de voter

un texte qui évaluait, de manière artificielle et artificieuse, le coût d'Orsay à 350 millions de francs, alors qu'en définitive l'opération conduite par nos prédécesseurs coûtera un milliard de francs. Nous ne sommes pas les responsables d'une opération, qui, au départ, a été fort mal conçue et fort mal conduite.

Pour l'opéra de la Bastille et pour l'ensemble des grands équipements, nous faisons appel à des hommes solides, expérimentés, compétents, sérieux et sages. Nous leur demandons des études préalables solides et sérieuses. Nous apprécierons et, le moment venu, nous ferons connaître les chiffres avec exactitude.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 80.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre IV, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 79 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 34 500 000 francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Nous sommes d'accord pour faire des interventions dans le domaine de l'audiovisuel, mais à condition qu'elles bénéficient à la création et aux créateurs, ainsi que le demandait M. Alain Madelin tout à l'heure.

Mais votre politique n'est pas orientée en ce sens. Il suffit, pour s'en convaincre, d'étudier la part que consacre la télévision à la création. Cette part va en s'amenuisant depuis votre arrivée au pouvoir. A propos de la taxe sur les magnétoscopes, vous n'avez pas répondu tout à l'heure à mon collègue Alain Madelin. Qu'en pensez-vous ? Est-ce que vous n'estimez pas que vous avez été battu à l'intérieur du Gouvernement, qu'on a tranché contre vous...

M. Bernard Schreiner. On a déjà répondu !

M. Charles Metzinger. Venons-en à l'amendement !

M. François d'Aubert. ... qu'on a tranché contre la culture ? Le magnétoscope est également un moyen de diffusion culturelle. En matière d'audiovisuel, vous essayez de faire des petites choses parce que le sujet vous intéresse, c'est vrai, et que c'est là une affaire considérable. Vous aurez peut-être un jour la double tutelle de l'audiovisuel et de la culture, ou de la communication et de la culture.

Malheureusement une part de vos conceptions dans ce domaine n'augure rien de bon. Vous avez même déclaré, monsieur le ministre, dans une interview que vous avez accordée à l'hebdomadaire *Télérama* l'année dernière, que le rôle des sociétés de télévision était de faire passer un projet culturel gouvernemental. Cela est très grave.

J'attends votre réponse sur la taxe sur les magnétoscopes.

M. le président. La commission n'a pas examiné l'amendement ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Non, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture. Monsieur le président, il y a vraiment un détournement de procédure. On ne peut pas pendant des heures et des heures, sous couvert d'amendements, poser indéfiniment la même question !

M. Bernard Schreiner. Absolument !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 79.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre IV, M. François d'Aubert et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement n° 81 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 10 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, il ne vous appartient pas de nous donner de leçons sur la manière d'examiner le budget. Nous étudions actuellement celui de la culture, que nous examinons, c'est vrai, ligne par ligne. Si la discussion

avait été plus longue, nous aurions pu réaliser l'économie d'un certain nombre d'interventions. Malheureusement, c'est le Gouvernement qui l'a organisée.

M. le président. Monsieur d'Aubert, je suis obligé de vous interrompre.

Vous auriez pu disposer de davantage de temps dans la discussion si votre groupe avait consacré à ce budget un peu plus du temps global qui lui a été attribué pour tout le projet de loi de finances. La durée de la discussion sur chaque budget dépend en fait de la décision des groupes politiques.

M. Alain Madelin. Certes, un temps global est bloqué, monsieur le président.

M. le président. Poursuivez, monsieur d'Aubert.

M. François d'Aubert. Outre le fait que le temps global est effectivement bloqué, c'est à cause d'une décision du groupe socialiste — qui fait la loi dans cette assemblée — que la discussion sur le projet de budget de la culture a été aussi brève. Nous sommes les premiers à le déplorer.

Quant à l'expression : « Activités internationales », monsieur le ministre, nous ne savons pas exactement à quoi elle correspond. Cela ressemble un peu à une lubie, même si certaines actions sont proposées : la maison des cultures du monde, la commission nationale pour l'U.N.E.S.C.O., le financement de rencontres de créateurs et d'intellectuels — c'est sans doute l'esprit de la doctrine de Jdanov ou quelque chose d'approchant — la participation à des projets culturels présentés par les associations de défense de la francophonie. Cette dernière action doit certainement être prévue pour « débarbouzer » la francophonie, puisque c'est l'un de vos objectifs. Ces opérations nous paraissent un peu légères et c'est pourquoi nous proposons un abattement de crédits.

Au passage, monsieur le ministre, nous aimerions obtenir quelques éclaircissements sur la nomination de Mme Catherine Clément à la sous-direction de l'action culturelle au Quai d'Orsay. (Protestations sur les bancs des socialistes.)

M. Jean-Jack Queyranne. Il ne défend pas l'amendement !

M. Jean-Paul Planchou. C'est un obsédé !

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, vous avez déclaré que le ministère de la culture entretenait les meilleures relations avec celui des relations extérieures. Vous avez donc été mal au courant de cette nomination qui est intervenue dans des conditions acrobatiques sur le plan juridique, puisque Mme Catherine Clément appartenait au secteur privé. Or ce poste de sous-directeur aurait normalement dû revenir à un administrateur civil ou à un fonctionnaire.

Cette affaire ne vous paraît-elle pas grave au regard des grands principes qui régissent la fonction publique ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement, mais je rappelle que j'ai moi-même demandé des précisions à M. le ministre sur le problème des activités internationales. Ce n'est pas pour autant que je propose une réduction des crédits de 10 millions de francs.

La différence entre M. d'Aubert et moi est là. Il est un réducteur alors que je suis un dynamique.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture. Centre !

M. le président. La parole est à M. Pierre Bas.

M. Pierre Bas. Monsieur le ministre, je suis, comme nombre de Français, attaché à notre langue et la « débarbouzification » de l'Afrique m'a plongé dans la stupeur car je croyais connaître le français et l'Afrique. Or j'ignorais que ce mot existait dans la langue française et je ne connaissais pas beaucoup la chose en Afrique.

Dans ces conditions, j'ai pensé que vous aviez suggéré à votre collègue des relations extérieures de nommer à ce poste la personne passionnée et intéressante que nous avons vue dans une émission de Bernard Pivot qui était aussi équilibrée que d'habitude.

M. Bernard Schreiner. Il ne parle pas contre l'amendement.

M. Pierre Bas. Il y avait un de vos prédécesseurs, qui était au-dessus de la mêlée, un auteur de droite — que l'on n'a pas laissé parler — et quatre auteurs de gauche. La personne incriminée a déclaré en substance : « La vie de l'esprit, cela n'existe pas ; je ne connais que la vie du corps. »

J'ai été effrayé, et c'est pourquoi je vous demande si c'est bien à cette personne — qui a paru dans l'émission avant laquelle Bernard Pivot a répondu à M. Régis Debray — que votre ministère et celui des relations extérieures...

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Le cerveau a-t-il un sexe ?

M. Pierre Bas. ... entendent confier la promotion de la littérature française dans le monde ?

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 81.
(L'amendement n'est pas adopté.)

Rappel au règlement.

M. Jean-Jack Queyranne. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Queyranne, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Jack Queyranne. Mon rappel au règlement est fondé sur l'article 100 du règlement.

Nous avons écouté M. Pierre Bas et si je comprends qu'à cette heure tardive de la nuit il ait des fantômes, puisqu'il nous parle de la vie du corps, je crois qu'il faut rappeler que, aux termes de l'article 100 du règlement, la discussion d'un amendement doit avoir pour objet l'amendement lui-même.

Je vous demande donc, M. le président, de faire respecter le règlement en la matière.

Nous avons d'ailleurs assisté ce soir, tant contre l'administrateur de la Comédie française, M. Vincent, que contre la personne de Mme Catherine Clément, à des mises en accusation personnelles totalement dénuées de tout fondement et sans rapport avec les amendements présentés.

Jé souhaite donc, monsieur le président, que l'on assure le respect du règlement afin que nos travaux puissent avancer avec diligence dans la sérénité.

M. le président. Monsieur Queyranne, je m'efforce toujours de faire respecter le règlement. Je vous indique cependant que l'on peut toujours soutenir un amendement en invoquant les motivations les plus diverses.

Reprise de la discussion budgétaire.

M. le président. Sur le titre IV, M. François d'Aubert et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement n° 82 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 9 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Je constate que même lorsque M. Joxe n'est pas là, il y a toujours quelqu'un pour le remplacer en employant le même ton !

M. le président. Je vous en prie, monsieur d'Aubert.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Vous y mettez bien, votre !

M. François d'Aubert. Cet amendement concerne en réalité un problème de présentation budgétaire.

Nous aurions en effet préféré que les actions en milieu rural soient individualisées comme elles l'étaient auparavant. Puisqu'elles ne le sont plus, nous proposons une réduction correspondante de crédits.

Je ne revlendrai pas sur votre conception du milieu rural ni sur le jargon qui est désormais utilisé en la matière. J'ai ainsi lu

dans un rapport que vous appeliez les cinémas qui fonctionnent mal en milieu rural des espaces culturels dont la dimension culturelle s'est appauvrie !

M. le président. La commission n'a pas examiné cet amendement ?

M. Jean-Paul Planchou. Non, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture. Contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 82.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre IV, M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 83, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 5 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Cet amendement concerne le fonds d'intervention culturelle qui, par le passé — il existait bien avant 1981 — a mené des actions fort intéressantes un peu partout en France.

Nous proposons cette réduction de crédits car, à lire les rapports d'activités du F.I.C., nous avons l'impression qu'il y a des choses bizarres. Je vais vous donner deux ou trois exemples qui motivent cette sévérité de jugement à l'égard d'un fonds, pour lequel vous êtes vous-même sévère, puisque ses crédits stagneront en 1983 par rapport à 1982.

J'ai relevé par exemple une prise en charge de 200 000 francs des frais de crêperie au titre de l'animation du château de la Roche-Jagu, qui se situe en Bretagne, dans les Côtes-du-Nord. Il est tout de même curieux que le fonds d'intervention culturelle paye des crêpes pour des opérations culturelles en milieu rural !

J'ai également noté qu'une dotation de 1 million de francs serait allouée pour faire pénétrer les études préhistoriques en milieu carcéral, dans les établissements pénitentiaires de la région Rhône-Alpes, afin d'assister les prisonniers éprouvant une difficulté d'être.

Je ne multiplierai pas ce genre d'exemple mais il me semble qu'il y a peut-être d'autres moyens de trouver de l'argent pour faire des crêpes ou pour introduire des études préhistoriques en milieu carcéral.

M. le président. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. En effet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture. Il est vraiment attristant que l'on prenne le rapport de l'une des sessions du F.I.C. pour critiquer un de ses aspects pris au détour d'une phrase ou d'un paragraphe. Cela n'est pas très digne.

M. Alain Madelin. C'est vrai ou c'est faux ?

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, portez un jugement sur l'ensemble des actions du F.I.C., sur ses grandes lignes, discutez, contestez ses orientations, on le comprendrait. Mais détourner à ce point la procédure de la discussion des amendements pour faire tomber le débat aussi bas, c'est attristant. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Pierre Bas.

M. Pierre Bas. Le contrôle du Parlement peut être ponctuel ou global. Mon collègue de l'autre groupe de l'opposition emploie la technique ponctuelle alors que, dans mon discours, j'ai utilisé l'autre. Il est parfaitement légitime qu'il agisse ainsi ; il en a le droit. Cette technique est employée depuis toujours dans cette maison. Il y a vingt ans que je suis l'examen du budget de la culture et je puis vous assurer qu'il s'est toujours passé de cette façon.

J'ai ainsi relevé dans un discours prononcé il y a vingt ans sur le budget des départements et territoires d'outre-mer une critique de la création de deux emplois pour les pbares et balises à Nouméa. C'est la règle.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 83.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole?...
Je mets aux voix le titre IV, modifié par l'amendement n° 58.
(Le titre IV, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. Sur le titre V, M. Alain Madelin a présenté un amendement n° 65 ainsi rédigé :
« Réduire les autorisations de programme de 20 millions de francs. »
La parole est à M. Alain Madelin.

M. Alain Madelin. Cet amendement a trait aux crédits de la Bibliothèque nationale.

Monsieur le ministre, vous avez regretté que l'opposition ne rende pas grâce, à chaque ligne budgétaire, à l'effort du Gouvernement. Je vais, pour une fois, sacrifier à cette action de grâce et, après notre rapporteur, me féliciter que la Bibliothèque nationale échappe à la rigueur budgétaire et qu'elle bénéficie de créations de postes notamment pour le fonctionnement de son établissement principal.

Mais c'est sur un autre point que je voudrais appeler votre attention. Nous avons longtemps parlé de décentralisation. Or, il y avait — et il y a toujours, semble-t-il — un plan de décentralisation de la Bibliothèque nationale. Pourtant l'examen des crédits ne laisse apparaître aucune étape nouvelle dans les opérations de décentralisation. Comme j'ai lu dans la presse, après une interview de son président M. Gourdon, que certaines de ces opérations risquaient d'être remises en cause, je m'inquiète pour celle qui devait aboutir à décentraliser à Redon l'annexe de la Bibliothèque nationale pour l'édition des publications.

Les crédits nécessaires à ce transfert devaient être inscrits au budget de 1982 du ministère des universités lorsque la Bibliothèque nationale lui était rattachée. Bien que vous ayez hérité de cet établissement en 1981, cette décentralisation à Redon n'a pas été inscrite au budget de 1982 et rien n'apparaît dans ce projet de budget de 1983.

C'est donc pour protester contre le gel des opérations de décentralisation de la Bibliothèque nationale que j'ai déposé cet amendement tendant à une réduction de crédits symbolique.

M. le président. La commission n'a pas examiné cet amendement ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Non, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, c'est une question que vous auriez pu poser un peu plus tôt.

Le plan de décentralisation se poursuit, notamment au bénéfice de villes — c'est encore l'expression du jdanovisme militant — dirigées par l'opposition. C'est ainsi qu'à Troyes et à Provins des équipements de la Bibliothèque nationale sont en cours de réalisation.

M. Alain Madelin. Ils étaient engagés depuis longtemps.

M. le ministre de la culture. Nous poursuivons également le projet d'extension de l'immeuble de la Bibliothèque nationale, situé rue des Petits-Champs à Paris. Il a été lancé avant notre arrivée au Gouvernement, mais c'est un bon projet, que nous devons mener à bien. Il est indispensable que cet établissement dispose de locaux et de moyens qui lui permettent d'être l'une des grandes institutions nationales françaises.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 65.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre V, M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 84, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de paiement de 160 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. J'ai déjà traité de ce sujet relatif à l'opéra de la Bastille.

Nous avons noté, monsieur le ministre, que vous ne saviez pas du tout combien cette réalisation allait coûter.

M. le président. La commission n'a pas examiné cet amendement ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Non, monsieur le président !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 84.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre V, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 85 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 1 500 000 francs et les crédits de paiement de 1 million de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Nous pensons naïvement que les contrats d'études avaient été passés au peigne fin de l'économie budgétaire par votre collègue des finances. Or nous trouvons dans ce projet des « contrats d'études générales statistiques et de documentation sur la socio-économique de la culture » qui correspondent à des sommes élevées.

Nous aimerions donc savoir à quelles actions seront consacrées ces dotations et à quoi serviront ces études générales. Nous aurions un peu plus d'espoir de bonne fin si elles étaient particulières, mais le qualificatif « générales » permet tous les abus.

Pour la bonne réputation du ministère quant à l'utilisation des fonds, il serait souhaitable que nous ayons une idée plus précise de ce qui se cache — ou de ce qui ne se cache pas d'ailleurs — derrière ces contrats d'études générales.

M. le président. La commission n'a pas examiné cet amendement ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. En effet, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, pour un ministère comme celui de la culture les études font partie de sa mission de ministère adulte et moderne. Il ne faut pas en effet travailler à l'aveuglette et nous devons au contraire nous informer, mieux connaître, mieux comprendre, enquêter.

Pour ne citer qu'un exemple des réalisations entreprises par le service « études et recherche », je vous indique qu'il a récemment mené à bien une étude très intéressante, saluée par de nombreux organes de presse, sur la lecture en France et sur les conditions dans lesquelles elle a progressé dans les diverses classes sociales.

Pour la conduite d'une politique, quelle qu'en soit l'orientation, disposer d'instruments d'analyse et de recherche est une nécessité pour un ministère moderne.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 85.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.
(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Sur le titre VI, M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 86, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 212 millions de francs et les crédits de paiement de 85 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, je ne sais pas si vous allez m'apporter pour le parc de la Villette la même réponse — ou plutôt la même non-réponse — que pour l'opéra de la Bastille. Je dois cependant présenter la même observation préliminaire.

Il s'agit en effet d'une opération qui va grever lourdement les finances de votre ministère pour les prochaines années, car il en assurera pratiquement seul la réalisation.

Je veux également formuler à ce sujet une remarque liée aux propos que vous avez tenus quant à l'affectation prioritaire des crédits à la province. Voilà, en effet, un crédit supérieur à 200 millions de francs en autorisations de programme qui est affecté à une opération parisienne. Je suis, certes, bien d'accord pour que l'on monte à Paris des opérations, même prestigieuses — tel est assurément le cas du parc de La Villette qui a été lancé, il est vrai, avant 1981 — mais il ne faut pas affirmer ensuite que la province est particulièrement bien traitée par votre projet de budget.

Quant à l'opération elle-même, il est légitime, compte tenu de l'état d'avancement du projet, que nous sachions dès maintenant quelle est la prévision de votre ministère pour le coût définitif.

M. le président. La commission a-t-elle examiné cet amendement ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Non, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, je vous fournirai en effet la même réponse que tout à l'heure.

M. Delouvrier, haut fonctionnaire estimé et respecté, a la charge de l'établissement public de la Villette. Le Gouvernement lui a demandé de bien vouloir procéder à une étude attentive des coûts pour l'ensemble des opérations envisagées, c'est-à-dire en ce qui concerne tant le musée, qui, je vous le rappelle, ne relève pas de notre budget mais de celui des charges communes, que le parc de la Villette, qui est de la compétence du ministère de la culture.

Pour l'instant, vous le savez, 230 millions de francs d'autorisations de programme ont été inscrits. Un concours d'esquisses international a été ouvert. J'indique à l'Assemblée que ce sont plus de 800 candidats, parmi les meilleurs paysagistes du monde entier, qui participent à ce concours, qui sera jugé au mois de décembre prochain. Lorsque l'esquisse retenue aura été définitivement ratifiée par le Président de la République, une évaluation sera établie. J'espère être en mesure au début de l'année prochaine de fournir à l'Assemblée les renseignements qu'elle souhaite.

Nous ne pratiquons pas l'évaluation à l'esbroufe ou à l'aveuglette. Nous ne procéderons pas comme nos prédécesseurs qui, à la hâte, voulant prendre l'Assemblée à la gorge, avançaient des chiffres et ne les respectaient jamais. Lorsque nous annoncerons des chiffres, nous les respecterons.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 86.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre VI, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 87 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 59 500 000 francs et les crédits de paiement de 10 millions de francs. »

Cet amendement a été retiré.

Sur le titre VI, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 88 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 5 800 000 francs et les crédits de paiement de 2 800 000 francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, compte tenu de votre laconisme de tout à l'heure, je ne crois pas que vous répondrez à la question que soulève cet amendement, relatif aux subventions destinées à des associations dont on ne connaît ni la nature ni les objectifs ni les conditions de fonctionnement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture. Il est stupéfiant que la même personne qui a accusé le Gouvernement d'organiser l'étatisme culturel, de vouloir tout prendre en main, tout régenter, tout organiser, se plaigne d'une ligne budgétaire qui prouve sa volonté d'associer l'ensemble du mouvement associatif du pays à l'action culturelle, à la gestion et à l'animation des monuments historiques.

Je crois au contraire que plus nombreuses et plus vivantes seront les associations qui s'intéresseront au patrimoine national, et en particulier celles qui sont animées par des jeunes, plus notre patrimoine sera restauré, animé et préservé.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 88.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre VI, M. François d'Aubert et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement n° 89 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 20 millions de francs et les crédits de paiement de 10 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Le sujet a déjà été abordé ; je retire l'amendement.

M. le président. L'amendement n° 89 est retiré.

Sur le titre VI, M. François d'Aubert et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement n° 90 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 668 millions de francs et les crédits de paiement de 86 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, vous avez essayé de répondre sur le coût final du musée d'Orsay. Il est exact que cette opération a été engagée avant 1981, preuve qu'avant 1981 certains projets étaient engagés. Il faut tout de même s'en souvenir !

Vous avez oublié de dire que vous avez totalement modifié les missions de ce musée. Il serait tout de même intéressant que vous nous donniez les raisons du doublement des crédits, qui n'explique pas cette modification des missions du musée.

Vous n'omez pas les chiffres, monsieur le ministre, cela se voit, mais reconnaissez au moins que le musée d'Orsay n'a plus aucun rapport avec la première version du projet sans pour autant expliquer un tel accroissement des crédits.

M. le président. La commission n'a pas examiné non plus cet amendement ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Non, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, vous énoncez une série de contrevérités que je dois rectifier avec précision.

Lorsque François Mitterrand a été élu Président de la République, il s'est préoccupé de l'ensemble des chantiers en cours ouverts sous l'ancien septennat. Il a, dès le premier jour, souhaité que l'investissement prévu pour le musée d'Orsay se poursuivre, estimant qu'à partir du moment où une telle opération était engagée, on ne pouvait pas la remettre en cause. Il reconnaissait en outre la nécessité de ce musée pour abriter d'incalculables collections du patrimoine national.

Il a toutefois apporté un léger infléchissement au programme. Les œuvres présentées porteront sur la période comprise entre le milieu du XIX^e siècle et les premières années du XX^e siècle. Plus qu'un musée du XIX^e siècle — comme on l'avait à l'origine baptisé —, il sera le musée du passage d'un siècle à l'autre.

L'autre infléchissement a consisté à ouvrir davantage le musée à l'histoire du mouvement industriel, du mouvement politique et du mouvement social de la fin du XIX^e siècle, grande période de laquelle nous devrions d'ailleurs tirer nombre d'enseignements car elle a su mener de front l'essor industriel et l'épanouissement intellectuel et artistique.

Enfin, la décision qui a été prise pour le Grand Louvre permettait de libérer certains locaux à Orsay, primitivement destinés à accueillir des bureaux.

Il y a donc eu en effet une série de légères modifications apportées par l'actuel Président de la République, dont le coût est sans rapport avec les infléchissements décidés par le précédent Président de la République, qui étaient infiniment plus étendus.

Il y a eu, dès l'origine, mauvaise conduite, mauvaise appréciation, mauvaise direction de l'opération, tromperie en permanence, hypocrisie et le Parlement a été dans cette affaire, à plusieurs reprises, mal informé, mal éclairé et il a pris des décisions inopportunes notamment au moment de l'évaluation du coût de l'opération.

Nous essayons aujourd'hui de conduire cette opération avec célérité et maîtrise. Nous avons confié à M. Jacques Rigaud, haut fonctionnaire éminent, le soin de présider l'établissement public et, sous son impulsion, nous sommes convaincus que l'opération sera menée à bonne fin et dans de bonnes conditions financières et techniques.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 90.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre VI, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 91 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 51 millions de francs et les crédits de paiement de 21 500 000 francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Au sujet du musée d'Orsay, monsieur le ministre, vous reconnaissez que des infléchissements ont été apportés à ses missions mais vous vous refusez à indiquer le coût prévisible de cette opération. On en est pratiquement à un milliard de francs de dépenses inscrites dans le projet de budget et vous ne savez pas dans quel cadre général ils s'inscrivent. C'est tout de même grave, monsieur le ministre !

M. le ministre de la culture. C'est faux !

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, vous n'avez pas répondu sur la Bastille, vous n'avez pas répondu sur La Villette, vous n'avez pas répondu sur Orsay et, probablement, vous ne répondrez pas non plus sur la cité musicale de La Villette.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, si vous lisiez attentivement les documents budgétaires...

M. François d'Aubert. Je les ai lus !

M. le ministre de la culture. ... vous auriez constaté que le coût définitif du musée d'Orsay a été arrêté, après de nombreuses réunions et après un arbitrage du Premier ministre, à 1 080 millions de francs.

Voilà le chiffre définitif de l'opération qui figure dans les documents budgétaires. Lisez-les !

M. François d'Aubert. Et pour les autres projets ?

M. Charles Metzinger. Lisez le projet de budget ; les chiffres y figurent.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 91.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre VI, M. François d'Aubert et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement n° 92 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 860 000 francs. »

Cet amendement a été retiré.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III de l'état D.

(Le titre III de l'état D est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la culture.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi modifié par le Sénat, sur le développement des investissements et la protection de l'épargne.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1199, distribué et renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à onze heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983, n° 1083 (rapport n° 1165 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Urbanisme et logement et article 48 :

Annexe n° 43. — M. Guy Lengagne, rapporteur spécial ; avis n° 1170, tome XVIII, de M. Guy Malandain, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1166, tome XXVIII (logement social), de M. Pierre Godcfroy, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Mer et article 65 :

Annexe n° 22. — M. Albert Denvers, rapporteur spécial ; avis n° 1167, tome X, de M. Christian Bonnet, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 1170, tome VIII, de M. André Duroméa, au nom de la commission de la production et des échanges.

Education nationale :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

— Enseignement primaire et secondaire :

Annexe n° 16. — M. François Mortelette, rapporteur spécial.

— Enseignement supérieur :

Annexe n° 17. — M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial.

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

(Avis n° 1166 : éducation nationale : orientations générales, tome XII : M. Bernard Derosier ; enseignement primaire et secondaire, tome XIII : M. Jacques Brunhes ; universités, tome XIV : M. Jacques Santrot ; enseignement technique, tome XV : M. Jean-Paul Fuchs ; éducation physique et sportive, tome XVI : M. Jean-Hugues Colonna.)

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 4 novembre 1982, à trois heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

Organismes extraparlimentaires.

Commission consultative des fréquences.

(4 postes de suppléant à pourvoir.)

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a désigné comme candidats :

— MM. Umberto Battist et Jacques Badet (respectivement premier et deuxième suppléants de M. Bernard Schreiner) ;

— M. Jean Le Gars et Mme Muguette Jacquaint (respectivement premier et deuxième suppléants de M. Georges Hage).

Les candidatures ont été affichées et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 4 novembre 1982.

Elle sera communiquée à l'Assemblée au cours de la première séance qui suivra.

COMMISSION « HAD HOC » CHARGÉE D'EXAMINER LA DEMANDE DE LEVÉE DE L'IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE D'UN MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE (n° 1160)

Bureau.

Dans sa séance du mercredi 3 novembre 1982, la commission a nommé :

Président : M. François Massot ;

Vice-présidents : MM. Emmanuel Aubert et Raoul Bayou ;

Secrétaires : MM. Guy Ducoloné et Jean-Pierre Michel ;

Rapporteur : M. François Massot.

ABONNEMENTS

| ÉDITIONS | | FRANCE et Outre-mer. | ÉTRANGER | DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15. Téléphone } Renseignements : 578-62-31 Administration : 578-61-39 TÉLEX } 301176 F DIRJO-PARIS | |
|--|------------------------|-------------------------|----------|--|--|
| Codes. | Titres. | France. | France. | | |
| Assemblée nationale : | | | | | |
| Débats : | | | | | |
| 03 | Compte rendu | 84 | 320 | Les DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : — 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; — 27 : projets de lois de finances. | |
| 33 | Questions | 84 | 320 | | |
| Documents : | | | | | |
| 07 | Série ordinaire | 468 | 852 | | |
| 27 | Série budgétaire | 150 | 204 | | |
| Sénat : | | | | | |
| 08 | Débats | 102 | 240 | | |
| 09 | Documents | 468 | 828 | | |
| N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande. | | | | | |
| Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination. | | | | | |

Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
des trois séances du mercredi 3 novembre 1982.

1^{re} séance : page 6581 ; 2^e séance : page 6601 ; 3^e séance : page 6635.

Prix du numéro : 2 F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)